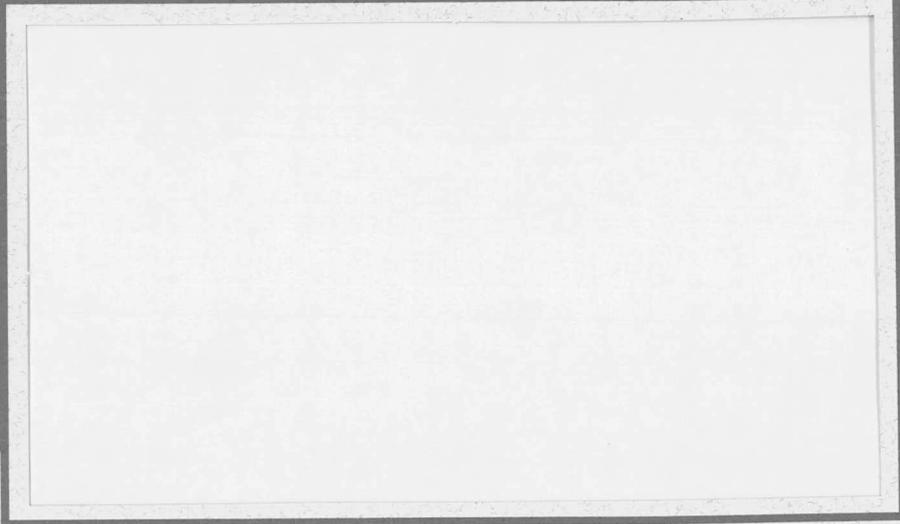


*Centre de recherche
pour l'étude
et l'observation
des conditions
de vie*



Sou1995-940

1

142, rue du Chevaleret

75013 PARIS

Tél. (1) 40 77 85 00

Fax (1) 40 77 85 09

**CREDOC-DIRECTION
IMPORTANT**

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du Centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS
LE DIFFUSER**

**Allocataires récents, nouveaux
allocataires / Isa Aldeghi. Mars 1995.**

CREDOC•Bibliothèque



CREDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CREDOC

ALLOCATAIRES RÉCENTS, NOUVEAUX ALLOCATAIRES

Etude réalisée à la demande de la Délégation Interministérielle au
Revenu Minimum d'Insertion à partir de 41 entretiens
avec des allocataires entrés récemment dans le dispositif

Isa ALDEGHI
Département Evaluation
des Politiques Sociales
Responsable du département
Michel LEGROS

MARS 1995

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	5
I - LES PARCOURS QUI MÈNENT AU RMI	17
II - LES FILIÈRES D'ACCÈS AU RMI	27
III - DEMANDER LE RMI, UNE DÉMARCHE QUI NE VA PAS DE SOI	33
IV - LA DEMANDE DE RMI, MOTIVATIONS ET USAGES DU DISPOSITIF	41
V - L'ARGENT DU RMI : POUR QUELLES DÉPENSES ?	49
VI - LE RAPPORT AU TRAVAIL ET À LA RECHERCHE D'EMPLOI	57
VII - LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE : ENTRE TENSION ET AIDE MATÉRIELLE	65
VIII - UNE LOI POUR OBLIGER L'AIDE DE LA FAMILLE : DES ATTITUDES PLUTÔT CRITIQUES	75
CONCLUSION	83
ANNEXE 1 CRÉDOC / DIRMI. Les entrants récents au RMI : Guide d'entretien	91
ANNEXE 2 LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES	

LISTE DES SIGLES

AAH	Allocation adulte handicapé
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APEC	Association pour l'emploi des cadres
API	Allocation de parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
Bac	Baccalauréat d'enseignement général
BEATEP	Brevet d'Etat d'animateur technicien d'éducation populaire et de la jeunesse
BTS	Brevet de technicien supérieur

CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CES	Contrat emploi solidarité
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
COTOREP	Commission technique d'orientation et de reclassement
CPPN	Classe pré-professionnelle de niveau
CRE	Contrat de retour à l'emploi
CV	Curriculum vitæ
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DIRMI	Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion
DOM	Département d'Outre-Mer
HLM	Habitation à loyer modéré
IUT	Institut universitaire de technologie
OS	Ouvrier spécialisé
RMI	Revenu minimum d'insertion
SDF	Sans domicile fixe
SES	Section d'éducation spécialisée
SESI	Service des Statistiques, des Etudes et des Systèmes d'Information (Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville)
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
VRP	Visiteur, représentant, placier

INTRODUCTION

De son instauration en décembre 1988 au vote de la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, le Revenu Minimum d'Insertion a fait l'objet de multiples investigations. Outre les travaux impulsés par la Commission Nationale d'Evaluation, les programmes de recherche de la MIRE et les études conduites à la demande de la CNAF, de nombreux chercheurs et cabinets d'études se sont penchés sur cette nouvelle prestation qui se différenciait de manière significative des autres minima sociaux. Depuis le renouvellement de la loi, en juillet 1992, les études et les recherches se sont faites plus sporadiques et les publications récentes reprennent souvent des travaux réalisés entre 1988 et 1992¹. Si les différentes délégations départementales conduisent des études sectorielles en fonction des problèmes auxquels elles sont confrontées ou dans le cadre de la mise en place des Programmes Locaux d'Insertion, on ne dispose pas, en dehors des données fournies par le dispositif gestionnaire, d'informations récentes sur les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion. Or plusieurs phénomènes se produisent qui conduisent à s'interroger sur les perspectives d'avenir de cette prestation. Si les taux de sortie et de contractualisation ont régulièrement progressé au fil des années et de la maturation des dispositifs d'insertion, le nombre des allocataires et de leurs ayants-droit n'a cessé de croître à une vitesse plus grande produisant un gonflement global du nombre des allocataires. Par ailleurs, il semble nettement que les nouveaux allocataires présentent des caractéristiques différentes de celles des premiers bénéficiaires du RMI. Une récente publication du SESI comparant le profil des signataires sur les dernières années témoigne de cette inflexion². Alors que les allocataires de moins de 30 ans formaient en 1991 30,5% des attributaires du RMI ayant signé un contrat, ils représentaient 35% de cette population en 1993. Les informations portant sur le diplôme et la qualification des allocataires ayant signé un contrat montrent également une réelle évolution : les allocataires signant un premier contrat étaient en 1993 plus diplômés et plus qualifiés qu'en 1991. A titre d'exemple, alors que les titulaires du baccalauréat ne représentaient que 9,3% des contractants en 1991, ils formaient 14,6% de cette population en 1993. Des informations plus fragmentaires, provenant de différents Programmes Locaux d'Insertion, attestent d'évolutions similaires pour l'ensemble de la population des allocataires.

¹ A titre d'exemple, la CNAF vient de publier un bilan de son programme de recherche (voir le n°38, décembre 1994, de la revue Recherches et Prévisions de la CNAF, consacré au thème "Pauvreté, insertion, RMI") et le CREDOC a réalisé un inventaire de l'ensemble des variables utilisées à l'occasion de la mise en œuvre du panel RMI-CREDOC entre 1990 et 1992. I. ALDEGHI, Indicateurs pour le revenu minimum d'insertion, CREDOC, novembre 1994.

² Dominique ALLAIN, Catherine LANDRIU et Colette PIERRE : Profits des signataires et nature des contrats d'insertion. Documents statistiques n°220, février 1995, SESI, Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville.

La concordance de ces évolutions est suffisamment forte pour conduire les responsables de la gestion du dispositif à tenter de mieux connaître ces nouveaux allocataires entrés récemment dans le dispositif. Aussi, dans le cadre des travaux préparatoires à la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de ces allocataires, la Délégation Interministérielle au RMI a confié au CREDOC la réalisation d'une enquête préliminaire, dont l'objectif est de mieux appréhender la succession des événements familiaux et professionnels qui conduisent une personne à devenir allocataire du RMI.

Les personnes percevant le RMI ont connu des cursus assez difficiles à décrire, où la norme ne se limite pas au travail salarié à temps plein. Elles ont pu connaître des situations plus ou moins intermédiaires entre l'inactivité et l'emploi : stages, activités informelles d'entraide, petits boulots non déclarés, emplois précaires. Comment racontent-elles ces diverses étapes ? Comment ont-elles perçu ces étapes pendant qu'elles les vivaient ? Quel bilan aujourd'hui font-elles de ces expériences ? La réponse à ces questions passe aussi par un examen de la période scolaire tant il est possible que les difficultés d'accès à l'emploi s'enracinent dans l'histoire de la scolarité. Après l'obtention du RMI, au moment de l'enquête, il importe également de comprendre comment les allocataires se situent par rapport au travail. Certains allocataires peuvent ne pas rechercher du tout d'insertion de ce type, pour des raisons diverses. D'autres feront plus ou moins de démarches dans ce domaine, parfois avec l'appui des institutions du Service Public de l'Emploi. Des interactions entre la personne et les dispositifs d'aide naissent ou non des opportunités d'accès à l'emploi et par conséquent de sortie du RMI.

Mais le travail n'est pas la seule explication de l'arrivée et du maintien dans le RMI, les études antérieures montrent qu'il existe un grand clivage chez les allocataires du RMI selon leurs rapports à la famille. Certains sont en assez bons termes avec leurs parents, ce qui leur assure un meilleur niveau de vie et parfois l'accès à certains biens qu'ils ne pourraient assumer financièrement. D'autres sont beaucoup plus en retrait et ne bénéficient pas de ces solidarités familiales. Comment en est-on arrivé à des situations de rupture familiale ? Sont-elles plutôt du fait de l'allocataire, ou se sont-elles imposées de par l'attitude de la famille ? Ces différences n'ont pas que des conséquences matérielles mais peuvent aussi peser sur le moral des allocataires, leur rapport aux autres et à la société en général. Les enquêtes existantes ne permettent pas toujours de bien comprendre les situations que vivent les allocataires. Il n'est pas toujours facile de mesurer ces aides, celles-ci n'étant pas forcément régulières, ni portant sur des sommes importantes. Il peut parfois s'agir de soutien en nature (prêt de voiture, libre usage du téléphone, fourniture de repas). Or ces apports sont assez mal connus, on ne sait pas ce qu'implique, par exemple, l'hébergement par la famille.

Au delà de cet apport de connaissances nécessaires à la compréhension des nouvelles situations des allocataires, le but de ces entretiens était aussi d'aborder ces sujets avec une quarantaine d'allocataires, dans un cadre plus ouvert que dans un questionnaire, afin de faire émerger les formulations employées par les intéressés, et de lever les ambiguïtés des partages entre travail et non travail, entre soutien familial et perte de contacts, etc. Cela dans le cadre de la préparation ultérieure d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif nationalement des nouveaux allocataires.

Le CRÉDOC a rencontré 41 allocataires ayant commencé à bénéficier du RMI entre avril et octobre 1994. Géographiquement, ces allocataires se situaient dans :

- une partie de la Seine-et-Marne éloignée de l'agglomération parisienne, mais toutefois encore dans sa zone d'attraction,
- une agglomération de la région Languedoc-Roussillon, ville universitaire mais présentant aussi des quartiers d'habitat social regroupant des populations peu favorisées,
- une grande agglomération de la région Normandie, également ville universitaire, aux quartiers composites.

Un échantillon non représentatif

Ce rapport présente les résultats d'une série de quarante et un entretiens d'allocataires du RMI. Ces entretiens visent à faire apparaître des diversités de trajectoires scolaires et professionnelles, de rapports au travail, de modes de solidarité familiale chez des allocataires tous récents du RMI, leur inscription actuelle a eu lieu entre avril et octobre 1994.

Cet échantillon n'a pas de caractère représentatif de l'ensemble des allocataires récents du RMI, pour les raisons suivantes :

- *le nombre de personnes interrogées est trop faible,*
- *il surreprésente délibérément les allocataires jeunes,*
- *il surreprésente les allocataires titulaires du baccalauréat et plus (ce sont d'ailleurs souvent des jeunes)*

- le nombre de sites géographique est trop limité pour tenir compte de la diversité du territoire français (en particulier les zones très ouvrières ou représentatives du rural profond ne figurent pas dans la procédure de sélection).

On ne peut donc pas généraliser ces résultats à l'ensemble des allocataires du RMI. Cette étude a un caractère exploratoire qui permet de faire émerger des tendances qui devront être confirmées sur un échantillon représentatif. De ce fait les résultats ne sont pas présentés de façon chiffrée.

Les enquêteurs ont pris contact avec les chargés de mission RMI des départements sélectionnés et ont tiré manuellement, en utilisant une procédure aléatoire, les adresses de personnes entrant dans les critères choisis (date d'entrée récente, niveau de diplôme, âge). Les enquêteurs ont contacté les personnes soit par téléphone, soit directement à leur domicile, pour prendre rendez-vous, en précisant que l'enquête n'était pas obligatoire. Les refus des personnes contactées par les enquêteurs du CREDOC ont été assez rares. Les principales difficultés du terrain ont consisté à joindre certains des enquêtés, particulièrement ceux n'ayant pas de téléphone. Malgré des passages répétés, les enquêteurs n'ont pas réussi à joindre certaines personnes. Le bilan du terrain ne s'est pas révélé très différent de ce qu'il avait été lors du panel RMI-CREDOC en 1990-1992. On peut estimer au triple du nombre d'entretiens l'effectif des adresses nécessaires au départ pour tenir compte des personnes impossibles à joindre, des déménagements (non négligeables pour des personnes parfois en situation de logement ou d'hébergement précaire) et des refus. L'entretien a duré en moyenne une heure. 14 personnes ont demandé à recevoir l'enquêteur à l'extérieur de leur domicile (délégation RMI, café, ou salle de cours de faculté). Ce sont souvent les jeunes hébergés qui ont fait cette proposition à l'enquêteur, témoignant sans doute ainsi du fait de ne pas se sentir chez eux au domicile de leurs parents, ou encore d'une attitude de réserve par rapport à l'entretien.

Le texte intégral du guide d'entretien est reproduit en annexe 1.

En annexe 2, figurent un tableau récapitulatif des 41 personnes rencontrées, ainsi que la liste de ces personnes. Cette liste comprend pour chaque entretien un numéro arbitraire d'identification avec un résumé des caractéristiques et du parcours de la personne interrogée. Les caractéristiques de cet échantillon n'ont pas de valeur de généralisation, puisqu'elles sont essentiellement le résultat du choix méthodologique de renforcer la présence de certains groupes

(jeunes et diplômés en particulier), mais elles apportent un éclairage utile à l'interprétation des résultats.

Les personnes rencontrées sont en grande partie des **jeunes**, ceci a été voulu afin de mieux connaître cette population assez caractéristique des nouveaux entrants au RMI. 24 entretiens concernent des personnes de moins de 30 ans (dont 18 ont de 25 à 27 ans). Les autres ont des **âges** allant de 30 à 62 ans.

Si, à l'origine du RMI, les allocataires avaient généralement un faible **niveau d'études**, il semble que, parmi les nouveaux arrivants au RMI, on rencontre une part plus importante de personnes ayant fait des études plus longues. C'est pourquoi on a cherché à faire figurer dans l'échantillon une part plus importante de diplômés. 26 des allocataires rencontrés ont au moins le niveau baccalauréat, plus précisément :

- 6 ont le bac ou le niveau bac, et ont arrêté leur scolarité en classe de terminale,
- 10 ont suivi un BTS, ou des études en faculté mais sans aller jusqu'au niveau licence,
- 5 ont une licence, une maîtrise ou un niveau équivalent,
- 5 encore ont atteint un niveau de type bac plus 5 (DESS, DEA, écoles d'ingénieur en 3 ans précédés de 2 ans de classes préparatoires).

Ceux qui n'ont pas le bac n'ont pas tous un niveau très faible, puisque 7 ont au moins le niveau CAP, BEP ou le brevet des collèges. Une personne a arrêté sa scolarité au certificat d'études. Une seule n'a pas été scolarisée, deux ont suivi des études primaires sans aller jusqu'au certificat d'études, et quatre ont été dans des filières spéciales pour enfants en échec scolaire (classe d'adaptation, CPPN, SES).

3 personnes seulement sont signataires d'un **contrat d'insertion**. Ce faible nombre est à mettre en rapport avec l'aspect récent de leur entrée au RMI. En effet, pour près de la moitié de l'échantillon la **date d'inscription au RMI** est septembre, octobre ou novembre 1994, alors que les entretiens ont eu lieu en décembre et janvier suivants. Les inscriptions les plus anciennes datent d'avril 1994. Ceci ne signifie pas pour autant l'absence de bénéficiaires de mesures spécifiques destinées au public du RMI, comme le montrent les 9 personnes en **contrat aidé** au moment de l'enquête (8 en Contrat Emploi Solidarité et 1 en Contrat de Retour à l'Emploi à mi-temps). La plupart des personnes rencontrées sont inscrites à l'ANPE (seules 6 ne sont pas inscrites).

La **situation de famille** la plus fréquente est celle des personnes sans conjoint ni enfant à charge : 28 des allocataires rencontrés sont dans ce cas, il s'agit en grande partie de jeunes. On trouve ensuite des parents isolés (8 personnes). Les couples avec enfants à charge représentent 3 personnes, enfin on trouve 2 cas de couples sans enfants.

Les **situations de logement** rencontrées sont les suivantes :

- 21 allocataires sont hébergés dans leur famille (surtout des jeunes chez les parents),
- 15 sont locataires,
- 2 sont logés gratuitement (dans un logement que la famille paye mais sans vivre avec eux),
- 2 sont hébergés dans des foyers pour personnes en difficulté,
- 1 femme est en accession à la propriété.

La forte fréquence des situations d'hébergement est à mettre en rapport avec la forte proportion, dans l'échantillon rencontré par le CREDOC, de personnes, souvent jeunes, qui n'ont ni enfant ni conjoint. En effet, sur tous ces hébergés, un seul a charge de famille : une jeune mère ne vivant pas avec le père de son enfant, et aucun ne vit en couple. Les hébergeants sont presque toujours les parents, à l'exception de deux allocataires qui sont hébergés par un enfant déjà adulte et indépendant.

Après l'hébergement, la situation la plus fréquente est celle des locataires. On rencontre ici la plupart des parents isolés et tous les couples avec enfants, et quelques-uns parmi ceux sans conjoint ni enfant.

Deux allocataires, jeunes, sont logés gratuitement dans un studio mis à disposition par leur famille. Une personne est en accession à la propriété, il s'agit d'une femme divorcée, chargée de famille, dont l'ex-mari paye les traites du logement.

On a demandé aux enquêteurs de décrire les **types de quartiers** où habitent les personnes rencontrées. La situation la plus fréquente est le quartier d'habitat social, avec ses logements HLM. Ce sont surtout les personnes chargées de famille qui sont dans ces quartiers. Ces cités ont souvent paru très défavorisées aux yeux des enquêteurs, même si l'intérieur des logements n'est pas toujours aussi dégradé que peut le laisser deviner l'état de l'immeuble. Deux personnes résident dans des pavillons HLM situés dans des cités anciennes et à l'habitat dégradé. Ensuite, on trouve des quartiers périphériques mais plus "classes moyennes", voire même parfois des quartiers aisés. Ce sont typiquement d'anciens étudiants hébergés par leurs

parents qui ont été rencontrés dans ce type de quartier. Toutefois quelques-uns des sortants d'études vivent avec leurs parents en HLM. Le troisième grand type de quartier est le centre-ville. Les immeubles où habitent les allocataires sont pour la plupart en assez bon état, quelques-uns ayant même été qualifiés de "chics" par les enquêteurs. Deux personnes toutefois vivent dans des logements insalubres de centre-ville de type "meublés", et l'accès qu'elles souhaitent à une HLM est perçu comme une nette amélioration pour la famille. Le type de logement n'a pu être qualifié pour quelques personnes dont l'adresse n'évoquait rien à l'enquêteur et qui ont été rencontrées hors du domicile après une prise de rendez-vous téléphonique.

Une petite moitié des personnes interrogées peut disposer d'un **véhicule automobile**. Dans la plupart des cas, il s'agit du véhicule des parents qui hébergent et qui le prêtent occasionnellement. Une grande partie des personnes habitant les quartiers d'habitat social éloignés du centre ville n'ont pas accès à un véhicule, et la desserte en transports en commun n'est pas d'une fréquence telle qu'elle puisse se substituer à un véhicule personnel. Cette non-motorisation les pénalise particulièrement pour la recherche d'un travail ou l'accès à l'emploi. Les personnes logées dans les quartiers centraux sont elles aussi souvent sans véhicule, mais les conséquences sont sans doute moins fortes pour elles.

Les entretiens ont été retranscrits et ont fait l'objet d'une analyse thématique, puis dans un second temps les résultats ont été réorganisés autour de thèmes fédérateurs. Pour que le lecteur puisse faire le lien entre les extraits d'entretien, chaque fois qu'un entretien précis est cité, on a mentionné entre crochets le numéro d'identification et le résumé correspondant des caractéristiques et du parcours de la personne.

Le premier thème traité est celui des parcours professionnels et scolaires antérieurs à l'arrivée au RMI. Une partie de l'échantillon est constituée de **sortants d'études longues** (avec éventuellement une période de service national). D'autres personnes sont sorties depuis quelques années du système scolaire mais n'ont pas connu encore d'insertion stable, elles ont connu le plus souvent des alternances stage-chômage-emploi précaire de type CDD ou intérim. On a désigné ce parcours par l'expression "**les difficultés d'insertion des jeunes sans qualification professionnelle précise**". Quelques-unes ont connu une insertion professionnelle stable, mais elles ont été touchées par la **crise économique**. La faillite de l'entreprise où elles travaillaient s'est généralement prolongée par une période d'indemnisation du chômage, puis, en fin d'indemnisation, par le recours au RMI. D'autres allocataires sont des femmes élevant leurs enfants et paupérisées par la **rupture conjugale**. Enfin, le dernier

parcours est celui des personnes en difficulté d'insertion professionnelle pour des raisons de **santé**.

Le deuxième thème portait sur **les filières d'accès au RMI**. Il traite des modes d'information qui ont abouti au dépôt d'une demande de RMI, et des modalités pratiques de cette demande. Les **institutions servant des prestations** (CAF, ASSEDIC) sont souvent citées, ainsi que **l'ANPE** et les **travailleurs sociaux**. La connaissance du RMI par les **proches**, eux-mêmes parfois déjà allocataires, aboutit à un niveau d'information souvent plus vague. Les **médias** semblent pour la plupart permettre une familiarisation avec le sigle du RMI, mais n'apportent pas une information précise sur les conditions d'attribution.

Le troisième thème : **“Demander le RMI, une démarche qui ne va pas de soi”**, analyse les raisons des nombreuses réticences évoquées par les allocataires avant de déposer une demande de RMI. La **mauvaise conscience** intervient pour certains. C'est souvent une démarche qui fait craindre un **déclassement**. Une façon de réduire sa mauvaise conscience est de le demander parce qu'on ne pouvait pas faire autrement, par **obligation**, pour éviter une déchéance plus grande comme la perte du logement, ou l'incapacité d'assurer la survie de la famille. Une minorité des allocataires rencontrés n'ont pas eu ces hésitations et présentent le RMI comme un droit allant de soi .

Le thème suivant aborde **les motivations de la demande de RMI et les usages** faits du RMI. La **demande financière** se révèle celle la plus souvent évoquée. Si, pour la plupart, il s'agit d'une demande pour couvrir l'ensemble des besoins essentiels à la survie, les sortants d'études hébergés attendent plutôt des moyens à affecter à leur recherche d'emploi. Certains mettent en avant l'insertion professionnelle via **l'accès à un contrat aidé**. L'accès à une **couverture médicale est essentielle pour d'autres**. Le contrat d'insertion ne semble pas très attendu par la plupart de ces allocataires récents.

L'argent du RMI et son affectation font l'objet du thème suivant. On entend ici par l'argent du RMI cette allocation et d'éventuelles ressources complémentaires : prestations familiales, salaires pour les allocataires en contrat aidé, pensions alimentaires pour quelques-unes des mères isolées. Parmi les allocataires non hébergés, certains assurent seuls **l'intégralité de leurs dépenses**, d'autres ont un **complément** (qui reste minoritaire) provenant de **l'aide régulière de la famille**. Parmi les hébergés, deux cas se rencontrent : d'un côté, ceux qui sont nourris et logés, sans participation de leur part, leur argent étant essentiellement affecté aux **frais de recherche d'emploi**, de l'autre, ceux qui sont logés et nourris mais contribuent à leurs **dépenses alimentaires** avec leurs revenus propres.

Le thème sur **le rapport au travail et à la recherche d'emploi** montre une quasi unanimité parmi les allocataires pour considérer que l'emploi est la seule façon de sortir de leurs difficultés matérielles. Mais les moyens mis pour y parvenir varient sensiblement, ainsi que le temps passé à la recherche. Le pôle des sortants d'études montre un **fort investissement** dans l'activité de recherche d'emploi, qui passe par des recherches ciblées. D'autres, moins optimistes sur leurs chances, vont vers une **recherche tous azimuts**. Pour certains, **l'emploi aidé** est la solution soit transitoire soit durable à leurs difficultés d'insertion. C'est généralement l'analyse du marché du travail qui leur fait prendre cette option. Quelques mères seules envisagent l'emploi **pour plus tard**, ne pouvant faire face aux frais de garde avec le salaire qu'elles peuvent espérer. Ce thème résume principalement les stratégies de recherche d'emploi des allocataires.

Le thème des **relations avec la famille** fait apparaître une solidarité fréquente à l'égard des allocataires, en particulier de ceux hébergés. Le milieu familial peu fortuné de certains allocataires est un critère limitant l'ampleur de cette aide. Les rapports avec la famille ne sont pas pour tous idylliques, ils peuvent être assez tendus et l'aide existante peut être sujette à des remises en cause à l'avenir, y compris pour quelques hébergés. Même si l'aide est relativement fréquente, elle est parfois mal vécue par les allocataires, car elle remet en cause leur statut d'adulte autonome. Elle est d'autant plus insupportable que la famille mise à contribution a des ressources réduites.

Le dernier thème aborde l'hypothèse de la création d'une **loi obligeant la contribution des familles à aider descendants ou ascendants en difficulté**. Cette idée a été largement rejetée par les allocataires, soit parce qu'elle semble **inutile**, la famille aidant déjà, soit parce qu'elle heurte la conception naturellement **volontaire** de cette aide. D'autres allocataires ont mis en avant l'inopérabilité d'une telle loi, soit par **manque de ressources** de leur famille, soit par **mauvaise volonté** de certains à la voir appliquée. Quelques-uns, particulièrement chez ceux ayant des rapports tendus avec leur famille, craignent que les relations s'en retrouvent **détériorées**. La minorité d'allocataires ayant montré leur intérêt pour une telle loi y ont vu la continuité d'un soutien familial déjà existant.

I - LES PARCOURS QUI MÈNENT AU RMI

Quels parcours professionnels ont connu les allocataires avant leur arrivée au RMI? En analysant les itinéraires scolaires et post-scolaires des personnes interrogées, portant sur les périodes d'emploi plus ou moins stables, les stages éventuels, les périodes d'inactivité pour raisons diverses, on a identifié cinq grands types de parcours menant au RMI. Le premier parcours s'explique par la tendance à l'allongement des études, et par la plus longue période de transition entre études et emploi pour les diplômés, on peut parler de sortie d'études longues. Les deux parcours suivants s'interprètent par la crise économique et touchent deux groupes d'âge différents : les difficultés d'insertion des jeunes sans qualification précise ou à qualification non négociable sur le marché du travail, et la déstabilisation par l'effet de fermetures d'établissements ou de licenciements partiels d'anciens salariés stables. Le parcours suivant est le fruit de mutations dans les comportements familiaux : c'est l'instabilité des couples qui fait basculer dans les catégories à faibles revenus des femmes qui ne travaillaient plus après la naissance des enfants. L'entrée dans le RMI est alors souvent précédée d'une période de perception de l'Allocation Parent Isolé. Un cinquième et dernier grand type de parcours rassemble des personnes ne connaissant pas ou plus l'insertion professionnelle stable pour des raisons de santé physique ou mentale.

La plupart des entretiens se classent nettement dans l'un ou l'autre de ces parcours, même s'il existe une frontière un peu brouillée pour certains entre les deux premiers parcours (sortie d'études longues et difficultés d'insertion des jeunes sans qualification précise). Seule une des allocataires rencontrés a un parcours qui s'apparente totalement à une autre logique : ce sont les circonstances politiques qui l'ont amenée à demander le RMI. Plus précisément, cette femme de nationalité française mais de parents d'origine algérienne vivait depuis son adolescence en Algérie, où elle était mariée et avait deux enfants. De lourdes menaces l'ont contrainte à venir précipitamment se "réfugier" (ou plutôt à revenir dans son pays d'enfance) avec sa famille.

Si on reprend le parcours “**sortie d’études longues**”, on rencontre ici surtout des garçons, ce qui s’explique sans doute par le délai supplémentaire qu’implique le service national (certains ont d’ailleurs fait un service civil de plus d’un an), qui ajouté à cinq ans d’études et éventuellement à un ou deux redoublements en cours d’études secondaires ou en études supérieures les conduit à terminer leurs études autour de 25 ans. La plupart de ces allocataires ont un niveau “bac plus cinq”, ils ont pu faire par exemple deux ans de classes préparatoires puis une école de commerce en trois ans, ou encore un BTS technique prolongé par une école d’ingénieur, ou encore une filière universitaire jusqu’à un DESS ou un DEA. On trouve ici également deux femmes sortant d’université avec le niveau licence ou maîtrise, et une autre femme ayant le RMI de façon dérogatoire, en effet, elle suit une formation paramédicale d’un an qui fait l’objet de son contrat d’insertion. Ces jeunes qui n’ont guère plus de 25 ans sont à la recherche d’un premier emploi en rapport avec leur niveau d’études. Ceci ne signifie pas pour autant qu’ils aient été sans contact avec le monde du travail, en effet ces ex-étudiants sont, pour une bonne partie d’entre eux, issus de milieux relativement modestes et ont travaillé pendant leurs études.

Un parcours de sortant d’études longues.

Ce jeune homme est originaire d’une famille nombreuse et ouvrière, avec laquelle il vit toujours. Il a terminé un DESS de gestion à l’automne 1994, à 26 ans, il avait effectué sa période de service national pendant ses études. Il n’aurait pas souhaité faire d’autres études ou continuer plus longtemps. Globalement satisfait de ses études, il regrette de ne pas avoir suivi plus de stages :

“Quand on voit le résultat, c’est positif. Peut-être le fait de pas avoir fait trop de stages. En étant à la Fac, c’est quand même essentiellement scolaire, universitaire, c’est pas très pratique”. (Vous regrettez de ne pas avoir fait de stages ?) *“Dans le cadre de l’université, oui. J’aurais préféré.”*

Il est à la recherche d’un premier emploi mais a régulièrement travaillé pendant ses vacances :

“Ça a toujours été au minimum un mois pendant les vacances”. (Ces petits boulots, c’était pendant les vacances ?) *“Oui, toujours pendant les vacances.”* (Ça ne vous a pas gêné

dans vos études ?) *“Non. J’ai travaillé à la mairie en tant que gardien de musée. J’ai travaillé dans une banque en tant que standardiste mais aussi je faisais de la comptabilité”*.
 [Entretien n°37 - Homme de 27 ans, vit chez ses parents, famille nombreuse, ouvrière. Sort juste d’un DESS gestion].

Dans le parcours qu’on a désigné par l’expression : **“les difficultés d’insertion des jeunes sans qualification professionnelle précise, ou avec des diplômes n’apportant que peu de débouchés professionnels”**, on rencontre essentiellement des allocataires de moins de 30 ans ayant eu pour seule expérience professionnelle des contrats à durée déterminée (CDD), ou des missions d’intérim. Les stages sont fréquents dans ces itinéraires (mesures jeunes ou stages de formation financés par les conseils régionaux). Une petite partie d’entre eux n’a connu que le stage, et jamais de contrat de travail. Les périodes de stages ou de CDD sont entrecoupées de périodes de chômage, dont la durée a dépassé souvent celles consacrées à la formation ou à l’emploi. Parfois, ils sont passés par une période de chômage indemnisé avant d’arriver dans le RMI, parfois aussi, ils n’ont jamais cotisé suffisamment pour avoir eu droit à une allocation de chômage.

Deux d’entre eux ont connu récemment, après plusieurs CDD, des emplois au noir, l’un à l’étranger, l’autre dans un département d’Outre-Mer, et se retrouvent en Métropole, à la recherche d’un travail, sans pouvoir prétendre à une indemnisation ASSÉDIC. On trouve ici plutôt des faibles niveaux de qualification, mais quelques-uns sont d’anciens étudiants ayant fréquenté en dilettante l’université, sans motivation précise et sans passer les examens. On a assimilé à ce groupe 3 personnes titulaires de diplômes à orientation professionnelle, 1 CAP du bâtiment et 2 BTS, mais qui n’ont pas réussi d’insertion stable dans leur branche, malgré une série d’expériences de contrats à durée déterminée, et qui visent à une reconversion dans d’autres secteurs.

Un parcours de difficultés d'insertion des jeunes sans qualification.

Cet homme de 27 ans a certes fait des études jusqu'à l'âge assez avancé de 24 ans, mais sans le moindre diplôme universitaire. Il a connu beaucoup de contrats à durée déterminée jusqu'à l'armée. Il a démissionné du dernier emploi, qui était à durée indéterminée, pour partir dans un département d'Outre-Mer. À son retour, il est hébergé par ses parents mais ne trouve pas d'emploi :

“Je suis allé jusqu'en deuxième année de DEUG Sciences éco”. (Age d'arrêt des études?). “24 ans. Bah, ça c'est passé... J'ai eu le Bac avec deux ans de retard, j'ai fait deux ans de fac en quatre ans. Non, non, j'étais pas passionné. Je suis passionné par le sport et en fait j'ai raté ma vocation au niveau du Bac. A l'époque, prof de sport, c'était tellement bouché que j'ai même pas essayé d'y aller. Mais j'aurais dû faire ça parce que en fait, il y a d'autres choses dans l'animation, le tourisme et tout ça. Donc, je me suis inscrit en sciences éco mais ça me passionnait pas”. (Pendant les études) “J'ai travaillé en été seulement. J'ai fait un peu de tout, j'ai fait vendeur, j'ai fait de la manutention, j'ai fait du commercial”. (Bilan des études) “J'ai perdu du temps. Je me suis amusé mais j'ai perdu du temps. Ça m'a donné quand même une certaine culture mais... J'ai fait l'armée début 92 jusque fin 92. Avant, j'ai fait des petits boulots occasionnels”. (Comment vous avez trouvé les petits boulots ?) “Par des candidatures spontanées, j'ai été me présenter. La plupart du temps des candidatures spontanées que je faisais, des fois deux, trois mois avant et puis qu'ils me rappelaient après. Des fois, je les relançais plusieurs fois. C'est comme ça que j'ai été pris, en allant les voir. Après l'armée, j'ai travaillé à Tati. C'était à durée indéterminée. Donc, j'ai démissionné en août 93 pour aller [Cite un DOM]. Bon, j'ai démissionné à cause de ma femme parce que je suis marié. Là-bas, je travaillais au noir, je travaillais sur un bateau”. (Le boulot au noir ?) “Je l'ai quitté parce que ça allait mal avec ma femme”. [Il rentre alors en métropole et retourne vivre chez ses parents). “Ça s'est pas très bien passé parce que j'ai pas trouvé de travail. A la limite, j'aurais pu en trouver mais ça m'intéressait pas, des CES... Non, puis comme j'ai passé des concours administratifs, j'étais plus ou moins bloqué parce que j'ai su que j'avais ce concours là en septembre”. (Il attend maintenant l'affectation suite à ce concours administratif).

[Entretien n°23 - Homme de 27 ans, hébergé (conflits). 4 ans études sans aucun diplôme, a été marié. Beaucoup de CDD, un CDI interrompu pour partir dans un DOM. A réussi un concours administratif].

On a également assimilé à ce parcours un homme nettement plus âgé (39 ans) qui a un CAP du bâtiment mais n'a pas exercé le métier correspondant. [Entretien n°20]. Il n'est jamais resté plus d'un an chez le même employeur et a été pendant deux ans à son compte dans une activité de réparation-vente de produits de consommation courante, mais a fait faillite après que le produit qu'il vendait soit diffusé largement par les grandes surfaces. Il a ensuite continué d'enchaîner les emplois précaires, jusqu'à ce qu'il n'arrive plus à trouver de missions d'intérim ou de CDD et qu'il se soit retrouvé en fin de droits pour les allocations de chômage. Son instabilité professionnelle antérieure, une fois la trentaine bien installée, semble être devenu un handicap aux yeux des employeurs potentiels. Il est un peu à mi-chemin entre les parcours des jeunes n'ayant jamais connu d'emploi stable et des plus âgés ayant connu une longue période d'emploi stable, et qui ont du mal à trouver une insertion professionnelle en contrat à durée indéterminée ou même à enchaîner des contrats après la perte de leur emploi stable.

La "Crise économique" touchant des anciens salariés stables, caractérise un type de parcours nettement plus rare dans notre échantillon que celui des "sorties d'études longues" ou encore de la "galère des jeunes sans qualification professionnelle." Il resterait à confirmer l'ordre de grandeur de ce parcours sur un échantillon représentatif des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion. Ces personnes ont connu jusqu'à leur licenciement une insertion professionnelle stable, avec des contrats à durée indéterminée, et souvent une très longue période chez un même employeur. L'arrêt de leur emploi, par licenciement individuel ou faillite, a entraîné une présence durable dans la recherche d'emploi, éventuellement entrecoupée par des périodes d'emploi précaire. Le RMI fait suite à l'extinction de leurs droits aux allocations de chômage.

Un salarié stable victime de la crise économique

Assez exemplaire du parcours de victime de la crise économique qui aurait pu être épargné si son entreprise avait résisté, est celui d'un homme de 54 ans, de niveau certificat d'études. Il a passé 22 ans dans la même entreprise de bâtiment dans un poste d'ouvrier qualifié. L'entreprise a fait faillite, depuis il n'a trouvé que des contrats pour des chantiers précis, en intérim, pendant quatre ans. Il a travaillé six mois dans une entreprise qui a fait faillite également. Il a connu plusieurs périodes de chômage et la dernière a vu l'extinction de ses droits aux allocations de chômage".

[Entretien n°18 - Homme célibataire 54 ans, ouvrier du bâtiment, plus de 20 ans chez le même employeur, puis faillite de l'entreprise, CDD, intérim pendant 4 ans, puis chômage longue durée. Expulsion (cause dettes loyer), prise en charge dans foyer de réinsertion, CES maçonnerie].

On a assimilé à ce parcours un ancien cadre commercial, ayant mené l'essentiel de sa carrière dans une grande entreprise d'assurances. Il a quitté cet emploi pour créer un cabinet de conseil avec d'anciens collègues. Leur société ayant fait faillite, il s'est ensuite retrouvé salarié d'une autre entreprise qui vient de déposer son bilan. Il est au RMI car il a démissionné de son dernier emploi, son employeur ne le payant plus. Cette entreprise a connu depuis une liquidation judiciaire. Il n'a pu faire admettre le bien-fondé de sa démission pour bénéficier d'allocations ASSEDIC [Entretien n°41]. Cet ancien cadre résume lui-même son parcours en parlant de "*Grandeur et décadence.*" On a également rapproché de ce parcours celui d'une femme de 50 ans, non salariée, gérant avec son mari une affaire du secteur de l'hôtellerie comptant plusieurs salariés, et qui se retrouve sans ressources à la suite de la liquidation judiciaire de leur affaire. Son mari est parti depuis la liquidation. [Entretien n°21]. Bien que plus limite de par le caractère relativement "volontaire" de la marginalisation du monde du travail, on peut évoquer ici cet ancien cadre, devenu ensuite patron d'une entreprise qui a fait faillite. Suite à cette faillite, qui a coïncidé avec une rupture conjugale, cet homme s'est engagé dans une mission humanitaire dans un pays du tiers-monde en guerre. Dans l'attente imminente d'une autre mission, il s'est inscrit au RMI. Cette reconversion n'aurait peut-être pas eu lieu sans la faillite simultanée de son couple et de son entreprise [Entretien n°29].

La séparation d'avec un conjoint a mené au RMI plusieurs femmes seules, qui ne travaillaient pas dans les dernières années de leur union conjugale et s'occupaient des enfants. Presque toutes ont des enfants à charge, et le RMI s'enchaîne généralement pour elles avec une API d'un an. L'une d'entre elles n'est pas passée par l'API car elle a effectué divers stages et contrats aidés après la séparation [*Entretien n°34*]. Pour une des personnes rencontrées, la séparation est due à l'incarcération du mari. Une femme est dans un cas légèrement différent, en effet, elle a de grands enfants, qui sont restés avec leur père, et elle travaillait avant la séparation comme aide-familiale non déclarée de son mari agriculteur.

La plupart de ces femmes ont arrêté de travailler depuis de nombreuses années, et n'avaient pas connu d'insertion professionnelle très satisfaisante. Si elles avaient travaillé c'était dans la période entre la fin de l'école et l'arrivée des enfants, dans des emplois peu qualifiés et à fortes contraintes de pénibilité ou d'horaires (ménages, distributions de prospectus, métiers peu qualifiés de l'hôtellerie ou de la grande distribution, ouvrières spécialisées à la chaîne ...). L'une d'entre elles n'a jamais travaillé. Les situations professionnelles les meilleures, rencontrées dans le passé des femmes de ce groupe, sont quelques remplacements dans des emplois de bureau. La rupture conjugale s'est traduite pour presque toutes ces femmes par une forte paupérisation. Une d'entre elles fait exception, originaire d'une famille de nomades maintenant sédentarisée, elle semble ne jamais avoir atteint un niveau de vie la mettant à l'abri de la pauvreté [*Entretien n°22*]. Dans son cas le RMI ne poursuit pas l'API mais fait suite à une baisse du montant des allocations familiales du fait de l'arrêt de la prise en compte de ses deux aînés par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le parcours d'une femme appauvrie par la séparation conjugale

Cette femme de 29 ans, mère seule, a demandé le RMI au moment où elle n'avait plus droit à l'API. Elle a vécu quatre ans maritalement avec le père de son enfant, qui avait un emploi stable, et elle a arrêté son activité professionnelle à la naissance de l'enfant, ce qu'elle regrette aujourd'hui :

(La scolarité :) *"L'école, ça ne c'est pas très bien passé, je ne faisais rien. J'ai un frère qui est ingénieur, et moi, j'arrive derrière. Il y avait trop de pressions, c'était vraiment le Bac absolument, B c'est nul, fallait être en C. (...) J'ai quitté l'école à 19 ans. J'ai arrêté au bac, je me suis arrêtée avant. Puis, j'ai fait un an de formation de monitrice auto-école. J'ai raté complètement. Je ne l'ai pas repassé parce que c'est cher la formation. (...) J'aurais aimé faire des études plus longues, dans la musique, une carrière musicale. Mais vu que je n'ai pas passé le bac, je n'ai pas pris la meilleure orientation."*

(Expériences professionnelles ?) *"J'ai dû avoir 3 ou 4 contrats sur 2 ou 3 ans. Après entre les deux, j'ai fait de l'intérim. C'était dans le conditionnement et régulier sur un an. Après, j'ai distribué des journaux dans des boîtes à lettres pendant deux ans. C'était à plein temps, je l'avais trouvé par les petites annonces. Après, j'ai fait plein de petits boulots comme secrétaire, c'étaient des contrats de 2 ou 3 mois. Je travaillais aux impôts, dans les bureaux. Ensuite, j'ai arrêté car, j'étais enceinte en 88-89, puis depuis, je n'ai plus travaillé. (...). Je n'aurais pas dû rester inactive pendant aussi longtemps. J'aurais dû faire des stages, des études même par correspondance dans la vente"*.

[Entretien n°2 - Femme de 29 ans, seule avec enfant, locataire (APL). Peu de goût pour les études, travail de type OS, distribution de prospectus ou CDD, secrétariat jusque mise en couple. RMI obtenu à la suite d'une information de la CAF après l'API, financièrement "juste mais se débrouille"]

Enfin, le décrochage du monde professionnel s'explique pour quelques allocataires, par des **raisons de santé**. C'est le cas d'un ancien ouvrier du bâtiment, âgé de 62 ans, qui ne peut plus travailler à la suite d'un accident ayant diminué ses capacités physiques, il est en attente de sa retraite [Entretien n°25]. Pour d'autres allocataires, des problèmes importants de santé mentale ont entravé leur vie professionnelle, et leur ont, pour certains, fait perdre des emplois stables, en particulier en raison d'hospitalisations prolongées. Tous ont connu des emplois de courte durée, avec des périodes de chômage pas toujours indemnisées. L'un d'entre eux sort d'une période d'indemnisation par l'Allocation Adulte Handicapé, et pense retourner prochainement dans ce dispositif. On peut assimiler à ce parcours un ancien chauffeur routier, ayant près de vingt ans d'exercice professionnel de ce métier, et qui a perdu son emploi en perdant son permis [Entretien n°16].

Un parcours marqué par les problèmes de santé

Tant dans ses études que dans sa vie professionnelle, cette jeune femme de 26 ans, hébergée par sa mère, a connu des difficultés d'insertion liées à des problèmes psychologiques importants. Elle est actuellement en CES.

"J'ai fait un Bac général B. Et puis j'ai fait six mois d'un IUT de documentation." (Pourquoi six mois?) "Parce que j'étais complètement larguée, j'étais pas bien. Enfin bref, j'ai tout arrêté. Six mois plus tard, j'ai dû faire un mois et demi au grand maximum d'un BTS de Secrétariat Trilingue. J'étais carrément 20 000 lieues sous les mers. J'arrivais à suivre ce que j'avais déjà appris, la dactylo uniquement. La sténo en trois langues n'en parlons même pas (...). il aurait mieux valu vu mon caractère que je fasse des études courtes disons. Un Bac G2 maintenant, mais ça me disait trop rien la comptabilité. Bac G1, j'aimais pas parce qu'il y avait pas de math. J'suis peut-être pas faite pour être secrétaire. (...) Je me demandais toujours ce que je faisais à l'école. Et que je faisais plus des études pour éviter de me poser des questions sur mon avenir, éviter de me projeter dans l'avenir qu'autre chose. C'est plutôt gênant. J'aurais mieux fait de passer un concours en fin de troisième ou faire un stage au lieu de rester à l'école, ou au lieu de préparer un Bac B, préparer un Bac G2, quelque chose comme ça."

(Période post-scolaire : des emplois à court terme ou aidés, des périodes de chômage, des hospitalisations) *"Après j'ai travaillé un mois par ci un mois par là. Ça je continue toujours. En août 88, j'ai dû être un mois factrice aussi. Novembre 88, je fais une cure."*

J'ai bien dû faire six mois d'hôpital psychiatrique, après six mois d'hôpital de jour, toujours à l'hôpital psychiatrique. Après vers janvier 90, j'ai dû me retrouver dans un centre médico-psychologique et soi-disant d'études. J'avais 22 ans. Et à l'automne cette même année, je suis retournée à l'hôpital psychiatrique car ça n'allait plus du tout. J'ai fait un premier CES en 91/92 par là et comme j'avais fait un an j'ai eu droit longtemps à des ASSEDIC". (Qu'est ce qui se passe à l'automne 92?). "Strictement rien, je crois que j'ai hiberné cette année là jusqu'à septembre 93. Ensuite je me démène pendant un mois pour trouver avant mes 26 ans un contrat de qualification. J'en trouve un. C'était dans un lycée. La documentation de lycée. (...) C'était peut être pas ce qui me fallait. Je dormais plus la nuit aussi. Ça fait dix ans de gâché. En dix ans j'ai pas avancé, j'aurais même plutôt régressé pour certains points, ne serait-ce que le trou que ça fait dans mon CV, à chaque fois je suis emmerdée. (...) C'est pour ça que j'aime bien avoir des associations intermédiaires souvent. J'aime pas avoir directement prise avec l'employeur parce que je préfère passer par un intermédiaire comme ça je suis plus tranquille. A lui je peux lui dire mais à mon employeur je lui dirais pas forcément. Je trouve ça plus sécurisant. Je sais pas trop démarcher toute seule".

[Entretien n°12 - Femme de 26 ans, célibataire, hébergée par sa mère (parents séparés). En CES (contrats aidés, remplacements, etc). Problèmes de santé mentale ayant occasionné des hospitalisations].

Au terme de cette analyse des parcours ayant conduit les enquêtés au RMI, on voit émerger nettement une tendance assez nouvelle, celle de l'arrivée de jeunes diplômés en attente d'un premier emploi, alors que dans les premières années le RMI concernait massivement des personnes de faible niveau scolaire. La part réelle du phénomène reste toutefois à confirmer. Cette tendance s'observe aussi à l'intérieur de la population des contractants analysés par le SESI. Même si on peut considérer que leur présence dans le dispositif RMI n'est que transitoire, d'autres jeunes pourraient les remplacer. Les sortants d'études qui connaissent des parcours d'insertion assez cahotiques, avec une succession de contrats à durée déterminée n'aboutissant pas pour l'instant à un emploi stable, mais à des discontinuités fortes les amenant au RMI, n'ont pas tous un niveau scolaire faible, certains ayant pu fréquenter l'université, toutefois sans grande motivation ni constance.

II - LES FILIÈRES D'ACCÈS AU RMI

Si le sigle du RMI est bien identifié, les conditions d'attribution semblent moins bien connues avant l'obtention du RMI. Il n'est d'ailleurs pas rare que le RMI ait été demandé plusieurs mois après que les conditions d'attribution aient été remplies, ou qu'il n'ait pas été demandé dans une période antérieure où l'allocataire aurait pu le percevoir, par méconnaissance. On peut donc en conclure, au vu de la fréquence de ces situations, que le nombre des allocataires potentiels est encore plus élevé que celui enregistré par les données administratives fondées sur la perception de l'allocation.

Comment s'est faite la connaissance des droits au RMI pour les allocataires ? Une fois qu'un allocataire potentiel se pense comme tel, quelles démarches sont faites pour faire la demande ? Les institutions ont un rôle important dans ce processus, ainsi que les travailleurs sociaux. L'information préalable des personnes rencontrées était souvent floue et imprécise. De la création du RMI au milieu des années 1990, le RMI n'est pas encore totalement familier aux Français, ni même de ceux susceptibles d'y avoir recours.

Une des sources d'information sur la qualité d'ayant-droit potentiel au RMI est constituée par **les institutions servant des prestations** antérieurement au droit au RMI. Plusieurs des personnes antérieurement indemnisées par l'assurance chômage ont été informées par l'ASSEDIC quand leurs droits étaient épuisés de l'éventualité de leurs droits au RMI.

“Avant d'être au RMI, j'étais aux AFR. Par la suite, les ASSEDIC m'ont écrit en me disant que j'étais en fin d'allocation, et que le RMI était mis en place pour des gens dans la même situation que moi”

[Entretien n°38 - Homme de 30 ans, vit seul, locataire. A échoué au bac, puis l'a repassé par correspondance, a suivi trois formations qui le laissent désillusionné en raison de l'absence de débouchés. A connu des emplois précaires, des périodes de chômage].

Plusieurs anciennes bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé ont reçu au terme de leurs droits à l'API un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales les informant de l'existence du RMI.

“C'est là quand parent isolé finissait on m'a dit si on veut bénéficier du RMI il faut s'inscrire à l'ANPE. (...) J'étais déjà parent isolé et c'est la CAF qui m'a envoyé une lettre comme quoi j'aurais droit au RMI. Ils m'ont envoyé un courrier. Il fallait que je prépare un dossier pour voir si j'avais droit au RMI .

[Entretien n°13 - Femme de 33 ans, séparée, un enfant, locataire HLM. RMI suite API. A cessé le travail (ouvrière couture) à la naissance de l'enfant. Pas de famille].

Une personne auparavant bénéficiaire de l'AAH a été informée par la COTOREP au moment de la notification de fin d'AAH.

Plus qu'une information de la part de ces institutions, devrait-on parler d'orientation des bénéficiaires vers les services sociaux pour l'examen de leurs droits et la constitution concrète du dossier de demande.

Des agents de l'ANPE ont informé des demandeurs d'emploi alors qu'ils ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier de l'indemnisation par les ASSEDIC. Cette situation a été souvent celle des personnes sortant d'études longues. C'est le cas par exemple de cet ancien étudiant, qui a enchaîné un diplôme de niveau bac + 5 avec le service national. Interrogé sur son circuit d'information sur l'existence du RMI, il répond :

“Lorsque je suis allé à l'ANPE pour m'inscrire au chômage, à la sortie de mon service militaire. J'ai reçu au bout d'un mois un papier des ASSEDIC qui me notifiait que j'avais droit à aucune indemnité de la part des ASSEDIC et que si j'avais plus de 25 ans, je pouvais avoir droit au RMI et pour cela il fallait que je m'adresse au centre d'action sociale de ma commune, ce que j'ai fait”.

[Entretien n°17 - Homme célibataire 26 ans, sort école de commerce bac+5 (un redoublement en faculté) et service national, vit chez ses parents, sans problème].

Cette information par l'ASSEDIC ou l'ANPE n'est toutefois pas systématique, comme le montre les cas de personnes inscrites depuis plusieurs mois à l'ANPE sans avoir droit à des indemnités et qui ont eu connaissance du RMI par une autre source d'information plusieurs mois après leur inscription à l'agence. C'est ce qui s'est produit pour ce jeune homme de 26 ans sortant d'un service civil de deux ans ayant suivi ses études universitaires :

“J’ai fini mon service national en avril et en fait j’ai attendu d’avril à octobre quand j’étais à l’ANPE pour m’inscrire au RMI. (...). Je l’ai su dans un centre d’aide sociale parce qu’au début je pensais que j’y avais pas droit puisque mes parents avaient un certain revenu”. (Vous vous êtes rendu par hasard au centre d’aide sociale ?) “Voilà, pour avoir des renseignements, pour savoir justement si j’y avais droit ou pas” .

[Entretien n°40 - Homme de 26 ans, niveau DEUG hébergé par ses parents (famille aisée). Après études jusqu’à 23 ans : service national pendant 2 ans. Travaille en CES].

Plusieurs des allocataires du RMI en CES au moment de l’enquête ont su qu’ils avaient droit au RMI en se renseignant au sujet d’un CES qui les intéressait, soit à l’ANPE, soit directement auprès de l’employeur recrutant pour le CES. C’est le cas de cette femme vivant depuis plusieurs années seule avec ses enfants et qui a suivi depuis plusieurs stages ou effectué des contrats aidés :

(Elle a su qu’elle pouvait avoir droit au RMI) “Par quelqu’un qui embauchait à la (cite une administration départementale). (...). C’est pour avoir ce CES que j’ai demandé le RMI. Et c’est ce que lui m’a dit, pour avoir un CES, il faut que vous ayez le RMI” .

[Entretien n°34 - Femme de 46 ans, deux enfants, propriétaire (l’ex-conjoint paye le logement), a interrompu ses études au moment de son mariage. Séparation en 1990. Depuis : enchaîne stage, CES, périodes d’indemnisation. Est en CES].

Comme dans le cas de l’information par les institutions versant des prestations, les futurs allocataires ont rendu visite à l’assistante sociale du quartier ou aux services sociaux en Mairie pour de plus amples renseignements et pour déposer un dossier.

La demande d’information est souvent passée par **la mairie et les travailleurs sociaux**. Dans ces cas, il est fréquent que les allocataires soient allés à une consultation pour connaître l’ensemble de leurs droits. Certains d’entre eux pouvaient avoir préalablement une vague information de l’existence du RMI, mais sans certitude sur le fait d’être personnellement concernés par cette prestation. On trouve dans ce cas aussi bien la clientèle classique des services sociaux, c’est-à-dire des personnes chargées d’enfants qui se retrouvent pour des raisons diverses sans ressources, que des jeunes sortant d’études longues qui vont s’adresser à

la mairie. Le premier extrait correspond à une femme vivant en couple, avec un jeune enfant, cumulant problèmes d'emploi et de logement insalubre :

“J’ai été voir une assistante sociale du service social de la mairie pour demander un peu quels sont mes droits exactement. On avait des problèmes financiers, des problèmes au niveau du logement. On a appelé la mairie et on m’a orientée. On a rempli des papiers sur place”.

[Entretien n°15 - Femme de 29 ans, mariée, mari étranger possède depuis peu une carte de séjour. Enfant petit. Elle a connu plusieurs années de travail stable secrétariat. Puis a fait deux stages, sans débouchés. Mal logés].

Le deuxième exemple est un ancien étudiant sortant du service national, il a d’abord fait quelques semaines d’intérim. Il s’est ensuite renseigné à l’ANPE, qui l’a orienté vers une assistante sociale :

(Il l’a su) *“En allant à l’ANPE. Comme je sortais du service militaire, il m’ont dit que je n’avais pas droit aux ASSEDIC. Donc, j’ai demandé si j’avais droit à quelque chose et ils m’ont dit d’aller aux services sociaux de X. (il cite la commune où il réside) pour le RMI”*. (La personne l’ayant informé) *“Elle travaille pour les services sociaux de X.. Je sais pas si son titre, c’est assistante sociale. C’est une des premières personnes que j’ai vues pour le RMI. C’est elle qui a fait toutes les démarches. Elle m’a renseigné aussi sur les possibilités d’avoir les frais médicaux gratuits”*.

[Entretien n°1 - Homme de 25 ans, hébergé chez ses parents, sort du service national, avant, études (bac+5, expertise comptable). Milieu ouvrier, enfant unique, a travaillé pendant ses études].

- **Le réseau de relations** joue un rôle dans l’orientation vers le RMI. Les proches qui informent sur le RMI sont souvent eux-mêmes des allocataires. Les personnes rencontrées ayant été informées par des parents ou amis eux-mêmes au RMI relèvent pour la plupart d’entre eux de deux profils différents : soit ce sont des pauvres entourés de pauvres, vivant souvent dans des quartiers assez défavorisés, soit encore ce sont des jeunes sortant d’études ou de “la galère des petits boulots” connaissant d’autres jeunes ayant demandé le RMI avant eux. Quand des membres de la famille orientent sans être eux-mêmes au RMI, leur connaissance du dispositif et des conditions d’attribution sont souvent imprécises, dans ce cas, c’est le passage par la mairie ou les travailleurs sociaux qui apporte une réelle information. Ce jeune homme de

28 ans qui, à la suite d'un BTS, a connu de grandes difficultés pour travailler dans sa branche avec de longues périodes de chômage, est typiquement dans ce cas :

“Au départ, je savais pas grand chose à part cette indemnité (...) C'est des gens, des amis qui m'ont dit : " Demande si t'as pas le droit au RMI" . Ma famille aussi m'a dit : "Essaye on ne sait jamais", mais sans vraiment savoir, ils n'avaient pas eu l'expérience du RMI, donc ils ne savaient pas, ils m'ont quand même suggéré d'aller au cas où ... J'ai entendu le sigle, mais au départ , je m'attendais pas du tout à avoir droit au RMI. Une fois que je me suis intéressé, je me suis dit : "Je vais tenter, j'ai une annexe de la mairie pas loin de chez moi" . J'ai demandé là-bas, et on m'a dit de m'adresser directement à la mairie. J'ai fait une demande à la mairie, à tout hasard, J'ai demandé si j'y avais droit, on m'a demandé de faire un dossier de recevabilité, J'ai attendu un mois, et au bout d'un mois j'ai su que j'y avais droit” .
 [Entretien n°4 - Homme 28 ans, BTS informatique, puis un an d'école avant le service national. A “galéré” pour travailler et fait une formation d'un an financée par le Conseil Régional, suit au moment de l'entretien des cours du soir au CNAM].

- Peu de personnes ont entendu parler du RMI pendant leurs **études**. C'est pourtant le cas d'un jeune ayant suivi une formation d'animateur.

- Les **médias** parlent du RMI, ils expliquent peu avec précision quelles sont les conditions d'attribution. Peu d'allocataires les citent comme source d'information sur leurs droits.

De nombreux entretiens font état de délais de plusieurs mois au moins entre le moment où l'allocataire remplit les conditions et le moment où la demande est effectuée, et ceci par méconnaissance des conditions d'attribution. C'est par exemple ce qui s'est produit pour le dernier entretien cité :

“La première fois que je me suis inscrit à l'ANPE c'était en 92, et je savais pas du tout à l'époque que j'avais droit au RMI, ou quoi que ce soit. Donc de Septembre 92 à Juillet 93, je sortais de ma dernière formation, et comme j'avais pas droit au chômage, je pensais que j'avais droit à rien du tout, là je vivais sur rien, à part aux crochets de mes parents” .

[Entretien n°4 - Homme 28 ans, BTS informatique, puis un an d'école avant le service national. A “galéré” pour travailler et fait une formation d'un an financée par le Conseil Régional, suit au moment de l'entretien des cours du soir au CNAM].

Interrogés sur leur connaissance de la législation sur l'indemnisation du chômage, la plupart des allocataires rencontrés ignorent les conditions précises à remplir pour bénéficier de l'assurance-chômage, ce que certains déplorent, mais ce que d'autres présentent comme un simple constat. Quelques-uns, parmi ceux n'ayant pas travaillé récemment, ne se sentent pas concernés pour l'instant. Ceux qui disent connaître cette législation ne sont pas aussi bien informés qu'ils le croient, citant souvent par exemple des durées d'affiliation plus longues ou plus courtes (trois mois en particulier) que celles prévues dans la législation. La méconnaissance des droits n'est donc pas limitée à l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion pour cette population.

Si on compare ces résultats avec ceux du Panel RMI-CREDOC, les filières d'accès du RMI semblent avoir nettement évolué depuis l'été 1990¹. Les médias sont nettement moins cités que dans les premiers temps du RMI. L'information par les institutions a pris une ampleur incomparable avec celle des premiers temps du RMI. Les travailleurs sociaux continuent d'occuper un rôle important dans le système d'information, alors que les associations caritatives restent très peu évoquées par les allocataires. Les institutions (même celles qui ne sont pas directement en rapport avec l'instruction ou la gestion du RMI, comme la COTOREP, l'ANPE, les ASSEDIC), orientent vers le RMI une partie de leur public, et ceci d'autant plus qu'elles ne peuvent pas leur assurer directement une solution immédiate à leurs problèmes (en cas d'arrêt d'indemnisation ou de notification d'absence de droits). Il resterait à vérifier ceci sur une enquête quantitative avec une formulation de question identique à celle du panel RMI du CREDOC.

¹ Patricia CROUTTE, Anastassios ILIAKOPOULOS, Michel LEGROS : Panel RMI-CREDOC : Points de départ, Collection des rapports du CRÉDOC n°98, avril 1991.

III - DEMANDER LE RMI, UNE DÉMARCHE QUI NE VA PAS DE SOI

Si certains allocataires ont demandé sans hésiter le RMI, d'autres ont fait part de plus de réticences. Ces réticences sont nettement amoindries quand les personnes rencontrées connaissent d'autres bénéficiaires, le RMI se banalise alors pour elles et perd de son aspect stigmatisant. Il est moins répulsif quand ce sont des personnes "comme nous" qui en bénéficient.

Les hésitations relèvent de plusieurs attitudes, qui peuvent coexister chez certains allocataires.

- **L'hésitation par mauvaise conscience.** Quelques allocataires expriment leur gêne à demander une allocation qui ne leur semble pas réellement destinée dans l'esprit du législateur. C'est le cas de certains anciens étudiants de milieu relativement aisé, qui déclarent ne pas vraiment "en avoir besoin", dans le sens où ils ne seraient pas totalement démunis ni à la rue si le RMI n'existait pas. C'est le cas par exemple de cet ancien étudiant hébergé par sa famille et qui dit de son père qu'il est un "retraité aisé" :

(Hésitation avant de vous inscrire au RMI ?) "Oui. C'était plus une question un peu de conscience parce que j'estimais que j'avais peut-être pas forcément au départ..., j'ai quand même de la chance, j'ai mon père qui m'héberge. (...). Le RMI, c'est vrai que je pensais vraiment pas l'avoir. Je pensais que c'était destiné vraiment à des gens qui étaient beaucoup plus nécessiteux que moi. (...). Pour moi, je pensais que le RMI, c'était pour des gens qui étaient très nécessiteux, à savoir des gens qui avaient des problèmes de logement qui ne trouvaient plus de logement, avec des personnes à charge".

[Entretien n°17 - Homme célibataire 26 ans, sort école de commerce bac+5 (un redoublement en faculté) et service national, vit chez ses parents, sans problème].

On rencontre un discours très proche chez cette ancienne étudiante venant d'un milieu plus modeste, elle a été élevée par une mère seule, employée de bureau, qui loge dans un quartier HLM assez défavorisé :

“Psychologiquement, j'ai hésité, je suis pas allée directement parce que c'est un pas quoi. Je croyais vraiment que c'était réservé à des gens qui étaient vraiment dans la merde complète. Moi, je l'étais pas puisque j'étais hébergée chez ma mère.”

[Entretien n°33 - Femme de 25 ans, vit seule, locataire studio. Sort d'études (maîtrise), milieu modeste, parents séparés, a toujours travaillé pendant ses études. En CES].

Parfois, on voit poindre dans ces discours de gêne l'impression que le RMI est une denrée rare, à quantité limitée, et que si certains le touchent, ce pourrait être au détriment d'autres qui en auraient davantage besoin. C'est le raisonnement tenu par cet homme de 27 ans hébergé :

“Au début je voulais pas parce que je disais y en d'autres qui en ont plus besoin que moi du RMI, puis après bon j'en avais besoin, financièrement” .

[Entretien n°24 - Homme de 27 ans, hébergé, 4 ans études sans aucun diplôme, beaucoup de petits boulots, dont séjour à l'étranger, intérim, travail en usine à la chaîne. Cherche emploi stable].

Un ancien étudiant, lui aussi hébergé, qui trouve que le RMI fait *“parasite”*, va jusqu'à exprimer le regret de ne pas avoir à donner une contrepartie au RMI pour rendre cette aide plus acceptable à ses yeux. Cette contrepartie qu'il propose aurait pour lui le mérite de faire valoir ses compétences. Son sentiment d'embarras s'explique en partie par le fait qu'il ne connaît pas d'autres allocataires.

(Hésitation avant la demande de RMI ?) *“Oui, à cause du sentiment bizarre chez les RMistes de gêne. En fait, on le demande uniquement pour la famille, mais pour les amis, personne n'est au courant. Ils pensent que je touche des allocations chômage. Dans mon milieu, je ne connais pratiquement personne alors que j'en connais qui sont sans travail. Je pensais qu'il y avait une contribution de la part du RMiste à fournir. (...) Je suis un peu à part au sens où j'arrive à bac plus cinq et je me retrouve RMiste, c'est pas... Je pensais qu'il y aurait un suivi. Personnellement, ça m'aurait pas dérangé de donner des cours d'économie, quelque chose que je sache faire ou que je puisse faire. Là, j'ai l'impression, entre guillemets, ça fait un peu parasite. Parce que là, bon j'ai toujours été boursier. Et avec le RMI, j'ai 2022.”*

En fait comme je suis hébergé gratuitement, je gagne plus en étant RMIste qu'avant. Quelque part, moi ça me gêne mais bon je sais que je suis un public assez particulier. Donc... (...) Personnellement, je suis surpris qu'on nous demande rien en retour" .

[Entretien n°37 - Homme de 27 ans, vit chez ses parents, sans problème, famille nombreuse, ouvrière. Sort juste d'un DESS gestion].

- **L'hésitation par crainte de déclassement.** Demander le RMI, c'est pour certains s'admettre vaincus, reconnaître qu'il n'y aura pas de travail demain, c'est parfois vécu comme le signe d'être tombé assez bas dans la hiérarchie sociale des places, c'est courir le risque d'être assimilés à des populations très paupérisées, avec toutes les connotations moralisantes que cela peut impliquer.

"Je n'ai pas hésité parce que j'avais besoin d'un minimum de revenu mais j'ai hésité plutôt par rapport à ce que ça représente. Parce que l'image de quelqu'un qui est au RMI, c'est quelqu'un qui est bientôt sur le seuil avant d'être SDF. Ça peut avoir une image un peu péjorative, un peu honteuse pour d'autres. Disons que ça aurait pu être la seule hésitation que j'aurais pu avoir. (...) J'ai été pas mal au chômage et je sais que c'est la galère pour trouver du travail" .

[Entretien n°38 - Homme de 30 ans, vit seul, locataire. A échoué au bac, puis l'a repassé par correspondance, a suivi trois formations qui le laissent désillusionné en raison de l'absence de débouchés. A connu des emplois précaires, des périodes de chômage].

"C'est ma mère qui m'a forcé un peu . Moi, j'aimais pas trop le fait d'être RMIste mais bon. Être RMIste, pour moi, c'est comme être un semi clochard, genre parasite"

[Entretien n°12 - Femme de 26 ans, célibataire, hébergée par sa mère (parents séparés). En CES (contrats aidés, remplacements, etc.) Problèmes de santé mentale ayant occasionné des hospitalisations].

"Vous savez quand on se retrouve dans cette situation-là à 52 ans, on est pas très fier ni très malin contrairement à ce qu'on pourrait croire. J'ai perdu deux ou trois mois. De février, mars jusqu'à mi juin" (Hésitation au moment de la demande ?). "Ce n'est jamais agréable surtout à 52 ans. Quand on a été cadre supérieur, je peux vous dire que c'est pas agréable. Je l'ai été quand même pendant pratiquement vingt ans." (Sur le bilan de sa vie professionnelle) : "C'est un bilan

assez négatif parce que je crois que quelqu'un qui a travaillé pendant 25, 27 ans pour la France, il se retrouve comme ça du jour au lendemain déconsidéré, menacé par les huissiers, par tout le monde”.

[Entretien n°41 - Homme de 52 ans, divorcé, locataire, enfants adultes qui l'aident. Niveau licence en droit, locataire. Longtemps directeur commercial d'un grand groupe d'assurances, s'est mis à son compte dans le conseil, et a fait faillite. Depuis : chômage et un emploi de VRP dont il démissionne, n'étant pas payé].

“J'ai décidé d'aller quémander parce que pour moi, c'est quémander”. (Hésitation au moment de la demande ?) *“Oui, je l'ai fait avec beaucoup de gêne parce que d'être assisté social, c'est pas vraiment la joie”*.

(Entretien n°10 - Homme, 31 ans, CAP de maçon raté, a fait beaucoup d'intérim, de CDD, avant de se retrouver au chômage de longue durée. Suit un stage de CAP électricité. Chez les parents depuis toujours (milieu ouvrier)].

“Le RMI c'est quelque chose qui est gênant parce que quand on en arrive à ce point. Mon mari a travaillé toute sa vie pour en arriver là. C'est triste”.

[Entretien n°25 - Homme de 62 ans, sa femme n'a jamais travaillé. Locataire. Dans le bâtiment depuis qu'il est en France. Arrêt de travail suite problèmes de santé. Problèmes financiers, devront déménager].

Si cette hésitation peut se présenter en discours de négligence (on ne l'a pas demandé dans le passé, dit-on, *“par flemme”*, ou par *“peur de la paperasse”*), d'autres éléments orientent l'interprétation vers une gêne, comme le fait simultanément de cacher à sa famille qu'on perçoit le RMI. Assez exemplaire de cette attitude est l'extrait d'entretien suivant, d'un jeune homme qui a demandé le RMI pour pouvoir bénéficier d'un CES :

“J'y avais droit depuis 92-93 et je n'y étais pas inscrit et je me disais que j'allais trouver du travail avant. C'était aussi par flemme car je me disais, je vais me retrouver avec des paperasses à remplir et en plus, je me disais qu'il y avait d'autres moyens d'avoir de l'argent. (...). Je cherchais du travail à l'époque et je me suis dit “le RMI c'est pas pour moi”, par pudeur”. (La famille sait-elle que vous percevez le RMI ?) *“Ma mère a 65 ans et elle vient d'Italie, elle n'a jamais vraiment travaillé en France et elle est très loin de tout ce qui est paperasserie. Elle ne sait pas ce que c'est le RMI et à la rigueur, je n'ai pas envie qu'elle sache ce que c'est, car je n'ai pas envie de la faire flipper plus que cela. C'est vrai que je lui ai dit que j'ai trouvé un emploi à mi temps, à durée déterminée. Mais ma soeur est au courant.”*

[Entretien n°7 - Homme 29 ans, hébergé par sa mère (pension d'invalidité). Passionné par la musique. Rapport alimentaire au travail, beaucoup de changements d'emploi. RMI après son retour de l'étranger. En CES, aspire à un emploi stable].

Cinq autres allocataires ont caché à tout ou partie de leur famille leur situation d'allocataires du RMI. Soit ces personnes sont en mauvais termes avec leur famille, soit elles ne veulent pas faire état de leurs difficultés à leurs proches.

On peut interpréter en partie la mauvaise conscience face au RMI comme une forme de crainte du déclassement, en particulier quand s'affirme l'idée que le RMI a l'image d'être une prestation pour les très défavorisés.

Que ce soit par crainte de déclassement ou par mauvaise conscience, ces deux formes d'hésitation du RMI ont pu occasionner des **retards** importants entre le moment où les personnes auraient pu déposer une demande et celui où elles ont effectivement fait les démarches.

- Le RMI par obligation : chez ces allocataires, la gêne d'être au RMI n'est pas absente, mais elle est excusée à leurs yeux par le caractère obligatoire de cette prestation. Ils disent avoir été obligés de demander le RMI pour assurer des besoins essentiels à leur survie : pour ne pas se retrouver à la rue, pour pouvoir nourrir leurs enfants, etc. Comme dans l'hésitation par crainte de déclassement, la métaphore de la chute est présente, mais ici le RMI est présenté non pas comme le signe d'être tombé au plus bas, mais comme justement le moyen obligé de ne pas tomber plus bas. Cette attitude est fréquente chez les femmes seules chargées de famille

(Hésitation avant de vous inscrire au RMI ?) "Non parce que c'était mon seul recours parce que je me retrouve seule avec un enfant donc il fallait quand même que j'aie quelque chose pour vivre. Donc j'ai été voir les assistantes sociales et puis voilà.(...). Le RMI, c'est juste, mais c'est mieux que de rien avoir. Le RMI existerait pas, du jour au lendemain je me serais quand même trouvée à la rue. Ça nous fait juste survivre mais c'est en attendant de trouver quelque chose. C'est quand même quelque chose qu'ils ont fait de bien. Pour pas descendre tout à fait, c'est une marge qui nous permet de pouvoir remonter petit à petit. Surtout quand on a un gosse c'est important"

[Entretien n°13 - Femme de 33 ans, séparée, un enfant, locataire HLM. RMI suite API. A cessé le travail (ouvrière couture) à la naissance de l'enfant. Pas de famille].

(Hésitation avant de vous inscrire au RMI ?) *“Non, quand je suis arrivée j’avais pratiquement rien, je me suis dit : “ça fera toujours un petit peu d’argent” surtout que j’avais mes enfants, c’est pas évident non plus”*.

[Entretien n°14 - Femme de 29 ans, mariée, deux jeunes enfants, viennent d’arriver d’Algérie où ils vivaient (elle française), “enfuis” suite menaces. Mal logés, petit logement inconfortable. Priorité : travail pour son conjoint. Elle n’a pratiquement jamais travaillé].

Assez proches dans l’attitude face à la demande de RMI de non-hésitation par obligation, les allocataires qui ont déposé une demande de RMI non pas tant pour devenir allocataires du RMI que pour accéder à un Contrat Emploi Solidarité. C’est le cas de cet homme de 28 ans, hébergé par sa mère, et qui dans le passé aurait pu demander le RMI mais n’a pas voulu le faire “par pudeur”. S’il a demandé le RMI pour pouvoir accéder à un CES, ce n’est pas sans hésitation :

“Je voyais à l’ANPE qu’il y avait plein d’annonces CES, et je me suis renseigné pour savoir ce qu’il fallait faire et on m’a dit : “il y a plusieurs conditions, si vous êtes au chômage depuis un an, si vous touchez le RMI” . Et puis vu que mes recherches n’aboutissaient pas, je me suis mis à y penser.(...). Je trouve aberrant qu’il faille le RMI pour avoir un CES.

[Entretien n°7 - Homme 29 ans, hébergé par sa mère (pension d’invalidité). Passionné par la musique. Rapport alimentaire au travail, beaucoup de changements d’emploi. RMI après son retour de l’étranger. En CES, aspire à un emploi stable].

Certains ex-étudiants expliquent qu’ils n’ont pas hésité à demander le RMI non pas parce que pour eux il allait de soi qu’ils y avaient droit, mais parce que solliciter à nouveau des parents qui avaient déjà largement été mis à contribution leur paraissait poser plus de problèmes éthiques, que de demander le RMI. Ce sont plutôt des étudiants d’origine modeste, dont la poursuite d’études a impliqué un “sacrifice” financier pour les parents. C’est le cas, par exemple, de cet homme de 25 ans sortant d’une école supérieure, de niveau bac plus 5, hébergé par ses parents dans une HLM dans une cité “bas de gamme”, ses parents étant d’ailleurs encore en train de rembourser les emprunts qu’ils ont dû faire pour sa scolarité :

(Hésitation avant de vous inscrire au RMI ?) *“Non, je n’ai pas hésité, dans la mesure où je suis en recherche d’emploi, mes parents m’ont déjà payé l’école ce qui était très cher”*.

[Entretien n°8 - Homme 25 ans, BTS + école de commerce. Hébergé par ses parents, sans conflits].

- Le RMI comme un droit allant de soi : ces allocataires, très minoritaires dans l’échantillon du CRÉDOC, peuvent avoir une meilleure connaissance au départ des conditions d’attribution et se considérer alors spontanément comme des ayants-droit potentiels. Cette banalisation du RMI est d’autant plus évidente que l’on connaît d’autres allocataires dans la même situation que soi, en particulier pour ceux vivant dans des cités de grands ensembles assez défavorisées où de nombreuses autres familles vivent du RMI. C’est le cas de cette femme de 42 ans, originaire d’une famille pauvre, qui a quitté l’école à 12 ans, en situation d’échec scolaire, et a effectué divers emplois non qualifiés jusqu’à la naissance de ses enfants. Elle en a encore deux à charge, qu’elle élève seule depuis le départ de son mari :

(Hésitation avant de vous inscrire au RMI ?) *“Non, parce qu’il y a beaucoup de personnes qui y sont, vu mon âge c’est dur de trouver du boulot. Je me suis inscrite et j’ai attendu près de 6 mois à 7 mois avant de le toucher”*.

[Entretien n°26 - Femme de 42 ans, a élevé seule quatre enfants, encore deux au foyer. En HLM. Famille de nomades, peu scolarisée, a travaillé de l’âge de 14 ans à son mariage (usine). Envisage peu de retravailler (aimerait en usine)] .

Tous les allocataires rencontrés habitant dans ces cités n’ont pas pour autant cette attitude, tout dépend s’ils ont eux-mêmes vécu dans le salariat ou non. Ceux ayant connu sur une longue période le statut de salariés sont plus réticents face au RMI, qu’ils ressentent comme un déclassement par rapport à leur statut antérieur, et ceci même s’ils habitent dans une cité HLM où de nombreux voisins sont dans leur cas.

La progression non négligeable des effectifs des allocataires du RMI dans les années récentes n’a pas suffi à banaliser le statut d’allocataires. La crainte de la stigmatisation semble forte chez les personnes rencontrées. On peut s’interroger sur le rôle des médias dans la constitution de la représentation de l’allocataire du RMI. L’insistance sur les populations les plus défavorisées, comme celles en rupture de domicile, ou la montée en épingle de quelques cas de détournement de la prestation par des personnes vivant d’activités illégales ne contribuent certainement pas à faire du RMI un statut acceptable ou même simplement avouable à son entourage.

IV - LA DEMANDE DE RMI, MOTIVATIONS ET USAGES DU DISPOSITIF

Quelles sont les motivations de la demande de RMI ? Retrouve-t-on l'opposition classique du panel RMI-CRÉDOC des années 1990-1992 entre la demande d'insertion et la demande financière ? En dehors des attentes formulées au moment de la demande, quel bilan font les allocataires de leur passage en cours dans le dispositif, qu'en ont-ils tiré réellement ? Ce point recouvre la question du contrat d'insertion, tout en la dépassant, en effet, même si de nombreux allocataires n'ont pas signé de contrat d'insertion, cela n'implique pas pour autant qu'ils n'aient pas été inclus dans des démarches ou réunions liées à leur statut d'allocataires du RMI.

On peut identifier quatre grands types d'attente face au RMI, les deux premiers relèvent de la **demande financière**, le troisième met en avant l'insertion professionnelle via l'**accès à un contrat aidé**, le quatrième est la demande de **couverture médicale**. Les **autres attentes** relèvent pour la plupart soit de la demande d'accès à une formation ou plus en amont d'orientation, soit du domaine du logement : accéder à un logement indépendant ou encore pouvoir se maintenir dans son logement grâce à une prestation logement dont les droits dépendent du statut de bénéficiaire du RMI. Une seule personne souhaite un soutien dans un projet de mise à son compte. Bien entendu, il est très fréquent que plusieurs motifs soient à l'origine de la demande de RMI. Si la plupart des allocataires mettent en avant l'aspect financier, cette dimension est souvent couplée à autre demande.

La demande de ressources dans l'échantillon du CRÉDOC qui, rappelons-le, compte une part non négligeable de sortants d'études supérieures, se divise en deux situations : certains demandent des revenus pour vivre, d'autres, et ce sont justement des anciens étudiants sortis récemment de leur formation, celle-ci étant éventuellement suivie par le service national ont pour motivation, en demandant le RMI, d'accéder à des moyens financiers pour mener à bien une recherche d'emploi.

Les extraits d'entretiens suivants proviennent de personnes attendant avant tout du RMI des **moyens financiers pour vivre**. L'allocation du RMI peut éventuellement compléter des prestations familiales ou les revenus d'un contrat aidé. Même, si, dans ces cas, les montants perçus provenant du RMI sont faibles, ils ne sont pas négligeables dans un budget globalement restreint. Pour les personnes mettant en avant l'aspect financier, le RMI permet bien souvent d'assurer la survie.

(Qu'attendez-vous du RMI, essentiellement des revenus, ou d'autres choses, lesquelles ?) *“Un appui sur l'argent pour m'aider, vu la situation où je suis avec les enfants, je ne me vois pas, pour l'instant ,travailler”*.

[Entretien n°11 - Femme de 31 ans, trois enfants, locataire privé. Séparée à cause de l'incarcération du mari. RMI suite API. Pas de qualification, échec scolaire, interruption d'activité à la naissance des enfants]

“Le RMI, c'est juste, mais c'est mieux que de rien avoir. Le RMI existerait pas, du jour au lendemain je me serais quand même trouvée à la rue. Ça nous fait juste survivre mais c'est en attendant de trouver quelque chose. C'est quand même quelque chose qu'ils ont fait de bien. Pour pas descendre tout-à-fait c'est une marge qui nous permet de pouvoir remonter petit à petit. Surtout quand on a un gosse c'est important., (...)”. (Qu'attendez-vous du RMI, essentiellement des revenus, ou d'autres choses, lesquelles ?) *“Des revenus oui pour quand même vivre, pour pas me retrouver à la rue tout ça, parce que avec ce qu'ils nous donnent on peut vivre un peu en attendant de trouver un emploi. Puis, surtout avant, bon je vivais comme tout le monde en couple, et puis je me suis retrouvée toute seule avec un gosse donc, c'est vrai que c'est pas du jour au lendemain qu'on peut retrouver comme ça, surtout que j'avais cessé l'activité pour élever mon fils. Donc ça fait quand même sept ans que j'avais arrêté de travailler, donc c'est pas du jour au lendemain qu'on peut retrouver quelque chose quoi”*.

[Entretien n°13 - Femme de 33 ans, séparée, un enfant, locataire HLM. RMI suite API. A cessé le travail (ouvrière couture) à la naissance de l'enfant. Pas de famille].

(Qu'attendez-vous du RMI, essentiellement des revenus, ou d'autres choses, lesquelles ?) *"Je sais pas. Des revenus parce que ça je peux pas payer sans revenus. Étant donné que c'est un revenu minimum d'insertion, moi j'attends du RMI, que cela me garantisse le peu de revenus, actuellement je touche que 2200 francs, donc le temps de trouver un emploi et de pouvoir laisser tomber"*.

[Entretien n°28 - Homme de 25 ans, célibataire, sa sœur lui prête un logement et vit ailleurs. Nationalité française, mais famille à l'étranger. A le bac. Sort d'un stage].

Certains allocataires voient dans le RMI un revenu pour **payer les frais recherche d'emploi**. Ce sont typiquement des personnes jeunes, logées et nourries par leurs parents, de niveau d'études élevées, et cherchant un poste de niveau cadre ou technicien. L'extrait suivant est assez caractéristique de cette attitude :

"Moi, tout ce que je voulais, c'était vraiment le RMI. Pour avoir des fonds. Pour aller plus vite, pour progresser. Sans argent aujourd'hui, on peut pas donner de coups de téléphone, on peut pas se déplacer, on peut rien faire. (Le RMI, c'est vraiment pour la recherche d'emploi ?). Oui. Tous mes fonds sont consacrés à ça. (...). C'est simplement la rémunération. Ce qui me permet d'envoyer des CV, de pouvoir entretenir une ligne téléphonique pour prendre des rendez-vous, d'avoir des entretiens pour des emplois. Me déplacer. C'est surtout ça."

[Entretien n°1 - Homme de 25 ans, hébergé chez ses parents, sort du service national, avant, études (bac+5, expertise comptable). Milieu ouvrier, enfant unique, a travaillé pendant ses études].

Malgré les dates récentes d'entrée dans le dispositif, la plupart des personnes qui espéraient accéder à un **contrat aidé** sont dans ce cas au moment de l'enquête. La connaissance des conditions d'accès aux CES a même parfois été à l'origine de la décision de demander le RMI, comme on l'a déjà vu antérieurement, ce qui est le cas des trois premiers entretiens cités ci-dessous. Parfois, c'est une possibilité qui s'est révélée après l'entrée dans le dispositif, comme le montre le quatrième extrait.

"Du RMI, j'attendais des revenus, la possibilité d'avoir un contrat CES très vite, donc travailler, avoir une activité rémunérée et la carte santé aussi, une couverture sociale à cent pour cent, et puis les allocations logement".

[Entretien n°33 - Femme de 25 ans, vit seule, locataire studio. Sort d'études (maîtrise), milieu modeste, parents séparés, a toujours travaillé pendant ses études. En CES].

“Je voyais à l’ANPE qu’il y avait plein d’annonces CES, et je me suis renseigné pour savoir ce qu’il fallait faire et on m’a dit il y a plusieurs conditions, si vous êtes au chômage depuis un an, si vous touchez le RMI”.

[Entretien n°7 - Homme 29 ans, hébergé par sa mère (pension d’invalidité). Passionné par la musique. Rapport alimentaire au travail, beaucoup de changements d’emploi. RMI après son retour de l’étranger. En CES, aspire à un emploi stable].

“Déjà là c’était plus facile pour moi puisque je rentrais dans la catégorie des publics prioritaires. Parce qu’avant j’avais sept mois de chômage. Donc, à chaque fois on me disait que c’était pas assez, tout ça. Et maintenant une fois que j’avais le RMI, j’ai pu trouver début janvier un contrat CES”.

[Entretien n°40 - Homme de 26 ans, hébergé par ses parents (famille aisée). Etudes universitaires jusqu’à 23 ans, sans diplôme, service national 2 ans. Travaille en CES].

“L’ANPE, je m’y suis inscrite en août. Je sais pas pourquoi j’y suis pas allée avant... J’ai appris là qu’il y avait une personne qui s’occupe des gens qui touchent le RMI. Je le savais pas. (...) Suite à ça, la personne qui me suivait m’a proposé un CES à X. Et en fait, ça m’a motivée. Je me suis dit: “Pourquoi pas ?..”. Comme je savais vraiment pas ce que je voulais faire d’autre, je voulais pas me lancer dans une formation. Donc, je me suis dit: “Pourquoi pas essayer le monde du travail comme travail ?”. Déjà, travailler dans un bureau, j’avais jamais fait ça.(...). (Le CES). Ça me plaît beaucoup. Je suis surtout à l’accueil et parfois au standard.”

[Entretien n°5 - Femme 25 ans, hébergée, études supérieures (licence). Exprime des doutes sur ses motivations. En CES. Pas de problème avec ses parents].

La motivation de l’accès à l’aide médicale dans la demande du RMI est généralement associée à d’autres raisons : revenus, accès au logement, etc. C’est ce qu’illustre l’extrait de l’entretien ci-dessous.

“Non, je n’ai pas hésité, dans la mesure où je suis en recherche d’emploi, mes parents m’ont déjà payé l’école ce qui était très cher. (Cet ex-étudiant affecte une bonne partie de ses revenus du RMI à la recherche d’emploi). C’est une source de revenu avec des avantages comme l’aide médicale. A un moment, j’étais en fin de Sécurité Sociale étudiante, en m’inscrivant à l’ANPE, j’ai eu droit à un an de Sécurité Sociale gratuite et par le RMI, j’ai eu l’aide médicale”.

[Entretien n°8 - Homme 25 ans, BTS + école de commerce. Hébergé par ses parents sans conflits]

Parmi les autres attentes, sont évoquées :

- L’aide à la formation, c’est le cas par exemple de ce jeune homme qui a quitté l’université à 23 ans avec seulement un DEUG, et qui effectue un CES dans le domaine de l’animation :

“Là, c’est vendredi prochain j’ai les épreuves pour passer le diplôme d’animateur. C’est ça qui est important quoi. (...). Justement le contrat CES que j’ai pris, ça me met en rapport avec l’animation. Donc, c’est aussi une motivation pour réussir mon examen. Le BEATEP, c’est le Brevet d’État d’Animateur Technicien d’Education Populaire et de la jeunesse. C’est un diplôme délivré par Jeunesse et Sport. Justement pour le RMI, il y avait la commission locale de d’insertion qui pouvait financer mais ils m’ont dit d’attendre, de passer d’abord les épreuves pour savoir si j’étais sélectionné et après je me renseignerai pour savoir si ... (sa formation pourrait être financée)”.

[Entretien n° 40 - Homme de 26 ans, hébergé par ses parents (famille aisée). Etudes universitaires jusqu’à 23 ans, sans diplôme, service national 2 ans. Travaille en CES]

La seule personne en cours d’études [entretien n°32], vient d’un milieu très modeste (père ouvrier agricole, la mère fait quelques heures de ménage pour aider les autres enfants en cours d’études). Sans le RMI elle n’aurait pu suivre son année de formation paramédicale, d’autant plus que les horaires de cette formation ne lui permettent pas de travailler simultanément comme elle l’a fait dans les années d’études antérieures.

Un homme de 31 ans espère que le dispositif d’insertion du RMI lui apportera un soutien dans un projet de mise à son compte :

“Autre chose que des revenus, une solution pour s’en sortir. Pouvoir avoir une aide pour créer sa propre entreprise, comme j’ai un projet avec le RMI. (...). En ce moment, je prépare un stage, et puis bon, être reçu. Je fais beaucoup d’études pour préparer un CAP en reconversion”.

[Entretien n°10 - Homme, 31 ans, CAP de maçon raté, a fait beaucoup d’intérim, de CDD, avant de se retrouver au chômage de longue durée. Suit un stage de CAP électricité. Chez les parents depuis toujours (milieu ouvrier)].

Si la plupart des attentes formulées au moment de la demande semblent avoir été satisfaites, quelques déceptions apparaissent, en particulier en matière de suivi des personnes et de soutien dans les démarches de recherche d’emploi. Ce reproche est parfois formulé à l’encontre de l’ANPE, comme le montrent d’autres études ¹.

“Heureusement que le RMI est là. Je reproche le manque de structures à côté du RMI, en dehors de la question financière. Je sais que je peux faire des démarches. A la limite ce que je préférerais c’est que tous les trois mois, au lieu d’avoir un courrier, avoir un entretien”. [

Entretien n°36 - Homme de 27 ans, hébergé dans un studio fourni par ses parents, famille aisée. Etudes jusqu’à 23 ans, DEUG, problèmes de santé mentale].

“Au début j’avais vaguement espéré que le contrat d’insertion ça voulait dire quelque chose mais à mon avis c’est plutôt pour des personnes qui sont dans des cas plus graves que moi. Donc, (j’en attends) principalement des sous”. (Vous pensez que le contrat d’insertion est réservé aux personnes qui sont dans une situation plus grave que vous?). *“Ben oui, si vraiment y a un gros gros problème je suppose qu’ils doivent s’en rendre compte au moment du dossier. Si vraiment une personne a de très très gros problèmes ils doivent s’en occuper un peu plus. Enfin j’espère”.*

[Entretien n°12 - Femme de 26 ans, célibataire, hébergée par sa mère (parents séparés). En CES (contrats aidés, remplacements, etc.) Problèmes de santé mentale ayant occasionné des hospitalisations].

Le **contrat d’insertion** est relativement peu évoqué spontanément par ces allocataires. Il semble, pour ceux qui l’ont signé, relever d’une démarche administrative (c’est une feuille

¹ Voir par exemple :

Isa ALDEGHI : Chômeurs au fil du temps, Cahier de recherche CREDOC n°21, novembre 1991.

Isa ALDEGHI, Denise BAUER, Michel LEGROS : Perception du chômage et stratégies de recherche d’emploi, *Premières Synthèses*, Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Formation Professionnelle, n°32 - Octobre 1993.

qu'on a signée) plus que d'un engagement ou d'un pas dans un parcours d'insertion (le contenu en est peu commenté). De même qu'aux premières heures du RMI, il n'est pas rare que ces allocataires récents ne connaissent pas très bien le terme de contrat et qu'ils le confondent avec la feuille d'actualisation à envoyer à la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise à jour des droits.

Si on prend comme point de référence le panel RMI-CRÉDOC dont la première vague date de l'été 1990, on voit se dessiner des évolutions qui seraient à confirmer sur un échantillon plus large et qui serait représentatif de la population d'ensemble. Le souci des moyens de la recherche d'emploi semble s'affirmer avec le temps, ce qui est à mettre en rapport avec les délais plus importants d'accès à des postes qualifiés pour les jeunes et à la concurrence accrue qu'implique la tendance générale à l'allongement des études. La motivation d'accéder à un contrat aidé se renforce aussi dans un contexte général où ces mesures prennent de l'ampleur et sont perçues pour certains comme la seule voie d'entrée dans le monde du travail. En revanche, le contrat d'insertion ne semble toujours pas occuper la place qu'il pourrait prendre pour formaliser un parcours d'insertion.

V - L'ARGENT DU RMI : POUR QUELLES DÉPENSES ?

A quoi sert l'argent du RMI ? Ou plus précisément, à quelles dépenses est affectée l'allocation du RMI ? Avant de répondre à ces questions, il faut noter que le terme "d'argent du RMI" recouvre pour certains interviewés une proportion réduite de leurs ressources, un complément aux prestations familiales pour les personnes chargées de famille et parfois à une pension alimentaire pour les femmes seules avec enfants, un petit appoint d'un salaire généralement de l'ordre du mi-temps du SMIG pour les titulaires d'un contrat aidé. Ce qu'on entend dans ce chapitre par "l'argent du RMI" est l'ensemble des ressources monétaires régulières, RMI compris, qui ne dépassent pas le montant des plafonds du RMI.

On peut partager les personnes rencontrées selon quatre situations principales. Dans les deux premières, les personnes ont un logement autonome. Certaines, avec leurs propres ressources assurent **l'intégralité de leurs dépenses**. D'autres vivent essentiellement de l'argent du RMI mais ont un **complément** (qui reste minoritaire) provenant de **l'aide régulière de la famille**. Parmi les allocataires hébergés ou logés gratuitement, et ils sont nombreux dans l'échantillon du CRÉDOC puisqu'ils représentent une bonne moitié des personnes interviewées, deux cas se rencontrent : d'un côté, ceux qui sont nourris et logés, sans participation de leur part, leur argent étant essentiellement affecté aux **frais de recherche d'emploi** et à leurs déplacements, ainsi qu'à leurs loisirs, de l'autre, ceux qui sont logés et nourris mais contribuent à leurs **dépenses alimentaires** avec leurs revenus propres.

Détaillons davantage l'analyse concernant les personnes bénéficiant d'un logement autonome. Les personnes chargées de famille (qu'il s'agisse de parents isolés ou de couples), n'ont généralement pas d'aides financières régulières de leurs proches. Elles doivent se "débrouiller" avec l'argent dont elles disposent. On rencontre dans ce groupe certaines familles en grandes difficultés financières, devant faire des arbitrages entre assurer le paiement de ses factures, et donc maintenir la sécurité d'un toit et manger.

"Le loyer ça va, j'ai l'APL qui me paie mon loyer". (Difficulté à payer d'autres factures ?) "Oui. Le loyer j'ai pas de problèmes, j'ai l'APL" (Beaucoup de dettes

ou de retard dans les autres factures ?) *“Non, une fois la facture arrivée, je la paie un mois après. J’essaie toujours, je mange moins des fois, de payer mes factures parce qu’on voit tellement de RMistes, qui se retrouvent à la rue parce qu’ils ont pas payé ceci ou cela. Donc j’essaie toujours de me serrer la ceinture pour pouvoir au moins payer mes factures. Et quand je peux pas, des fois je téléphone pour dire, bon ce sera payé après. (...). Pour l’instant, j’essaie de pas prendre trop de retard. C’est dur mais j’essaie parce que je tiens pas quand même à me retrouver dehors surtout quand on a un enfant. C’est surtout pour lui”* .

[Entretien n°13 - Femme de 33 ans, séparée, un enfant, locataire HLM. RMI suite API. A cessé le travail (ouvrière couture) à la naissance de l’enfant. Pas de famille].

“Y’a des avantages et des inconvénients. Je voudrais quelque chose de plus petit et de moins cher mais quand je me suis renseignée, on m’a dit y a pas moins cher, y a plus petit mais plus cher. (...). Parce que comme c’est individuel, je peux ne pas chauffer alors qu’en immeuble je serais obligée de payer le chauffage. Alors là, je chauffe très très peu. Donc, le grand avantage, c’est ça, y a pas de charges. Je réduis le chauffage, je grelotte” . (Problèmes pour payer ?). *“Y a le crédit, puis y a les taxes. Et puis, y a l’entretien. Puis, j’ai plus le temps de m’en occuper. (...) Le gros problème, c’est financier. Faudrait déjà qu’au niveau du logement, ça soit moins incertain, c’est-à-dire pouvoir payer tout ce qu’il faut. Ensuite, toutes les factures qui sont obligatoires, l’électricité, le téléphone, vignettes, assurances, toutes ces dépenses obligatoires qui sont démesurées par rapport à un salaire de CES”* .

[Entretien n°34 - Femme de 46 ans, deux enfants, propriétaire (l’ex-conjoint paye le logement), a interrompu ses études au moment de son mariage. Séparation en 1990. Depuis : enchaîne stage, CES, périodes d’indemnisation. Est en CES].

Une minorité de ces allocataires vivant entièrement avec l’argent du RMI arrive à faire avec nécessité loi. C’est le cas, par exemple, de cette femme seule avec deux enfants à charge, issue d’une famille très pauvre. Ceci ne l’empêche pas d’espérer trouver un travail au SMIG en usine pour améliorer sa vie et celle de ses enfants :

(Son logement). *“Ça fait 33 ans que j’y suis. Je préfère rester ici. J’ai un F5, j’ai 3 chambres, pour mon fils, ma fille, et moi.”* (Difficultés pour payer le loyer ?) *“Les charges et le loyer, pas spécialement, parce que j’ai l’APL. Quelques fois, on a des difficultés mais on se débrouille.”* (Sur l’aide de la famille :) *“Ma sœur m’a aidée. Avant oui, mais maintenant non. (...) Si je demande de l’aide, ça serait à mes*

parents et s'ils m'aident, je rembourse. Mais, je ne préfère pas demander, parce qu'après il faut que je rembourse. (...) Vous savez, ils peuvent m'aider sur 200 ou 400 francs mais pas plus. Si je suis vraiment dans le besoin, ils ne vont jamais refuser. (...). J'arrive bien, c'est pas que mes enfants crèvent de faim, ils ont tout ce qu'ils veulent".

[Entretien n°26 - Femme de 42 ans, a élevé seule quatre enfants, encore deux au foyer. En HLM. Famille de nomades, peu scolarisée, a travaillé de l'âge de 14 ans à son mariage (usine). Envisage peu de retravailler (aimerait en usine)].

D'autres allocataires ont un logement autonome mais bénéficient d'une aide en nature ou en espèces de leur famille d'origine. Cette aide, même régulière, ne suffit pas toujours à équilibrer leur budget et à garantir leur maintien dans les lieux. C'est le cas, par exemple, du couple dont le mari a 62 ans, il attend la retraite et a dû interrompre sa vie professionnelle dans le bâtiment pour raisons de santé. Ils ne peuvent se maintenir dans leur appartement dont le loyer représente une part prépondérante de leurs ressources, et ceci malgré une petite aide alimentaire de leurs enfants [Entretien n°5].

Pour la plupart des allocataires du RMI en location, toutefois, l'argent du RMI sert finalement peu à assurer le paiement du logement. La majorité des locataires ont des logements peu coûteux, dont le loyer est dans sa plus grande partie assuré par l'AL ou l'APL. Nombreux sont ceux dont les logements sont inconfortables ou situés dans des quartiers périphériques et peu attractifs. Restent toutefois les charges du logement, dont le chauffage, et, pour certains y faire face s'avère difficile, ce qui remet en cause leur maintien dans les lieux.

Du côté des hébergés, la satisfaction des besoins élémentaires est plus facile à assurer, même si certains craignent que le prolongement de la situation d'hébergement ne lasse la famille. La majorité des allocataires hébergés rencontrés par le CRÉDOC assument une partie de leurs frais d'entretien. Cette participation est systématique chez ceux qui sont en contrat aidé ou chez ceux au chômage après avoir connu des situations d'emploi plus ou moins précaires (et ceci par opposition aux primo-demandeurs d'emploi sortants directement de leurs études). Les personnes hébergées apportent rarement une contribution sous forme de pension pour leur hébergement, la participation prend le plus souvent la forme d'achats de nourriture. Cette participation aux frais de nourriture passe pour certains allocataires par des repas pris à l'extérieur, par exemple parce qu'on est en CES et que le retour à domicile est impossible [Entretien n°5], soit encore parce que les relations sont tendues avec la famille et que l'allocataire pense préférable de ne pas être là pour tous les repas [Entretien n°23].

La plupart des jeunes diplômés en attente d'insertion professionnelle affectent les sommes allouées par le RMI à la recherche d'emploi : déplacements, courrier, journaux et revues, parfois frais de téléphone ou de Minitel. Ces frais sont d'autant plus importants que les diplômés ont un rayon géographique large de recherche, qui dépasse largement le cadre de leur région. Certains ont même effectué des trajets à l'étranger pour se rendre à des entretiens d'embauche. La participation financière aux frais d'hébergement, à la nourriture, au logement est généralement inexistante, en accord avec les parents. La priorité est mise à l'insertion professionnelle. Le RMI fait alors fonction d'une sorte "d'allocation à la recherche d'un premier emploi". Une faible partie peut servir aux dépenses de loisirs. L'aide des parents pour la plupart de ces ex-étudiants est donc de fournir le gîte et le couvert, souvent de prêter une voiture (l'allocataire pouvant toutefois assurer les frais de carburant), et dans certains cas d'aider à acheter des vêtements (particulièrement ceux utilisés dans la recherche d'emploi). Les parents sont parfois d'avantage sollicités, mais soit sous forme de prêts remboursés au prochain versement du RMI, soit sous forme de faibles contributions financières s'apparentant à l'argent de poche donné aux enfants et adolescents.

Cet homme de 28 ans, sortant d'une école d'ingénieur, et encore hébergé par ses parents, est assez typique d'une utilisation du RMI centrée sur la recherche d'emploi :

(Le RMI) "C'est essentiellement un revenu, c'est pour me permettre de rechercher un emploi dans de bonnes conditions sans trop demander d'argent à mes parents. (...) C'est sûr que je dépense plus que le RMI. Le RMI intervient dans tout ce qui sort du cadre alimentaire ou vestimentaire. Ce sont mes parents qui subviennent à mes besoins".

[Entretien n°19 - Homme célibataire 28 ans, école ingénieur bac+5, chez ses parents, sans problème].

Que pensent les allocataires du montant du RMI ? Quand ils se sont exprimés à ce sujet, c'était généralement pour faire remarquer que son niveau était plutôt inférieur à ce qu'ils considéraient comme le minimum pour vivre. Cette opinion est surtout exprimée par tous ceux qui ont du mal à boucler leur budget et qui sont en situation précaire de logement pour cette raison. Comme le disait une femme vivant en couple avec un enfant jeune, "*Le RMI c'est rien (...) mais c'est mieux que rien*" :

(Parlant pour son mari). *“Toi t’as envie de travailler, moi j’ai envie de travailler mais nous n’avons pas le choix. En plus le RMI, c’est rien. On a honte déjà d’avoir le RMI. Mais on a pas le choix. C’est mieux que rien”*.

[Entretien n°15 - Femme de 29 ans, mariée, mari étranger possède depuis peu une carte de séjour. Enfant petit. Elle a connu plusieurs. années de travail stable secrétariat. Puis a fait deux stages, sans débouchés. Mal logés].

L’allocataire suivante, elle aussi chargée de famille, voit dans l’accès à l’emploi pour elle ou son mari la seule façon d’équilibrer son budget :

(Hésitation pour le RMI ?) *“Non, quand je suis arrivée j’avais pratiquement rien, je me suis dit : “ça fera toujours un petit peu d’argent” surtout que j’avais mes enfants, c’est pas évident non plus. (...). Quand on m’en a parlé, je pensais que par l’intermédiaire d’un CES on pouvait avoir des formations, travailler, faire quelque chose, on peut pas rester comme ça de toute façon, avec deux enfants c’est pas possible”*. (Les projets d’avenir) *“C’est le boulot ! C’est vraiment le boulot ! Plus pour mon mari, parce que si lui travaille c’est déjà pas mal quand même, qu’au moins on ait une entrée d’argent un peu plus importante, ça serait beaucoup mieux, parce qu’avec deux enfants, je termine pratiquement pas le mois, j’ai toujours des difficultés pour terminer le mois. Donc si au moins il pouvait travailler...”*

[Entretien n°14 - Femme de 29 ans, mariée, deux jeunes enfants, viennent d’arriver d’Algérie où ils vivaient (elle française), “enfuis” suite menaces. Mal logés, petit logement inconfortable. Priorité : travail pour son conjoint. Elle n’a pratiquement jamais travaillé]

Les dettes se creusent pour certains allocataires, en particulier ceux en location et dont les prestations logement ne couvrent pas l’essentiel des frais. Ils envisagent non sans regrets de devoir quitter leur logement. C’est déjà ce qu’a connu l’homme de 39 ans, ayant fait faillite quand il était à son compte, et qui, ne trouvant plus de contrats de type CDD, est retourné après des années d’autonomie dans le logement parental en attendant de retrouver un emploi.

“Je vis avec un frère et ma mère. Je suis hébergé. J’ai quitté mon ancien logement à cause de l’arrêt de mon activité. Je suis allé vivre chez ma mère et ça m’a permis d’éponger la plupart de mes dettes. (...) Ça me pose des problèmes d’indépendance et de conscience. On a toujours l’impression de vivre sur son dos. Même si ma mère ne me le reproche pas. (...) Avec une partie de mon RMI j’assume tout ce qui est nourriture”.

[Entretien n°20 - Homme de 39 ans, hébergé (retour chez sa mère suite à des dettes de logement). CAP bâtiment à 17 ans, depuis a beaucoup changé d’emploi, de lieu, dont 3 ans à son compte, faillite. Avant le RMI était chômeur longue durée].

Une des personnes hébergées en foyer de réinsertion, un ancien ouvrier qualifié paupérisé à la suite de la fermeture de son entreprise, a connu l’expulsion de son logement antérieur quand il était en fin de droit et a été quelques jours à la rue, soudainement confronté à la grande misère des sans-abri [Entretien n°38]. Les hébergés rencontrés n’envisagent généralement pas de pouvoir accéder à un logement autonome tant qu’ils n’ont que le montant du RMI. L’autonomie en matière de logement est envisagée pour l’après RMI et est associée à l’accès au travail à temps plein.

Les associations caritatives fournissant des aides en nature (comme des repas) ou des secours divers n’ont pas été mentionnées spontanément par les enquêtés au sujet de leurs revenus. Il est vrai que les enquêteurs n’ont pas abordé systématiquement ce thème.

Peu d’allocataires peuvent piocher dans leur épargne pour boucler leur budget. Fait exception, parmi la quarantaine de personnes rencontrées par le CRÉDOC un homme ayant fait des études très longues et qui a mis un peu d’argent de côté lors de ses deux ans de coopération. Cet argent l’aide à payer le loyer d’un petit appartement du secteur privé [Entretien n°9].

Pour s’en sortir, le recours à des ressources illégales, comme le travail au noir, semble très marginal dans notre échantillon. Deux personnes, l’une dans le bâtiment, l’autre compétent en réparations d’appareils domestiques, ont mentionné de telles pratiques de leurs parts mais en précisant que les sommes ramenées par ces activités somme toutes peu fréquentes sont faibles. C’est le cas de cet homme de 39 ans qui est retourné vivre chez sa mère, ses ressources s’amenuisant en fin de droits ASSÉDIC avant le RMI, et qui a travaillé comme dépanneur-réparateur dans le passé :

(Autres ressources que le RMI ?) *“Non, à part des petits boulots dans la réparation de télévisions pour 50 ou 100 balles. Plus la situation économique s’enlise en France plus les petits boulots disparaissent, alors qu’officiellement, c’est le contraire.”* (A propose de sa fratrie :) *“Je les vois épisodiquement. Quand ils ont un truc à réparer. C’est toujours comme ça, la famille, il se rappelle que tu existes, quand ils ont besoin de toi. Dans les fêtes, les anniversaires et puis quand il y a des appareils en panne. Quand on m’appelle pour ça, ça me gêne beaucoup, c’est par intérêt. Ils ne me paient pas en plus.”*

[Entretien n°20 - Homme de 39 ans, hébergé (retour chez sa mère suite à des dettes de logement). CAP bâtiment à 17 ans, depuis a beaucoup changé d’emploi, de lieu, dont 3 ans à son compte, faillite. Avant le RMI était chômeur longue durée].

En cela, ces résultats confirment ceux de l’enquête plus approfondie sur ce sujet de Jean-François LAE¹.

Pour quelques allocataires, l’argent du RMI sert non seulement à la survie quotidienne, mais aussi à éponger les dettes du passé. C’est le cas de cet homme qui a été à son compte et a dû quitter son logement et retourner chez sa mère à près de 40 ans [Entretien n°20]. C’est aussi celui de la femme dont le mari est incarcéré et qui avait contracté des crédits au moment de la vie en couple, ne pouvant anticiper une baisse de revenu [Entretien n°11]. Ces crédits sont la manifestation d’une période plus favorable dans le passé de ces allocataires, mais pèsent lourdement au présent.

Le comportement de “flambeur” semble extrêmement rare parmi les allocataires du RMI, même si certains cas ont pu être montés en épingle par les médias. Le seul “flambeur” de l’échantillon est un homme de 33 ans, souffrant de graves problèmes psychiatriques et pris en charge par sa famille, qui dépense en quelques jours son allocation “pour se faire plaisir” :

(Que vous apporte le fait d’avoir de l’argent ?). *“Le plaisir d’acheter. De me faire plaisir en m’achetant, je sais pas moi, une télé. Le plaisir de posséder un peu quelque chose, quoi. C’est pas pour le plaisir de bouffer les autres... (...). Qu’est-ce que vous voulez faire avec 2000 F ? Rien. (...) Et puis on attend que les sous arrivent et puis dès qu’on les a, on est tellement content qu’on fait des dépenses, et il y a plus rien”*.

[Entretien n°6 - Homme 33 ans, gros problèmes psychiatriques, RMI après une prise en charge au titre de la COTOREP. Hébergé par ses parents. A connu

¹ Jean-François LAE : Travailler au noir, Editions A.M. Métallé, 1989.

différents statuts d'emploi : de CDI à CDD, remplacements, travail au noir, mais éprouve des difficultés au travail en raison de problèmes de santé].

La question de l'usage de l'argent du RMI renvoie immédiatement à celle de l'accès ou non à un logement autonome. Les allocataires vivant seuls assument nettement plus leurs dépenses de survie que ceux étant hébergés. L'autre ligne de partage renvoie à celle des solidarités familiales, à leur existence et à leur intensité.

Au final, on voit apparaître une nette hétérogénéité en termes de niveaux de vie parmi les allocataires du RMI. Si ceux ayant un logement indépendant et ne bénéficiant pas de l'aide de la famille vivent pour certains d'entre eux au seuil de la misère et sont condamnés à une gestion "au jour le jour", avec de grandes incertitudes sur leur capacité à se maintenir dans leur logement et à échapper à la rue, ceux qui sont hébergés sont davantage à l'abri du besoin mais souffrent parfois cruellement de leur manque d'autonomie vis-à-vis de leur famille.

<p style="text-align: center;">VI - LE RAPPORT AU TRAVAIL ET À LA RECHERCHE D'EMPLOI</p>

Si la plupart des allocataires n'envisagent pas de salut hors l'emploi, l'investissement dans la recherche d'emploi n'est pas le même pour tous. Pour certains, l'activité de recherche d'emploi est la principale occupation de leurs journées, pour d'autres (en particulier pour les femmes ayant arrêté de travailler depuis longtemps et s'occupant d'enfants en bas âge), c'est une perspective reportée à plus tard.

Pour les sortants récents du système d'enseignement supérieur, la recherche d'emploi tend à s'organiser comme un quasi-travail, en termes de temps passé, et d'investissement personnel.

Certains ex-étudiants ont pu travailler pendant leurs études, soit les vacances, soit les week-ends, mais ils ne considèrent pas ces emplois d'étudiants comme une véritable insertion professionnelle, susceptible d'être valorisée dans un CV au même titre qu'une expérience professionnelle stable dans leur branche. Ces anciens étudiants ayant travaillé pendant leurs études sont plutôt ceux issus de milieu populaire (parents ouvriers ou employés). Les postes occupés par ces étudiants étaient de niveau professionnel assez bas par rapport à leurs espoirs d'insertion durable (ouvriers à la chaîne, manutention, travail de nuit dans une station service, aide-soignante, vendeur sans spécialisation, ouvrier agricole, ou encore baby-sitting). Ils ne s'inscrivent pas pour eux dans la continuité de ce qu'ils recherchent (postes de niveau cadres ou techniciens, salaires nettement supérieurs au SMIG en général, ou éventuellement démarrage dans un temps plein à 6 000 francs mensuels envisageables si l'emploi a des chances d'évoluer rapidement au sein de l'entreprise). Ils semblent valoriser davantage les stages suivis pendant les études pour négocier un premier emploi, car même s'ils n'avaient pas alors de contrat de travail, et pas toujours de rémunération, le contenu de ces stages s'articule davantage avec ce qu'ils cherchent à connaître dans leur vie professionnelle future.

On rencontre même des étudiants diplômés qui ont commencé par effectuer à la sortie des études des missions d'intérim dans des postes non qualifiés, et qui ont décidé d'interrompre

ces expériences, jugées de nature à retarder leur réelle insertion professionnelle, pour se consacrer totalement à une recherche d'emploi en rapport avec le niveau de diplôme obtenu.

L'entretien suivant, celui d'un ex-étudiant de 25 ans ayant terminé récemment ses études et hébergé chez ses parents, est typique de cette stratégie de recherche :

(Méthodes de recherche d'emploi ?). *“J'en ai fait plusieurs. J'ai d'abord commencé par ce qui me semblait le plus pratique, le plus sûr, c'est-à-dire le relationnel. Ça n'a pas marché. J'ai fait passer des CV par des personnes que je connaissais. J'ai essayé un peu tout. (...). Je passe mon temps à écrire des CV, à recevoir des refus. (...). J'ai mon quota de CV que j'envoie tous les jours. Non seulement j'envoie des CV, mais j'entretiens aussi de très bonnes relations avec des amis qui ont des copains. C'est le vieux système. Le système français, le système “D” franchouillard : le copain d'un copain du copain. Donc, éventuellement par ce biais en dernier recours, même si c'est pas dans ma branche, histoire de mettre le pied à l'étrier. Et puis après, je verrai en fonction; si je peux trouver une bonne place dans ma branche, revenir sur ma branche. Mais pour l'instant, ce qu'il me faut c'est quelque chose où je puisse entrer et puis faire quelque chose. J'ai aussi cherché dans les annonces de l'ANPE. Mais le problème de ces annonces, c'est que c'est un profil type. (...) Je ne suis pas encore désespéré. Je vais pas prendre le premier métier qui passe sous prétexte qu'il me faut un métier. J'ai encore la possibilité de choisir. C'est encore une chance que j'ai. Dans toutes les recherches que je fais, dès que j'ai une réponse positive, je pars, je fonce dessus. (...). Il y a pas de salaire minimum. Théoriquement, il peut pas y avoir en dessous du SMIG. Evidemment, avec une possibilité. Je vais pas passer ma vie avec les 4 ans que j'ai fait. Et comme je suis une personnalité avec beaucoup d'ambition, je passerai pas ma vie au SMIG. Mais pour commencer, pourquoi pas. (...) Quitte à être payé la même chose, je préférerais faire le métier pour lequel j'ai été formé pendant quatre ans. Sinon, j'aurais pas fait quatre ans d'études. (...) Peut-être que dans trois mois ce sera pire et que je serai obligé de prendre n'importe quoi. Mais aujourd'hui, je préfère choisir et prendre un emploi qui me permette une possibilité d'avenir et d'avoir une carrière dans la lignée de mon ambition”.*

[Entretien n°1 - Homme de 25 ans, hébergé chez ses parents, sort du service national, avant, études (bac+5, expertise comptable). Milieu ouvrier, enfant unique, a travaillé pendant ses études]

La plupart des allocataires ont toutefois des ambitions nettement moindres que les sortants récents d'études dans leurs recherches d'emploi. Même ceux ayant fait des études après le bac, mais qui ont connu déjà quelques années de difficultés d'emploi, ont des stratégies de recherche bien différentes des justes sortants d'études. Le SMIG net est souvent une référence incontournable comme point de départ dans la recherche.

“Si vraiment mon mari ne trouve pas, je cherche, c'est ou l'un ou l'autre, si j'arrive à trouver avant lui, c'est bon, on s'arrangera toujours pour les enfants. S'il trouve avant moi, je reste, mais il faut qu'il y en ait un de nous qui travaille, on peut pas rester comme ça, parce qu'avec les enfants, les fins de mois j'y arrive pas. (...) Si vraiment c'est moi qui doit m'y mettre, la coiffure, surtout l'esthétique... Je prends tout ce qu'il y a... Garder des enfants, si vraiment j'avais pas le choix. Sinon n'importe quoi, standardiste... (...). On procède toujours par l'intermédiaire du journal, ou des personnes... Il n'y a que comme ça que ça marche, ou alors au noir, on n'a pas le choix, et au noir ça nous arrange pas. Si on peut pas avoir de fiches de paye, ça ne m'intéresse pas, parce que si je veux un appartement, ils vont me demander des fiches de paye. (...). J'ai été jusqu'à faire des coiffeurs en ville, de porte en porte, ne serait-ce que pour faire du ménage, et à chaque fois non, c'est déjà pris. Je ne me gêne pas, je demande, à l'occasion d'une soirée, ou rencontrer quelqu'un pendant cinq minutes c'est peut-être comme ça que je peux avoir quelque chose, je tente le tout pour le tout, je m'en fiche. (...) On fait les annonces, tous les matins j'ai le journal, je téléphone à tout ce que je trouve. Même moi je m'y suis mise pour garder des enfants, mais c'est vrai que j'ai un problème de logement, je peux pas garder des enfants à domicile parce qu'il y a pas assez de place, j'ai pas de salle de bains, c'est embêtant.”

[Entretien n°14 - Femme de 29 ans, mariée, deux jeunes enfants, viennent d'arriver d'Algérie où ils vivaient (elle française), “enfuis” suite menaces. Mal logés, petit logement inconfortable. Priorité : travail pour son conjoint. Elle n'a pratiquement jamais travaillé].

D'autres personnes comptent surtout sur un contrat aidé, en particulier un CES. Quels sont les caractéristiques des allocataires cherchant plutôt un contrat aidé, ou en ayant trouvé un ? Une partie d'entre eux sont très faiblement qualifiés, voire même ont connu des filières scolaires de relégation de type CPPN, SES, etc. D'autres, sans partir d'un niveau scolaire aussi bas, ont collectionné les formations sans issue, ou ont fréquenté les bancs de l'université sans en tirer un niveau de diplôme en rapport avec les années passées, ou encore ont déjà expérimenté les difficultés à trouver un emploi stable. Si le CES est envisagé, c'est souvent à

défaut de pouvoir prétendre à mieux étant donnée la situation du marché de l'emploi. Certains allocataires ont le sentiment que l'ANPE propose surtout des CES. Pour quelques personnes en difficulté relationnelles, c'est un moyen d'accéder à la vie professionnelle par des filières "protégées", sans avoir, par exemple, pour cette femme à justifier de "trous" dans sa vie professionnelle, dus à des hospitalisations pour troubles psychiatriques [entretien n°12]. Certains visent un CES comme une étape avant un emploi à temps plein, d'autres sont moins optimistes sur les possibilités d'aboutir à un emploi plus stable et qui ne soit pas dans le cadre d'un contrat aidé.

La mère isolée, dont les extraits d'entretien suivent, a un enfant de sept ans à charge. Elle a arrêté de travailler quand il était petit. Elle recherche un CES "pour se remettre dans le bain", mais aussi finalement parce qu'elle pense ne pouvoir prétendre à trouver mieux :

"Avant, je travaillais dans la confection mais je sais que maintenant c'est pas là-dedans que je voudrais retravailler, je voudrais changer. Surtout que les choses qui s'approchent par informatique, bon maintenant c'est beaucoup ça, mais disons que je pourrais pas retrouver ce que je faisais avant quoi. (...) comme on dit maintenant faut pas être difficile parce que même maintenant les CES qu'ils proposent comme il nous disait le monsieur de la réunion (pour les allocataires du RMI), c'est la moitié du SMIG. Ils proposent pas plus. S'ils proposaient plus alors là on dirait pas non. Mais ils proposent pas plus. (...) Au début je préférerais un mi temps pour pouvoir adapter tout ça. Pour pouvoir bien tout organiser avec mon fils. (...) un CES, j'aimerais bien parce que ça me remettrait dans le bain pour travailler et en plus aussi vis à vis de mon fils. (...) J'aurais aimé soit dans les écoles, ou s'occuper des gosses. La couture, bon si vraiment j'ai pas quelque chose qui m'intéresse, je le ferais. Mais disons même sur le secteur de X y a pas grand chose et puis même aux alentours faut voir ce qu'il y a. Bon ce que je sais c'est que j'aimerais pas être caissière vis à vis des horaires mais si vraiment je ne trouve rien faudra bien. (Votre avenir ?) Moi mon avenir personnellement je le vois pas trop beau parce quand on voit même les emplois, les contrats CES, c'est une aide. Mais c'est quand même pas... C'est bien de faire un contrat CES mais si c'est pour être mis à la porte après parce qu'on convient pas. Disons moi (l'avenir) je le vois moyen moyen. Ce que je vois plutôt, ce que je souhaite, c'est pour mon fils, qu'il ait quelque chose de bien. Mon avenir personnellement, non, je m'en occupe pas vraiment. Même quand je dis un emploi, c'est surtout un emploi pour payer les études de mon fils."

[Entretien n°13 - Femme de 33 ans, séparée, un enfant, locataire HLM. RMI suite API. A cessé le travail (ouvrière couture) à la naissance de l'enfant. Pas de famille].

Cette autre femme, titulaire d'une maîtrise avec une spécialité dans le domaine du tourisme, voit dans le CES qu'elle occupe un premier pas dans l'emploi, même si son objectif à plus long terme reste l'emploi à temps complet :

“Du RMI, j'attendais des revenus, la possibilité d'avoir un contrat CES très vite, donc travailler, avoir une activité rémunérée et la carte santé aussi, une couverture sociale à cent pour cent, et puis les allocations logement. (...) Le plus important, c'est se sentir utile dans la société, c'est à dire forcément travailler. Mais se sentir utile, moi, ce serait faire du social. Mais pour faire du social, il faut que je me sente bien. Et pour me sentir bien, il faut que j'ai un minimum pour vivre, que je puisse faire des projets de vie. Là, je suis en contrat CES, ça me suffit amplement à la limite. J'ai jamais travaillé avant, j'étais étudiante, je suis issue d'un milieu modeste donc j'ai pas à me plaindre quoi. Je suis contente d'être dans la fonction dans laquelle je suis. Le contrat CES, on est venu me chercher. C'est grâce au bénévolat que j'avais fait pendant que j'étais étudiante, dans les associations de protection de l'environnement. On est venu me chercher pour occuper ce poste. (...) Je cherche un type d'emploi précis. C'est assez large, qui tourne autour de la culture, de la nature et de l'environnement. Avec si possible un petit côté social mais pas que du social parce que j'ai pas la formation et c'est pas avec mon CV que je peux postuler à ce type d'organisme. (L'avenir :) Pour le moment, je le vois à moyen terme. J'arrive pas à le voir à long terme et je veux pas y penser. Je veux plus y penser. J'y ai pensé beaucoup et ça m'a tellement miné que... C'est trouver un emploi. Un vrai quoi..”

[Entretien n° 33 - Femme de 25 ans, vit seule, locataire studio. Sort d'études (maîtrise), milieu modeste, parents séparés, a toujours travaillé pendant ses études. En CES].

La femme suivante, qui a fait elle aussi des études longues, apprécie le CES qu'elle effectue, mais espère trouver un “vrai” travail sans même attendre l'issue de son contrat :

(Le CES) *“Ça me plaît beaucoup. Je suis surtout à l'accueil et parfois au standard. Et en fait, aider les gens, ça me plaît vraiment. Je savais déjà que j'aimais bien le contact du public, par les emplois que j'avais tenu à la clinique. C'est un contrat d'un an. Mais je pense pas rester un an, si je trouve un emploi à côté.”* (L'avenir :) *“Changer ma situation, trouver un travail. Si j'ai un travail, je pourrai avoir mon chez-moi”*.

[Entretien n°5 - Femme 25 ans, hébergée, études supérieures (licence). Exprime des doutes sur ses motivations. En CES. Pas de problème avec ses parents].

Si pour les deux femmes précédentes, les CES qu'elles occupent n'ont pas vraiment le statut d'un travail, elles disent que pour leur futur elles souhaitent avoir un travail, pour cet homme qui est en formation dans le secteur de l'animation après des années sans grand résultats à l'université, le CES qu'il occupe (animation dans le secteur scolaire) a un statut d'emploi :

“Je travaille, c'est un CES mais c'est quand même un travail. Bon après une fois que j'aurais le diplôme, le BEATEP, je chercherai vraiment un travail plus intéressant dans l'animation. (Salaire recherché) “6 000”. (Durée de travail souhaité) “A temps complet.”

[Entretien n°40 - Homme de 26 ans, hébergé par ses parents (famille aisée). Etudes universitaires jusqu'à 23 ans, sans diplôme, service national 2 ans. Travaille en CES].

Quelques femmes ayant des enfants en bas âge à charge et n'ayant pas de relais familial possible pour les faire garder pensent que leur retour au travail (surtout si elles ne peuvent prétendre qu'à un faible salaire) ne serait financièrement pas viable étant données les frais qu'occasionnerait la garde de leurs enfants. D'autres femmes venant de subir une rupture familiale, privilégient la stabilité affective des enfants, quitte à vivre avec de faibles ressources, à la perspective d'un emploi à temps plein pour la mère qui impliquerait d'autres déracinements pour les enfants. Toutefois, à terme, elles espèrent pouvoir retourner dans le monde du travail comme seul moyen d'assurer un meilleur niveau de vie à leur famille. Chez ces femmes qui ont souvent arrêté de travailler à la naissance de leur enfant et qui ont connu des emplois à forte contrainte horaire (c'est le cas des femmes qui ont connu les postes en équipe, ou encore le secteur des grandes surfaces, ou les nettoyages de bureaux ou commerces), leur recherche d'emploi exclut ce type de postes qui perturberaient trop, jugent-elles, leurs enfants.

Cette hésitation face à la reprise d'un travail, due à la présence d'enfants, est caractéristique de l'attitude de cette mère seule depuis l'incarcération de son mari :

(Envisagez-vous de retravailler ?) *“J'en sais rien du tout. Parce qu'en réfléchissant si je travaille j'aurai plus droit aux allocations ? Il faudrait que je me base là-dessus, en calculant.”* (Préférez-vous un emploi à temps plein ou à temps partiel ?) *“Peut-être partiel. (...) Surtout les horaires, comme les enfants 8h30/16h30, même qu'ils restent à la cantine ça m'est égal, mais que je sois là pour les accompagner et quand ils sortent, mais ça on en trouve pas des horaires comme ça. J'ai pas de moyen de transport. (...) Là en ce moment je cherche pas vraiment, j'ai trop de choses qui me préoccupent pour l'instant, si quelque chose se présente, je le ferai, mais ...J'aimerais bien travailler, mais que ça corresponde à des heures que je veux, et c'est pas évident. (...) Pour l'instant j'ai des tas de problèmes, je suis toute seule avec mes trois enfants, c'est déjà compliqué. Mon mari est incarcéré, ça pose pas mal de problèmes, je pense plutôt à ça qu'à autre chose en ce moment. Les enfants sont perturbés, j'ai des difficultés avec un, pour l'instant je préfère me fixer sur mes enfants, et penser à moi après. Il (l'un de ses enfants) travaille pas à l'école, il refuse d'apprendre à lire, ça fait son deuxième CP, il est dans une classe spécialisée mais il n'y a rien qui avance. (...) C'est difficile de trouver un emploi à cause des enfants, c'est ça le problème maintenant. Parce que si c'est pour travailler et payer une nourrice pour garder les enfants, c'est pas la peine, autant que je reste à la maison”*.

[Entretien n°11 - Femme de 31 ans, trois enfants, locataire privé. Séparée à cause de l'incarcération du mari. RMI suite API. Pas de qualification, échec scolaire, interruption d'activité à la naissance des enfants].

Peu d'allocataires du RMI excluent totalement la perspective de la recherche d'un emploi. Ceux confrontés à de grandes difficultés de santé le font davantage, envisageant l'un la retraite, l'autre l'AAH. Deux allocataires ne cherchent pas car ils ont déjà trouvé et attendent, l'un une affectation après un concours de la fonction publique réussi, l'autre, le début d'une nouvelle mission dans une organisation humanitaire.

On voit émerger quatre grands types de stratégies par rapport à la recherche d'emploi :

- Ceux qui pensent avoir des atouts importants sur le marché du travail susceptibles d'être négociés font une recherche assez ciblée sur des types de postes ou d'entreprise. Ils passent par des annuaires professionnels, le circuit des anciens élèves des grandes écoles, les annonces de la presse spécialisée dans leur domaine. Les candidatures spontanées par courrier sont une méthode souvent employée. L'investissement en temps et en frais de recherche

d'emploi est élevé. On trouve ici typiquement les sortants de grandes écoles. Les revendications portent avant tout sur l'intérêt du travail et les possibilités d'évolution. La mobilité géographique peut être envisagée, ainsi que des contraintes horaires fortes. L'APEC est davantage sollicitée que l'ANPE.

- Ceux qui pensent avoir moins d'atouts sur le marché du travail mais pensent que l'accès à l'emploi est indispensable à leur survie (couples avec enfants ou personnes seules vivant dans un logement autonome et ne réussissant pas à faire face à leurs charges) font des démarches quotidiennes mais nettement moins ciblées, ou cherchent n'importe quel emploi. L'ANPE est souvent pour ces allocataires un outil important dans leur recherche, en particulier pour ses offres d'emploi consultées régulièrement. Mais le bouche-à-oreille et les petites annonces des journaux locaux gratuits ou payants comptent largement. On peut citer dans ce cas l'ancien cadre commercial ayant échoué dans une tentative de mise à son compte, qui espère rester dans son domaine mais n'a pas hésité récemment à postuler pour un poste de gardien d'immeuble [*Entretien n°41*].

- Quelques personnes ayant déjà connu une grande succession d'emplois non stables considèrent que ces emplois, qu'il s'agisse de CDD ou de missions d'intérim, les ont menés à une impasse, celle du chômage en fin d'indemnisation, voire même du nonaccès à l'indemnisation. Aussi privilégient-elles maintenant la recherche d'une certaine stabilité, ce qui peut leur faire écarter la perspective d'un CES.

- D'autres enfin ont une attitude plus attentiste, plus passive face à la recherche d'emploi. Les raisons qui conduisent à cette attitude sont multiples. Soit ce sont des raisons de santé, soit encore la mobilisation de leur temps par les enfants est forte et contraignante, limitant largement leur acceptabilité d'un emploi selon des critères géographiques ou d'horaires, soit encore un certain équilibre financier a été trouvé, à un seuil certes bas mais permettant de faire face au quotidien. On peut assimiler à ce groupe les allocataires misant essentiellement sur les concours administratifs, l'un d'entre eux est d'ailleurs en attente d'affectation à la suite d'un succès à un concours. Quelques-uns des allocataires en CES généralement dans cette logique, se satisfaisant pour l'instant de leur activité.

Dans l'attitude face à l'emploi, de grands clivages s'opèrent chez les personnes récemment entrées au RMI. Le niveau de diplôme joue un rôle important opposant les sortants d'études longues aux autres. Les expériences passées, l'état local du marché du travail interviennent aussi dans la différenciation des stratégies de recherche d'emploi.

VII - LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE : ENTRE TENSION ET AIDE MATÉRIELLE

Le chapitre consacré à l'usage de l'argent du RMI a déjà abordé, sous l'angle des aides financières ou en nature, l'existence de relations familiales se traduisant par une amélioration du niveau de vie de certains allocataires du RMI. Qu'en est-il des relations tant matérielles que relationnelles des allocataires avec leur famille d'origine ? Les situations rencontrées parmi la quarantaine de personnes enquêtées sont très diversifiées, allant de l'absence totale de relations (qui s'explique minoritairement par l'absence de famille) à la solidarité active du réseau de parenté, en passant par des situations complexes d'aide matérielle mêlées de tensions introduisant une incertitude sur l'avenir du soutien familial.

Quand on demande aux allocataires de parler des relations avec leur famille d'origine, ceux-ci évoquent spontanément **les parents** (ou encore les enfants quand ceux-ci sont adultes), mais aussi **la fratrie**. Parfois, pour les plus jeunes, les grands-parents sont évoqués, il a été fait, plus rarement, mention de neveux, nièces ou oncles et tantes. Un allocataire d'origine africaine a aussi parlé de la solidarité avec ses cousins, eux aussi en France. Quand elle existe, l'aide matérielle (hébergement, nourriture, participation au paiement du loyer ou somme d'argent allouée régulièrement) est généralement fournie par les parents (ou éventuellement les enfants devenus adultes). Les frères et sœurs sont souvent vus régulièrement, mais les échanges matériels sont plus réduits avec la fratrie. Quand ils existent, il s'agit davantage de prêts remboursables, le plus souvent accordés à l'allocataire, mais dans quelques cas ce dernier a pu prêter un peu d'argent à des frères et sœurs, encore davantage en difficulté.

On peut distinguer cinq grands types de situation face aux relations familiales des allocataires du RMI. Le premier, qui est également de loin le plus fréquent parmi la quarantaine de personnes interviewées, est celui de **bonnes relations avec la famille, associées à une aide matérielle**. Cette aide matérielle peut se traduire par un hébergement, une aide aux frais de logement, la fourniture des repas. Ensuite, on rencontre des allocataires ayant de

bonnes relations avec la famille, mais sans que celle-ci n'aide matériellement. Troisième situation, celle où **les relations avec la famille sont assez tendues, voire mauvaises, mais où l'aide matérielle existe** tout de même. Ensuite, on a quelques cas d'allocataires ayant des relations mauvaises, sans aucune aide matérielle de la famille. Une allocataire, une femme seule chargée de famille, n'a plus du tout de famille en vie. Il est à noter que l'échantillon du CRÉDOC sous-estime vraisemblablement la part des personnes en rupture par rapport à la famille. Les enquêteurs n'ont pas réussi à entrer en contact avec les personnes sans domicile fixe. Ceux hébergés et s'entendant bien avec leur famille, à l'inverse, étaient plus faciles à joindre car il y avait plus facilement une personne à leur domicile lors du passage de l'enquêteur, ce qui pouvait faciliter les prises de rendez-vous.

Dans la situation des allocataires en bonne relation avec la famille, et aidée par elle, on a rencontré la plupart des jeunes diplômés en attente d'une insertion professionnelle stable. Les relations avec la famille semblent le plus souvent sans problèmes. Nombre d'entre eux, on l'a vu dans la partie sur l'argent du RMI, sont hébergés et nourris, les parents ne leur demandant pas de participation. Cette situation n'est pas sans les gêner par son caractère infantilisant, mais elle est généralement tolérée car perçue comme transitoire. C'est la position de cet homme de 25 ans, fraîchement sorti d'une école d'ingénieur :

"Je vis chez mes parents avec mon frère. (...). Il y a 4 pièces pour 4 personnes. Je partage ma chambre avec mon frère. (...). Mes parents me nourrissent. Je rends service dans la maison. (...). Je suis hébergé par mes parents. Ça se passe bien, mais ça me gêne de dépendre d'eux." (Vous pouvez rester autant que vous le souhaitez ?) Oui, à moins que je trouve du boulot. Je ne souhaite pas rester pour être indépendant".

[Entretien n°30 - Homme 25 ans, école ingénieur, puis service national, puis ANPE-RMI. Hébergé, sans problème].

Un des rares sortants d'études longues ayant quelques tensions avec sa famille malgré (ou à cause) d'une aide matérielle concrète est ce jeune homme de 25 ans, hébergé par sa mère :

"Je vis avec ma mère. Je suis hébergé. (...) Je pense y rester mais je ne le souhaite pas parce quand on arrive à un certain âge, on a envie d'être indépendant, d'autant plus que je l'ai été [lors de ses études il ne vivait plus chez sa mère] et c'est dur maintenant. (...) Ça pose des problèmes, parce que c'est elle qui me nourrit et qui m'héberge et il y a toujours des tensions. Elle s'étonne que je mette autant de temps à trouver quelque chose. (...). C'est des problèmes. C'est quelqu'un de l'ancienne

génération et quand elle était jeune le monde du travail n'était pas le même, il n'y avait pas autant de chômage chez les jeunes. Je suis encore à sa charge. Le RMI, me permet d'être tout juste indépendant au niveau de ma recherche d'emploi et de mes loisirs. Au niveau logement, je suis encore à sa charge, donc ça crée des tensions. C'est toujours un peu gênant parce que l'on a l'impression d'être en situation de dépendance. Mais je n'ai pas non plus trop de complexe, parce que lorsque l'on a des enfants, c'est le minimum que l'on puisse faire” .

[Entretien n°31 - Homme 25 ans, a un BTS, plus d'un an de spécialisation. Hébergé par sa mère].

Parmi les personnes bénéficiant d'une aide matérielle de la famille et en bons termes avec elle, on rencontre une partie des jeunes ayant connu des difficultés d'insertion par manque de qualification ou pour des raisons de santé, même si tous les allocataires ayant été amenés vers le RMI pour cette raison ne sont pas là. On rencontre aussi deux des trois allocataires ayant connu des années de vie professionnelle stable avant qu'une faillite ne les amène au RMI

[Entretien n°41 - Ancien cadre de 52 ans ayant échoué dans la création d'un cabinet-conseil, et Entretien n°21 - Femme de 50 ans, gérante d'une entreprise du secteur de la restauration venant de faire faillite, hébergée par un de ses enfants].

Les allocataires en bonnes relations avec leur famille, mais ne bénéficiant pas d'aide matérielle sont généralement entourés de proches ayant de grandes difficultés financières. C'est la faiblesse des moyens économiques de la famille qui impose cette absence d'aide de leur part. Assez souvent, les parents sont décédés et la fratrie n'est pas fortunée. A niveau de vie équivalent, il semble socialement plus acceptable de bénéficier de l'aide des ascendants que de celle des collatéraux. Autrement dit, les parents semblent davantage solliciter que les frères et sœurs, même s'ils sont sans emploi. C'est le cas, par exemple, de cet ancien ouvrier du bâtiment, devenu chômeur de longue durée après la fermeture de l'entreprise où il avait travaillé plus de vingt ans, il est actuellement hébergé dans un foyer à la suite de la perte de son appartement par expulsion :

“Je suis célibataire” . (Les parents sont décédés, ils étaient ouvriers). “Mon père est mort d'une pleurésie, j'avais sept ans. (...). Je vais chez ma sœur de temps en temps, elle m'appelle, on se téléphone, elle vient me chercher pour un week-end. (...). Elle sait ma sœur que je touche le RMI, elle sait tout. Elle pense que je suis malheureux, je lui dis que non , mais elle me croit pas. (...). De l'argent, je n'en veux pas, le week-end, ils viennent me chercher en voiture et me ramènent. (...).

Ma sœur ne gagne pas grand chose, et son mari n'a plus de travail. Ça me gêne, je n'aime pas demander. Ils ont trop peu de moyens” .

[Entretien n°18 - Homme célibataire 54 ans, ouvrier du bâtiment, plus de 20 ans chez le même employeur, puis faillite de l'entreprise, CDD, intérim pendant 4 ans, puis chômage longue durée. Expulsion (cause dettes loyer), prise en charge dans foyer de réinsertion, CES maçonnerie]

Une large partie des personnes chargées de famille dans l'échantillon du CRÉDOC relèvent de la situation où les relations avec la famille sont bonnes, mais où l'aide est inexistante de par le peu de moyens de cette famille. C'est le cas de cette femme élevant seule ses enfants, et qui a toujours vécu dans un milieu très pauvre. D'autres membres de sa fratrie sont aussi allocataires du RMI :

“J'ai ma mère qui habite pas loin de chez moi, et trois sœurs qui habitent aussi là-bas. Je bouge pas de chez moi, mais de temps en temps ça m'arrive d'aller les voir quand même, comme ça quand j'ai un moment. (...). Mon père et ma mère sont en vie, j'ai trois frères et huit sœurs, ils sont pauvres comme moi. (...). Si j'ai besoin de quelque chose, un morceau de pain, ils me donneront, s'il y a quelque chose on partage...” (Pourquoi la famille n'aide pas ?) “Ils sont comme moi, comment voulez-vous qu'ils fassent ? Ils ont des enfants. Je leur demanderai jamais. Et ma mère elle touche une petite retraite” .

[Entretien n°22 - Femme de 44 ans, deux enfants à charge, vient d'une famille de nomades. En HLM. Jamais travaillé. Pas de perspectives d'emploi, illettrée].

Les allocataires ayant des relations difficiles avec la famille tout en bénéficiant de leur aide matérielle sont presque tous hébergés. La plupart sont des personnes ayant connu des successions de chômage, de contrats à durée limitée, d'intérim ou de stages. C'est le cas par exemple de cet homme de 27 ans, pas très motivé par ses études (il a redoublé quatre fois entre le secondaire et l'obtention d'un BTS), il a surtout eu des contrats à durée déterminée d'OS depuis la fin de ses études et tente une reconversion vers les métiers du sport. Son père, également au chômage, supporte mal sa présence au domicile :

“J'ai eu des accroches avec mon père, il voulait que je m'en aille, après il a compris, il est à peu près dans la même situation que moi, il est au chômage. (...). C'est ma mère qui m'aide, mon père m'aide par ma mère. (...). Par moment on se pose des questions sur la vie. Si j'avais pas eu mes parents, qu'est-ce que je serais

devenu ? Parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui dérivent. Je suis pas à plaindre, même si ça pourrait aller mieux."

[Entretien n° 2 - Femme de 29 ans, seule avec enfant, locataire (APL). Peu de goût pour les études, travail de type OS, distribution de prospectus ou CDD, secrétariat jusque mise en couple. RMI obtenu à la suite d'une information de la CAF après l'API, financièrement "juste mais se débrouille"].

Une même lassitude de la famille face à l'hébergement apparaît pour cet homme de 27 ans, en cours de divorce. Il est retourné dans sa famille après une séparation, et il attend son affectation suite à un concours de la fonction publique réussi. Il est hébergé mais ne reçoit pas d'aide financière. Étant donné les problèmes relationnels avec sa famille, il préfère prendre un repas sur deux à l'extérieur :

"Je suis chez mes parents." (Ça se passe bien ?) "Oui et non parce que mes parents ils en ont marre. Tout le monde en a assez. (...). Ça pose des problèmes. On est à la limite. Il est temps que je parte. (...) Ça leur fait pas trop plaisir que je sois au RMI. Disons que ça leur plaît pas trop que je sois au RMI. Ils aimeraient que j'obtienne un vrai boulot. Ils ont peut-être un peu honte que je sois au RMI.(...). Mon père, il me donne toujours des conseils, il m'amène des articles, des trucs mais vu qu'on s'entend pas trop, il m'en donne plus. Avant, il me donnait des conseils, tu pourrais faire ci, tu pourrais faire ça".

[Entretien n°23 - Homme de 27 ans, hébergé (conflits). 4 ans études sans aucun diplôme, a été marié. Beaucoup de CDD, un CDI interrompu pour partir dans un DOM. A réussi un concours administratif].

Enfin, vient la situation des allocataires en assez mauvaises relations avec la famille, et qui ne bénéficient pas d'aide. Ce n'est plus l'aspect financier qui est mis en avant par ces personnes pour expliquer l'absence d'aide, même si les moyens de certaines familles sont également réduits. Ce n'est peut-être pas un hasard si dans cette situation on rencontre dans l'échantillon interrogé par le CRÉDOC plusieurs personnes ayant subi des ruptures conjugales, comme si ces ruptures, ou leur situation antérieure, avaient induit des conflits avec la famille d'origine. Plusieurs extraits d'entretiens montrent toutefois que les mauvaises relations avec la famille sont anciennes, datant souvent de l'époque scolaire ou immédiatement postscolaire. C'est le cas, par exemple, de cette femme seule, élevant son enfant, et qui explique que sa mère aurait les moyens de l'aider (elle est institutrice retraitée, le père est décédé), mais qu'elle ne veut pas le faire parce qu'elle ne travaille pas :

“L'école, ça ne c'est pas très bien passé, je ne faisais rien. J'ai un frère qui est ingénieur, et moi, j'arrive derrière. Il y avait trop de pressions, c'était vraiment le Bac absolument, B c'est nul, fallait être en C. (...) J'ai quitté l'école à 19 ans. J'ai arrêté au bac, je me suis arrêtée avant.. (...). Je vois ma famille régulièrement. Ça va mieux qu'autrefois (...). Mon frère m'aide rarement. Ma mère, elle m'aide en nature, en argent, pas beaucoup c'est vrai. Je ne demande pas, ce sont eux qui proposent.” (Votre famille pourrait-elle vous aider davantage ?) *“Oui, elle le pourrait. Ils ne veulent pas parce que je ne travaille pas”*.

[Entretien n°2 - Femme de 29 ans, seule avec enfant, locataire (APL). Peu de goût pour les études, travail de type OS, distribution de prospectus ou CDD, secrétariat jusque mise en couple. RMI obtenu à la suite d'une information de la CAF après l'API, financièrement “juste mais se débrouille”].

Les relations tendues avec la famille ne sont pas une histoire récente pour cette femme élevant ses trois enfants, et dont le mari est incarcéré. Elle a quitté l'école à 16 ans alors qu'elle était en CPPN. Au moment de la recherche de son premier emploi, les relations étaient particulièrement mauvaises avec ses parents, elles semblent relativement meilleures aujourd'hui. L'absence d'aide des parents, petits commerçants alimentaires, est à la fois le produit d'une volonté de l'allocataire et un résultat de leur situation difficile économiquement:

“Depuis le jour où j'ai plus travaillé (à l'école), je suis restée à la maison chez eux, et qu'ils m'ont dit : “Le jour où t'as un travail, tu dégages de la maison” . C'est ce que j'ai fait. (...). Cette phrase m'était restée dans la tête, et je me suis dit “plus jamais j'y retournerai” (...) (Aide des parents ?). *Je me débrouille par moi-même, de toute manière je préfère me débrouiller toute seule. Déjà ça a été dur, parce que je suis partie deux mois chez mes parents, pour moi c'était une gêne, quand j'ai quitté mon mari, mon père est venu me chercher avec les enfants et j'ai vécu deux mois chez mes parents. Je voulais absolument pas y aller (...). On se parle, mais sans plus.* (Situation financière des parents ?). *C'est limite, je crois qu'ils ont du mal à y arriver, parce qu'en plus de ça, ils sont dans un petit patelin, où il n'y a pas beaucoup de monde, donc ça marche pas très fort.(...)”*.

[Entretien n°27 - Femme de 33 ans, séparée, deux enfants. RMI obtenu après l'API. N'envisage pas de retravailler dans l'immédiat, se débrouille avec l'argent qu'elle a. Mauvais contacts avec sa famille].

Deux des femmes parents isolés se sont mises en colère quand on les a interrogées sur leur famille d'origine. Elles ont pratiquement coupé toute relation avec les parents et la fratrie et

n'apprécient pas le lien que l'enquêteur essaye de recréer par son questionnement. La femme suivante, une mère divorcée de 33 ans, exprimera clairement qu'elle n'apprécie pas qu'on l'interroge sur sa famille :

“Tout le monde est décédé à part ma mère et mon frère”. (Vous avez des contacts ?) “Très peu, une fois tous les trois ans.” (La famille est-elle au courant de la perception du RMI). “Non personne n'est au courant de ma vie. Ça regarde personne (...) j'ai jamais demandé à qui que ce soit. Pourquoi vous voulez qu'ils me donnent quoi que ce soit? Non, j'aime pas trop les conseils.” (Motif d'absence d'aide ?) “Mais je ne les vois pas et je veux rien de personne en plus.” (La famille aurait-elle la possibilité d'aider davantage ?) Non. J'ai horreur qu'on me parle de ma famille.”

[Entretien n°27 - Femme de 33 ans, séparée, deux enfants. RMI obtenu après l'API. N'envisage pas de retravailler dans l'immédiat, se débrouille avec l'argent qu'elle a. Mauvais contacts avec sa famille]

Si les cas d'allocataires ayant cessé tout contact avec leur famille d'origine sont minoritaires, en revanche quand les parents sont séparés, il arrive fréquemment que le contact soit rompu avec le parent non gardien. Ce résultat n'est pas propre d'ailleurs à la population des allocataires du RMI.

Une seule des allocataires rencontrés n'a absolument plus de famille au monde, c'est une ancienne enfant de la DDASS, qui a été élevée par des parents nourriciers nettement plus âgés, qu'elle considérait un peu comme ses grands-parents, et ceux-ci sont morts.

De nombreuses remarques dans les entretiens montrent que la dépendance des parents, passées les premières années de la vie adulte, n'est pas vécue comme une situation socialement “normale”, ni par les jeunes, ni par les parents. La situation de dépendance familiale semble particulièrement pénible aux allocataires qui ont eu, pendant plusieurs années, un logement à eux et emploi stable. Si cette situation est tolérée par les hébergés, c'est parfois parce qu'ils y voient la seule alternative à une situation nettement plus inconfortable et risquée : la rue. L'espoir d'accéder à un logement autonome hors d'une perspective d'insertion professionnelle semble quasiment exclu pour les allocataires du RMI hébergés.

De même que l'existence et le montant d'une aide matérielle semblent souvent liés aux moyens financiers de la famille d'origine, l'attitude des allocataires face à cette aide est largement conditionnée par le niveau de revenus de la famille. Si la famille (parents, fratrie,

voire descendants pour les allocataires dont les enfants sont adultes), a de faibles moyens, la perspective d'être dépendants d'elle ne va pas de soi pour les allocataires. Si l'aide fournie par les parents n'affecte pas sensiblement le niveau de vie de ceux qui aident, la situation semble moins embarrassante pour les aidés. Mais l'état des relations avec la famille joue aussi. Si par exemple les ponts étaient coupés à la suite de conflits concernant la stratégie scolaire des allocataires (arrêt d'études quand les parents auraient souhaités leur poursuite), ou encore leur vie sentimentale (désaccord sur le choix d'un conjoint), les allocataires envisagent très mal l'idée de devoir après des années d'autonomie mêlée de rébellion se remettre sous la tutelle de la famille. Ces allocataires préfèrent encore survivre avec de faibles moyens.

Un nombre limité d'entretiens fait apparaître un autre motif de gêne de dépendre de l'aide de leur famille. Ce sont des personnes considérant que leur situation actuelle est le produit de choix professionnels qu'ils ont pu faire à certains moments. C'est le cas par exemple d'un ancien cadre de direction d'une compagnie d'assurance, s'étant lancé dans la création d'entreprise et qui a fait faillite. Il a du mal à assumer le montant du loyer qui représente même une fois l'allocation logement déduite la plus grande partie de l'allocation du RMI. Il est aidé par son ancien conjoint avec qui il est resté en bons termes, par sa mère, ses enfants, à qui il fait des emprunts :

(Ça vous gêne de demander de l'aide à la famille?) "C'est jamais agréable. Surtout à mon âge et quand on a eu une situation relativement brillante. Puisque quand j'ai cessé mon dernier emploi, je gagnais quand même plus de 300 000 francs par an. (...) Moi, je trouve qu'ils font ce qui est raisonnable. Ils n'ont pas à assumer certaines erreurs que j'ai pu faire dans la gestion de ma carrière. Finalement si j'étais resté au sein du groupe X., je serais sûrement toujours un cadre supérieur bien payé, sans problèmes. J'ai choisi, je paye".

[Entretien n°41 - Homme de 52 ans, divorcé, locataire, enfants adultes qui l'aident. Niveau licence en droit, locataire. Longtemps directeur commercial d'un grand groupe d'assurances, s'est mis à son compte dans le conseil, et a fait faillite. Depuis chômage et un emploi de VRP dont il démissionne, n'étant pas payé].

C'est un peu ainsi qu'on pourrait interpréter les reproches d'instabilité professionnelle que se fait à lui-même un allocataire de 29 ans. Son obsession dans la recherche d'emploi est de trouver enfin un emploi stable. Hébergé par une mère veuve touchant une petite pension d'invalidité, il comprend bien garde de payer lui-même une partie des courses pour la maison :

“C’est vrai, au grand regret de ma mère, je n’ai jamais été stable. Je pense qu’ils ont fait le maximum pour m’aider. Je réduis mes dépenses de façon à ce que je ne demande rien. Je demanderais plus à ma sœur qu’à ma mère, et je lui demanderais moyennant un remboursement.”

[Entretien n°7 - Homme 29 ans, hébergé par sa mère (pension d’invalidité). Passionné par la musique. Rapport alimentaire au travail, beaucoup de changements d’emploi. RMI après son retour de l’étranger. En CES, aspire à un emploi stable].

Aux premiers temps du RMI, on avait pu constater que l’aide apportée par le RMI se substituait en partie à l’aide familiale, et que les relations avec la famille s’intensifiaient plutôt après perception de l’allocation du RMI. Pour les populations récemment entrées dans le RMI, ces tendances semblent se maintenir. Pour les allocataires sortant d’études, le RMI soulage en partie les efforts des parents, dont certains sont de milieu modeste, mais ne supprime pas toute aide matérielle. Si les difficultés d’insertion se prolongent, le RMI sera peut-être l’élément qui évitera l’usure de la famille souvent mobilisée par l’hébergement des personnes non encore stabilisées professionnellement et limitera les risques de voir les allocataires sans logement.

La famille est largement mise à contribution et permet parfois de faire face aux dépenses minimales, en particulier quand les loyers ne sont pas couverts par l’allocation logement. Les allocataires ne bénéficiant d’aucune aide de leur famille sont dans des situations de plus grande incertitude (difficultés à se maintenir dans le logement, à ne pas accumuler les dettes). Quand les relations avec la famille sont mauvaises, cela ne date pas, loin s’en faut, de l’entrée au RMI. Elles ont parfois été encore moins bonnes dans le passé qu’au moment de l’entretien.

**VIII - UNE LOI POUR OBLIGER L'AIDE DE LA
FAMILLE : DES ATTITUDES PLUTÔT CRITIQUES**

On a demandé aux allocataires leur avis sur la promulgation d'une loi contraignant les familles à aider leurs membres en situation de faibles revenus. Cette question ne faisait pas explicitement référence à l'idée d'une contribution familiale qui se substituerait au RMI pour les allocataires issus de famille aisée. La formulation se référait au contexte familial des personnes rencontrées. Voici le texte de la question extraite du guide d'entretien :

"S'il existait une loi obligeant les parents, ou les enfants déjà adultes, à aider financièrement les personnes en situation de faibles revenus, est-ce que vous pensez que votre famille le ferait ? Ou est-ce que dans votre cas précis ça poserait des problèmes ?"

Cette question clôt la partie de l'entretien où les allocataires ont été amenés à décrire les aides reçues, à parler de la façon dont ces échanges étaient perçus tant par eux que par les membres de leur famille, des raisons de non-perception d'une aide pour ceux qui n'en bénéficient pas, et d'une interrogation sur les moyens financiers de la famille d'aider davantage.

Bien que la formulation de la question fasse référence aux relations ascendants-descendants, les personnes interrogées ont bien souvent inclus leur fratrie dans leur réponse. Plusieurs allocataires, dont les parents sont séparés, ont perdu contact avec le père depuis plusieurs années, à une exception près, ils n'ont pas englobé ce parent perdu de vue dans les personnes susceptibles de les aider.

L'hypothèse d'une loi contraignant la famille à aider les allocataires du RMI a rarement provoqué l'enthousiasme des personnes interrogées.

Certains allocataires pensent qu'une telle loi serait inutile puisqu'ils bénéficient déjà de l'aide de la famille. C'est ce qu'exprime cet homme de 27 ans, ayant fait des études jusqu'à 24

ans, trois ans plus tard il est encore chez ses parents, après des petits boulots et des périodes de chômage, la mère l'aidant volontiers, le père, au chômage, étant plus réticent.

“Je ne sais pas. Non je ne pense pas qu'il m'aideraient davantage. Ils ne pourraient pas faire plus. Il ne faut pas de loi, ça existe déjà dans les moeurs. C'est bien d'aider au départ, pour se lancer dans la vie. Mais dans 75 % des cas, les parents le font, s'ils le peuvent.”

[Entretien n°3 - Homme de 27 ans, BTS jusqu'à 24 ans, depuis petits boulots, armée. Hébergé, tension avec père au chômage (son père voudrait qu'il parte)].

Plusieurs allocataires refusent cette idée parce qu'ils pensent que leur famille a déjà fait beaucoup pour eux :

“Non, je ne préfère pas les solliciter. (...). Il y aurait surendettement car ils m'ont pas mal aidé pour l'école, et ils ont un peu de dettes à cause de cela”

[Entretien n°8 - Homme 25 ans, BTS + école de commerce. Hébergé par ses parents, sans conflits].

Certains sont hostiles à une telle loi car elle remettrait en cause leur indépendance, ils ne trouvent pas socialement acceptables de continuer à dépendre de leur famille à un âge avancé.

“Oui, ils pourraient m'aider un peu plus. Enfin je sais pas, je sais pas, je parle pas de mon père, je sais même pas combien il gagne. Ma mère, elle travaille pas. C'est oui avec un gros point d'interrogation. (...). C'est plutôt moi qui ne souhaite pas trop parce que j'estime que j'arrive à un âge où il faudrait peut-être que je me débrouille un peu tout seul”

[Entretien n°23 - Homme de 27 ans, hébergé (conflits). 4 ans études sans aucun diplôme, a été marié. Beaucoup de CDD, un CDI interrompu pour partir dans un DOM. A réussi un concours administratif].

(Est-ce que vous souhaiteriez une aide plus importante ?) *“Non. En tout cas mon père je pense que ça serait mal venu de lui demander une aide plus importante. Moi, c'est pas forcément une aide conséquente que je demande, simplement avoir une aide pour pouvoir... J'ai estimé que mes parents m'ont payé toutes mes études, ont vraiment tout fait pour que j'arrive à avoir un diplôme et que j'ai de quoi vraiment bien démarrer dans la vie. J'ai pas à leur demander en plus qu'ils interviennent en supplément. Si je peux leur éviter un minimum de frais, je les prends à ma charge et*

puis c'est tout. C'est dans cette optique là que le RMI m'aide". (Vous pensez que votre famille pourrait vous aider davantage financièrement ?) "Oui, ça serait possible, oui. Mais j'estime que maintenant ils ont plus à m'aider continuellement. Plus maintenant en tout cas. C'est vrai que quand je faisais mes études, ça rentre quand même dans le rôle des parents d'aider les enfants. Mais maintenant ils n'ont plus à supporter un certain nombre de dépenses".

[Entretien n°17 - Homme célibataire 26 ans, sort d'une école de commerce bac+5 (un redoublement en faculté) et service national, vit chez ses parents, sans problème].

Le refus de cette loi éventuelle s'exprime aussi chez des allocataires en mauvais termes avec leur famille et qui ne voudraient pas renouer des liens, c'est le cas par exemple de cette femme, parent isolé, très irritée par toutes les questions sur sa famille d'origine :

"Mais je ne les vois pas et je veux rien de personne en plus."

[Entretien n°27 - Femme de 33 ans, séparée, deux enfants. RMI obtenu après l'API. N'envisage pas de retravailler dans l'immédiat, se débrouille avec l'argent qu'elle a. Mauvais contacts avec sa famille].

Une crainte s'exprime : celle de voir les relations familiales se détériorer, c'est l'argument contre cette proposition de loi de cet homme de 39 ans, qui est retourné vivre chez sa mère car, en fin d'indemnisation du chômage, il ne pouvait plus assumer la charge de son logement. Les rapports semblent difficiles avec la fratrie :

Je pense que ça ferait un truc encore pire, ça briserait toute la cellule familiale, car ça les ferait s'éloigner dans tous les cas. Ils feraient tout pour contourner la loi".

[Entretien n°20 - Homme de 39 ans, hébergé (retour chez sa mère suite à des dettes de logement). CAP bâtiment à 17 ans, depuis a beaucoup changé d'emploi, de lieu, dont 3 ans à son compte, faillite. Avant le RMI était chômeur longue durée].

Dans l'extrait d'entretien suivant, les inquiétudes ne portent pas tant sur la réaction des parents que sur celle des frères et sœurs qui pourraient s'estimer lésés :

"Je connais mes parents, je sais bien que ça ne les gênerait pas. Mais les autres, je crois que mon frère, ma soeur, ça les gênerait quand même. Il risquerait d'avoir des accrochages".

[Entretien n°10 - Homme, 31 ans, CAP de maçon raté, a fait beaucoup d'intérim, de CDD, avant de se retrouver au chômage de longue durée. Suit un stage de CAP électricité. Chez les parents depuis toujours (milieu ouvrier)]

De nombreux extraits d'entretiens montre une hostilité de principe des allocataires à la participation de la famille, sans qu'ils pensent pour autant que la famille, elle, refuserait. C'est la conception même de l'aide familiale, acceptable parce que facultative, qui est remise en cause par une telle loi pour cet autre allocataire, ancien cadre ayant échoué dans sa tentative de mise à son compte, largement tributaire de la solidarité familiale pour se maintenir dans son logement :

“Ce n'est pas une question de loi, c'est une question d'amour. Je serais profondément déçu si je devais faire intervenir un article de loi pour ça. Humilié plus que déçu”.

[Entretien n°41 - Homme de 52 ans, divorcé, locataire, enfants adultes qui l'aident. Niveau licence en droit, locataire. Longtemps directeur commercial d'un grand groupe d'assurances, s'est mis à son compte dans le conseil, et a fait faillite. Depuis : chômage et un emploi de VRP dont il démissionne, n'étant pas payé].

L'entretien suivant, celui d'une femme de milieu d'origine très modeste, et qui a demandé le RMI à titre dérogatoire pour terminer son année d'études, oppose également le fonctionnement de la famille en termes de solidarité naturelle à une conception légalisée des relations familiales :

“Ça dépend des relations parents-enfants, on ne peut pas faire une telle loi. C'est aux parents de donner les moyens aux enfants de vivre correctement mais quand on peut aider les enfants, c'est naturel. Mais on ne peut pas non plus les assister jusqu'à trente ans”.

[Entretien n°32 - Femme de 27 ans, boursière, fait une formation paramédicale en 1 an, objet de son contrat d'insertion. Locataire, origine ouvrière].

Cette idée semble peu réaliste pour leur cas personnel à de nombreux allocataires, soit parce qu'ils pensent que la famille se soustrairait à cette obligation (voir l'extrait ci-dessus de l'entretien n°20), soit encore, et ce cas est souvent évoqué, parce que les moyens financiers de la famille sont trop réduits :

“Si j'ai besoin de quelque chose, un morceau de pain, ils me donneront, s'il y a quelque chose on partage... (...). Ils sont comme moi, comment voulez-vous qu'ils

fassent ? Ils ont des enfants. Je leur demanderai jamais. Et ma mère elle touche une petite retraite." (...) . (Sur l'idée d'une loi obligeant la famille à aider, la réponse porte sur la fratrie:) "Ils en ont pas assez pour eux, ils ont des enfants aussi, ils en ont : trois, quatre, cinq..."

[Entretien n°22 - Femme de 44 ans, deux enfants à charge, vient d'une famille de nomades. En HLM. Jamais travaillé. Pas de perspectives d'emploi, illettrée].

"De toute façon elle (sa mère) a pas besoin de loi. C'est sa situation qui ne lui permet pas de m'aider plus. Elle a pas besoin d'une loi. (La mère de la personne interrogée vit seule, elle est femme de service)"

[Entretien n°15 - Femme de 29 ans, mariée, mari étranger possède depuis peu une carte de séjour. Enfant petit. Elle a connu plusieurs années de travail stable secrétariat. Puis a fait deux stages, sans débouchés. Mal logés].

Quelques allocataires ne se sentent pas concernés par une telle loi, car les ascendants vivent à l'étranger ou sont tous morts et ils n'ont pas d'enfants adultes à solliciter. C'est le cas, par exemple d'une femme élevée par des parents adoptifs nettement plus âgés qu'elle, qui a perdu tout contact avec sa famille biologique depuis l'adolescence et qui n'a pu maintenir le lien avec la famille plus éloignée des parents adoptifs après leur décès [Entretien n°13].

Plusieurs personnes se sont étonnées de cette question, faisant remarquer qu'il existe déjà une loi sur l'obligation alimentaire entre ascendants et descendants.

Certains ont fait des réponses plus politiques, posant clairement la question de la responsabilité face au développement de situations de pauvreté. Est-ce à la famille et à elle seule de subir les conséquences du développement de situations de précarité ou d'exclusion ? C'est l'idée même d'une contribution obligatoire de la famille qui semble absurde pour la personne suivante, qui résume bien son point de vue par cette phrase : *"Cette question est bête car elle nous oblige à mettre sur le dos de notre famille des problèmes dont ils ne sont pas responsables."*

"Je pense qu'il faudrait une loi qui consisterait à partager le travail, parce que c'est vrai que ce n'est pas normal qu'il y ait des gens qui travaillent 39 heures par semaine, qui se tuent la santé alors que d'autres ne travaillent pas du tout. Je pense que par rapport à ma famille, au niveau de la volonté je pense qu'ils seraient d'accord pour aider. (...) Cette question est bête car elle nous oblige à mettre sur le dos de notre famille des problèmes dont ils ne sont pas responsables. S'il y a des

problèmes de chômage, c'est un problème de société, je ne peux pas le mettre sur le dos de mes parents. J'ai absolument aucun reproche à leur faire".

[Entretien n°38 - Homme de 30 ans, vit seul, locataire. A échoué au bac, puis l'a repassé par correspondance, a suivi trois formations qui le laissent désillusionné en raison de l'absence de débouchés. A connu des emplois précaires, des périodes de chômage].

Autre refus de la problématique implicite de la question sur la loi obligeant la famille à aider, dans la réponse de cet ancien intérimaire qui propose de légiférer pour obliger les entreprises à embaucher plutôt que de faire peser les contraintes sur la famille :

"Des lois draconiennes comme ça, ça devrait être imposé pour l'emploi, c'est-à-dire que si on supprimait les agences intérimaires, je suis sûr que les professionnels, le patronat n'auraient pas d'autres possibilités que d'embaucher directement. A la X, ils m'ont fait un CDD d'un an, ils n'avaient pas le droit de le faire, et j'étais facturé 250 fr. de l'heure, et payé à 49 francs et des poussières. Qui est gagnant là-dedans, c'est l'agence intérimaire. A la place de l'employeur qui sait que c'est fini les coups de main à droite, à gauche, ils seront obligés d'embaucher".

[Entretien n°20 - Homme de 39 ans, hébergé (retour chez sa mère suite à des dettes de logement). CAP bâtiment à 17 ans, depuis a beaucoup changé d'emploi, de lieu, dont 3 ans à son compte, faillite. Avant le RMI était chômeur longue durée].

Quelques allocataires sont en faveur d'une telle loi qu'ils voient comme une continuité d'une relation d'aide déjà établie par leur famille. Il est à noter qu'une partie des allocataires se disant favorables à l'idée d'une telle loi ont pourtant déclaré que leur famille ne pouvait pas les aider par manque de moyens, ce qui peut sembler contradictoire. En adhérant au principe d'une telle loi, ils affirment leur sentiment de pouvoir compter sur la famille. Cette contradiction apparente se rencontre dans l'entretien de cet homme de plus de 60 ans, ancien ouvrier arrivé au RMI après l'épuisement de ses droits à l'assurance-chômage, et qui n'est aidé que très ponctuellement par ses enfants, peu fortunés :

(Les enfants :) *"Ils demandent toujours si on a besoin de quelque chose. Ils viennent manger pour l'anniversaire de mon mari et ce sont mes enfants qui payent tout. (...). Au lieu d'acheter des choses pour l'anniversaire, ils nous donne un petit peu d'argent. (...). Cette aide vient de mes fils et filles occasionnellement. Ça se passe bien. Il n'y a pas de gêne car ce qu'ils donnent, c'est de bon coeur. (Les enfants pourraient-ils aider davantage ?) Je ne sais pas, ce ne sont pas des riches, ils*

travaillent, ils ont déjà deux enfants. Je ne pense pas. (...). (Loi obligeant la famille à aider ?) Je pense que mes enfants le feraient. Ça ne posera pas de problème”.

[Entretien n°25 - Homme de 62 ans, sa femme n’a jamais travaillé. Locataire. Dans le bâtiment depuis qu’il est en France. Arrêt de travail suite problèmes de santé. Problèmes financiers, devront déménager].

Un jeune homme dont les parents sont séparés, aidé par sa mère qui l’héberge et le nourrit, mais qui ne l’est pas par son père, voit dans une telle loi un moyen de contraindre un père relativement aisé et se dérochant à ses responsabilités, à faire preuve de solidarité vis-à-vis de sa descendance.

(Votre famille pourrait-elle vous aider davantage ?). “Oui, mon père en particulier. Étant divorcée, ma mère touche une pension alimentaire dans laquelle je ne suis pas inclus parce que j’ai 25 ans et je suis considéré comme n’étant plus à charge. Donc, à ce niveau là, ma mère ne touche rien pour moi”. (Loi obligeant la famille à aider ?). *“S’il y avait une loi, oui. A cause du caractère obligatoire. Ma mère m’aide et je ne peux pas lui demander davantage. Au niveau de mon père, il faudrait voir. N’ayant plus du tout de contacts avec lui, je ne peux pas vous répondre”*.

[Entretien n°31 - Homme 25 ans, a un BTS, plus un an de spécialisation. Hébergé par sa mère].

C’est un peu le même raisonnement que tient cette femme en instance de divorce vis-à-vis de sa fratrie, avec qui elle est en mauvais termes depuis la séparation :

(A propose de sa fratrie) “Ils évitent de m’aider vu les circonstances du divorce. Ils pourraient mais ils ne veulent pas”. (Loi obligeant la famille à aider ?) *“Pour moi, ça poserait un problème, ma famille n’ayant plus beaucoup de contacts, je ne sais pas si ils voudraient. Ah oui peut-être s’il existait une loi, oui. Non, ça leur poserait pas de problèmes particuliers d’argent.”*.

[Entretien n°39 - Femme de 54 ans, en instance de divorce. Enfants avec le mari. Discontinuité d’activité depuis le mariage à cause d’une localisation rurale. Était secrétaire dans la fonction publique. En foyer, en CES. Attente COTOREP].

On peut noter ici la réponse d’une jeune hébergée, très sensibilisée comme les autres allocataires du même âge par la question des jeunes en désaffiliation qui se retrouvent sans domicile fixe, cette femme proposait qu’on interdise aux parents de jeter ses enfants à la rue, même en cas de mésentente.

“Si les enfants sont en difficulté, c’est sûr que les parents, jusqu’à un certain point... C’est sûr qu’il y en a qui ne peuvent pas toujours aider leurs enfants. Mais au moins pas les mettre à la porte” .

[Entretien n°5 - Femme 25 ans, hébergée, études supérieures (licence). Exprime des doutes sur ses motivations. En CES. Pas de problème avec ses parents].

Au vu des réactions de la quarantaine d’allocataires du RMI interviewés par le CREDOC, une loi contraignant leurs familles à subvenir à leurs besoins se heurterait à un certain nombre d’obstacles. Le plus fréquent, vraisemblablement, serait la faible solvabilité des familles de nombreux allocataires. En dehors des impossibilités financières, le principe même d’une participation obligatoire heurte la conception de la solidarité entre générations, fondée sur l’acte volontaire et non sur la contrainte. Pour certains, des relations conflictuelles avec la famille, voire la perte de contacts (en particulier quand les parents sont séparés) rendraient difficile une telle mise en œuvre.

CONCLUSION

Conquises sur le marché au nom de la solidarité, les politiques sociales ont toujours été confrontées au soupçon de l'injustice. Lorsque, dans un système fondé sur l'assurance, des personnes bénéficient d'avantages auxquels leur situation ne devrait pas leur ouvrir de droits, cet abus devient délit en ce qu'il porte préjudice à la communauté des assurés et, de ce fait, est sanctionnable. Lorsque dans d'autres domaines des politiques sociales, les principes de l'aide sociale l'emportent sur ceux de l'assurance, l'abus devient un manquement à la collectivité toute entière.

En raison de cette dérogation aux principes libéraux que constituent ces politiques, les gestionnaires des mesures sociales ont toujours été sommés d'apporter la preuve d'un usage juste des fonds qui leur étaient confiés. Ce principe de suspicion est aussi bien à l'œuvre dans le don d'une aumône -l'utilisera-t-il bien ?- que dans la gestion des prestations -la jeune femme qui bénéficie de l'Allocation de parent isolé est-elle bien seule ?-.

Né en 1988 d'un large consensus sur la nécessité d'éradiquer une pauvreté alors pensée comme nouvelle, le revenu minimum d'insertion semblait échapper à cette crainte de l'indu. En affirmant le caractère différentiel de l'allocation, en mettant l'accent sur l'insertion et en associant le versement de la prestation à la signature possible d'un contrat, le législateur mettait suffisamment l'accent -quoique de manière ambiguë- sur l'existence d'un double engagement du bénéficiaire du RMI et de la collectivité, pour préserver la mesure d'une présomption de duperie. Les allocataires ne semblaient pas s'y tromper lorsque interrogés par le CREDOC dans le cadre d'un panel national, ils affirmaient ne pas percevoir une dimension stigmatisante à cette mesure.

De 1988 à 1995, le nombre d'allocataires n'a cessé de croître. Si les bénéficiaires sortant du dispositif sont nombreux, plus fréquents encore sont les demandeurs à présenter un dossier dans les commissions locales d'insertion. Au total les flux s'amplifient et le nombre des bénéficiaires enfle régulièrement. Certes, la contractualisation s'est faite plus pressante mais ses résultats restent insuffisants pour enrayer cette évolution et les courbes de chômage et de taux de RMI évoluent de manière parallèle.

Quelle qu'en soit l'origine, cette croissance favorise le retour des interrogations traditionnelles sur la nécessité des contrôles, et sur la possibilité que ce gonflement du nombre

d'allocataires bénéficie à des personnes qui ne seraient pas dans une situation de besoins. Ce phénomène est d'autant plus accentué que deux images fortes et médiatiques des allocataires du RMI dessinent un paysage qui n'est pas celui de la modération. La première image est celle de l'exclusion qui s'est fortement confondue cet hiver avec les personnes sans domicile. Cette image recouvre nettement celle de l'allocataire du RMI¹. Une autre image, souvent véhiculée par la presse et la rumeur, fait que chacun semblerait connaître un allocataire doré du RMI, fils de famille et usant de la prestation comme argent de poche. L'idée apparaît parfois que pour maintenir l'allocation au premier, il faut faire la chasse au second.

Cette étude commandée par la Délégation Interministérielle au revenu Minimum d'Insertion montre, à partir d'un échantillon limité d'allocataires récents, que les situations sont plus complexes et ne doivent pas s'analyser à partir d'une grille binaire où le noir s'oppose toujours au blanc. Certes, par construction, cette enquête auprès des allocataires entrés récemment dans le dispositif, faisait une part importante aux allocataires les plus jeunes et à ceux dont les niveaux de formation étaient voisins ou supérieurs au baccalauréat. Certains de ces jeunes allocataires semblent avoir prolongé des études secondaires parfois difficiles par des études supérieures plutôt incertaines. On trouve parmi eux -il s'agit en effet souvent de garçons dont le service national a retardé d'une année le moment de la recherche professionnelle- des étudiants ayant effectué des parcours de l'ordre de 5 années en milieu universitaire ou dans des grandes écoles, et qui se retrouvent à plus de 25 ans dans une première recherche d'emploi. Ces jeunes, quand ils sont hébergés, tendent à utiliser le Revenu Minimum d'Insertion comme une allocation d'insertion. Issus le plus souvent de familles à faibles revenus qui assurent leur hébergement et la prise en charge de leur alimentation, ils utilisent le montant du RMI comme complément de ressources, affectant une part importante de cette allocation aux frais générés par la recherche d'emploi. On trouve également parmi eux des jeunes de moins de trente ans ayant fait quelques années d'études après le baccalauréat mais sans avoir dépassé le niveau du DEUG. Sortis depuis plusieurs années de l'université, ils n'arrivent pas à s'insérer de façon stable sur le marché du travail. Même quand ils sont hébergés, et contrairement aux allocataires de même tranche d'âge mais fraîchement émoulus de la faculté ou d'une grande école, ces allocataires affectent une partie de leurs ressources à leurs frais de nourriture. Pour d'autres, moins nombreux, le RMI constitue une solution d'attente meilleure que la juxtaposition de petits boulots, car si son montant est moins élevé, sa régularité permet de s'investir davantage dans la recherche d'un vrai travail. Il est probable qu'un regard inquisiteur comparant, point par point, les règles d'attribution et les conditions de vie, n'aurait pas trouvé dans la situation des personnes rencontrées dans cette enquête, la matérialité d'un abus. Un phénomène collectif est,

¹ La revue de presse sur le thème de l'exclusion tenue depuis près de deux ans à la SNCF par Julien DAMON et diffusée sous l'intitulé "Diogène" est de ce point de vue tout à fait éclairante.

en revanche, à l'œuvre dans la difficulté d'insertion professionnelle de jeunes, diplômés ou non, ayant fait un assez long parcours universitaire, ne trouvant pas d'emploi et dont les parents ne peuvent assumer une prise en charge financière totale.

Il serait particulièrement intéressant dans le cadre d'une enquête élargie à un échantillon représentatif de s'interroger sur les modalités de mise en œuvre de ces arbitrages entre poursuite d'études et tentations d'insertion sur le marché du travail et sur les systèmes de valeur qui les sous-tendent.

De la même manière, il faudrait certainement regarder avec attention ces carrières scolaires incertaines qui conduisent à des insertions professionnelles hésitantes et pour lesquelles le RMI constitue un moyen de rattrapage dans une période de marché du travail particulièrement tendue.

Cette enquête montre également assez nettement le couplage qui s'opère chez les gestionnaires de prestations entre leurs interventions et le RMI. Alors que le panel RMI-CREDOC avait fait apparaître un rôle assez fort des médias dans la connaissance du RMI par les allocataires, les personnes rencontrées dans cette enquête font état d'une information obtenue par l'ASSEDIC, l'ANPE, la CAF, les mairies et les services sociaux. Lorsqu'une institution trouve les limites de son intervention, il n'est pas rare qu'elle prévienne, par lettre ou oralement, ses bénéficiaires qu'ils peuvent désormais compter sur le RMI. On assiste probablement à la construction de véritables trajectoires institutionnalisées dans lesquelles les passages de l'une à l'autre s'opèrent sur un modèle d'exclusion-inclusion. Le RMI venant, en fin de course, lorsque les autres ressources institutionnelles sont épuisées. Il faudrait certainement dans le cadre d'une étude à venir, mettre fortement l'accent sur la reconstitution de ces filières sociales qui aboutissent au RMI. Il faudrait sans doute aussi s'interroger sur l'impact de l'existence du RMI sur le fonctionnement des autres institutions qui ne se sentant plus en bout de chaîne peuvent avoir tendance à ne pas concentrer leurs efforts sur l'ensemble de leurs bénéficiaires. Les procédures de désignation et d'attribution de filières, étudiées, voici quelques années, dans le cadre des théories du contrôle social sembleraient pouvoir là retrouver une certaine vigueur.

Cette représentation qu'a l'allocataire d'être renvoyé d'une institution à l'autre n'est sans doute pas étrangère à une autre image fortement présente dans les entretiens et plutôt en rupture avec ce que nous savons des allocataires du RMI à partir du panel RMI-CREDOC. Lorsque tel allocataire ne souhaite pas informer sa famille de sa situation, il ne fait que traduire ce sentiment de stigmatisation présent chez de nombreux allocataires. Les images de l'allocataire évoquées précédemment ne laissent guère de place à une identification positive et en dépit de

l'accroissement du nombre d'allocataires, on ne semble pas assister à une banalisation du phénomène. L'enquête sur une population plus large devrait sans doute aborder cette question du changement des représentations et peut-être faudrait-il aussi tester cette hypothèse sur un échantillon représentatif de la population française.

Evoquant l'usage de l'allocation, les personnes interrogées mentionnent deux usages principaux. Certains mettent l'accent sur l'apport financier à leur vie quotidienne, les autres insistent sur le financement de la recherche d'emploi. Il est certain, en dehors des travaux de l'Observatoire Départemental de la Réunion et dont le caractère ethnologique est particulièrement net, que l'on ne dispose que de peu d'informations sur la façon dont le RMI est utilisé de manière très fine. Les informations fragmentaires recueillies dans cette enquête ne permettent guère de conforter la thèse d'une consommation ostentatoire ou en dehors de la satisfaction des besoins élémentaires. L'affectation des ressources du RMI, pour une partie des personnes rencontrées, témoigne toujours de l'importance accordée à l'accès au travail pour la majorité des allocataires du RMI. De ce point de vue, la relation faite par les allocataires entre les Contrats Emploi Solidarité et le RMI est particulièrement intéressante à analyser. Pour les allocataires rencontrés, le Contrat Emploi Solidarité constitue, soit un travail, soit l'amorce d'un travail et, de ce double point de vue, se trouve fortement valorisé. Pour des allocataires qui, comme nous l'avons vu dans l'enquête Panel RMI-CREDOC, et retrouvés dans ces entretiens, valorisent l'accès au travail comme solution à leurs entretiens, le CES est bien une issue logique et souhaitée à la fin de la période passée dans le dispositif RMI. Or, il semble qu'une inversion soit en train de s'opérer. En raison d'une forte demande et du nombre limité de postes, tous les demandeurs de CES ne peuvent obtenir satisfaction. Le fait d'être allocataire du RMI donne une priorité d'accès au CES. Des jeunes adultes demandent ainsi le RMI pour bénéficier d'une priorité de classement dans les rangs des postulants aux contrats Emploi Solidarité. L'inversion est faite. Alors que le CES devrait être un moyen de sortir du RMI, le RMI est surtout devenu un moyen d'accéder à un CES.

Ce cheminement d'insertion décrit par les allocataires ne passe que rarement par la démarche contractuelle proposée aux allocataires. En raison de leur présence récente dans le dispositif RMI, les allocataires rencontrés dans cette enquête ne sont pas entrés dans une procédure de signature de contrat. Toutefois, le temps n'explique pas à lui seul cette absence. Pour ces allocataires, la contractualisation ne fait pas sens, elle est souvent confondue avec la feuille d'actualisation et, surtout, elle n'apparaît pas comme la garantie d'une insertion à venir.

Pour les jeunes adultes interrogés dans cette enquête, l'absence d'autonomie est toujours vécue comme un manque. Elle peut être source de difficultés et de tensions dans la vie

quotidienne, en particulier quand la dépendance vis-à-vis de la famille est forte. Pour les plus diplômés, les ressources de ces allocataires récents proviennent d'un transfert familial et du RMI. Quand la famille héberge et nourrit, le RMI apparaît nettement plus comme une ressource complémentaire que comme une ressource de substitution à l'aide familiale. Hébergement, prise en charge partielle ou totale de l'alimentation constituent les apports essentiels du milieu familial, l'argent du RMI permet alors d'assurer les dépenses plus personnelles et de financer les activités de recherche d'emploi. L'absence d'aide est le plus souvent liée à l'existence de ruptures familiales antérieures.

Selon la plupart des jeunes rencontrés ce prolongement à l'âge adulte d'une situation d'enfance n'est pas lié à leur situation personnelle mais résulte de l'incapacité collective d'une société à insérer professionnellement ses jeunes. Une application stricte du principe de l'obligation alimentaire consisterait, selon eux, à réaliser un transfert de responsabilités et de moyens de la société sur la famille. Par ailleurs, assurant l'hébergement et parfois l'alimentation, les familles, dont rappelons-le, les revenus semblent plutôt modestes -et l'enquête plus large devrait confirmer ce niveau modeste- assurent déjà leur part d'obligation alimentaire. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une application stricte d'une telle mesure ne puisse pas avoir un effet contraire, des jeunes ou des parents choisissant d'approfondir des ruptures pour ne pas avoir à assumer une forme d'obligation alimentaire. Ces ruptures pourraient se traduire par un désengagement des familles à l'hébergement des grands enfants aux faibles ressources, incapables d'assurer avec leur niveau de revenu l'accès à un logement autonome.

ANNEXE 1

**CREDOC / DIRMI
Les entrants récents au RMI:
Guide d'entretien**

Les questions en caractères droits sont à aborder systématiquement. L'ordre n'est pas à respecter strictement, la personne interrogée pouvant aborder le thème avant même que la question précise ait été posée. Les questions peuvent être reformulées dans un vocabulaire légèrement différent. Les parties *en italiques* correspondent à des relances ou à des approfondissements possibles, leur prise en compte ne sera donc pas systématique. Les phrases en petits caractères droits correspondent à des indications ou des commentaires à usage exclusif de l'enquêteur.

Guide d'entretien

L'arrivée au RMI et les expériences du monde du travail :

L'arrivée au RMI :

Comment avez-vous su que vous aviez droit au RMI ?

(Par quelqu'un de connaissance, les journaux, la télévision, l'ANPE, une assistante sociale, etc.).

Vous êtes-vous inscrit au RMI dès que vous avez rempli les conditions *(par exemple d'âge)*, ou à la suite d'un événement ou de circonstances particulières ?

(Si oui, faire raconter les circonstances, par exemple quand fin de stage ou CES, plus d'épargne, plus d'indemnisation au chômage, plus de possibilité d'hébergement, pression de la famille ou après avoir découvert ses droits).

Avez-vous hésité avant de vous inscrire au RMI ? *(Si oui, pourquoi ?)*

Qu'attendez-vous du RMI, essentiellement des revenus, ou d'autres choses, lesquelles ?

A part le RMI, avez-vous d'autres moyens de vivre ? *(Si oui, lesquels, associations caritatives comme les Restos du Coeur, ou le Secours Populaire, allocations familiales, aides de la mairie, petits boulots, jardin, aide de la famille, etc.)*

Enquêteur : Si cette question étonne, rappeler que le RMI est une allocation différentielle, qui peut compléter de faibles revenus (par exemple des allocations familiales). De plus, rassurer sur le caractère confidentiel de l'entretien, et sur l'absence de conséquences sur la situation directe des personnes.

Dans votre vie actuelle, dans vos projets, qu'est-ce qui vous paraît le plus important ?

Enquêteur : Les types de réponses attendues sont par exemple : s'occuper de la famille, des enfants, trouver un travail, se refaire une santé, trouver une solution à des problèmes financiers, s'occuper d'une association, avoir un logement à soi, une activité de loisirs qui passionne, etc.

Est-ce que vous avez des passions, ou des activités, où vous vous sentez utile ou compétent ?

Enquêteur : On cherche à faire parler sur les compétences qui peuvent être d'ordre domestique (bricolage, cuisine, s'occuper des enfants), ou encore liées à des loisirs, à des activités d'entraide, sans exclure la revendication de compétences professionnelles. On peut relancer si les personnes ne savent pas quoi répondre en leur demandant s'il y a des choses qu'elles aiment bien faire, où elles se débrouillent bien, ou des activités où elles rendent des services.

La scolarité, les études

A quel âge avez-vous quitté l'école ? Quels types d'études avez-vous suivi ? Comment se sont passées vos études (*résultats plus ou moins bons, difficultés éventuelles, intérêt ou non pour le contenu ...*) ?

Enquêteur : Les relances devront être différenciées selon les situations rencontrées.

Si les études ont été plutôt courtes : *pourquoi, problèmes scolaires, attitudes des parents ?*

Si plusieurs formations : *pourquoi ?*

Si études plutôt longues : *était-ce par idée qu'il vaut mieux rester le plus longtemps possible à l'école faute d'avoir des perspectives professionnelles ? Qui a fait l'orientation ? D'accord ou non ?*

Auriez-vous aimé faire des études plus longues, ou d'autres études ?

Quel bilan faites-vous de ces années d'études (problèmes rencontrés, aspects positifs ...) ?

Que pensez-vous de la formation, des stages ?

Avez-vous commencé à travailler pendant vos études, y compris en faisant des petits boulots, ou en aidant quelqu'un de la famille sans être payé ?

(Si oui : type de travail, est-ce que ça a gêné les études, bilan de cette expérience, est-ce que ça a été utile par la suite ?)

Le parcours professionnel et ses étapes

Qu'avez-vous fait depuis que vous avez quitté l'école ?

Enquêteur : Essayer de reconstituer des étapes, des périodes (soit en partant de l'école et en suivant un ordre chronologique, soit en partant de l'inscription au RMI et en remontant en arrière). Ne pas forcément détailler emploi par emploi. Par exemple, si un ancien ouvrier en bâtiment a connu une succession d'emplois dans ce domaine, on peut simplement considérer qu'il s'agit d'une même période de dix ans constituée d'un enchaînement d'emplois de type semblable.

Pour chaque étape :

- Dater (environ)

- Préciser le type de situation, le statut, le contenu :

- **Emploi précaire**, contrat à durée déterminée, intérim, ou même petites activités non rémunérées, ou petits boulots non déclarés *(Si oui: quelle activité)*
- **Contrats aidés** (contrat de retour à l'emploi - CRE -, contrat emploi solidarité -CES-, contrat de qualification, contrat d'adaptation, exo-jeunes, etc.) *(Si oui, préciser)*
- **Stages**, ou des périodes de **formation** *(Si oui, quelle formation)*
- **Emploi stable** (contrat à durée indéterminée) *(Si oui, quel métier)*
- **Chômage** *(Si oui, indemnisé ou non ?)*
- **Autres périodes** (service national, au foyer, maladie de longue durée) *(Préciser)*

- Pour les emplois, les stages, les formations :

Préciser le **mode d'accès** (ANPE, relations familiales, moyens de recherche personnels, etc.):

- Préciser pourquoi la période s'est arrêtée.

- Quel bilan faites-vous de cette période (*problèmes rencontrés, aspects positifs ...*) ?

Le rapport avec les organismes du service public de l'emploi :

Avez-vous eu des contacts avec l'ANPE, les ASSEDIC, les Missions Locales pour l'Emploi, les PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) ?

(Si oui :

- *A quelles occasions (inscription, radiation, utilisation de quels services, indemnisation)*
- *Comment ça s'est passé*
- *Que pensez-vous de ces organismes ?*

Ne pas détailler trop pour des raisons de temps)

Pensez-vous être bien informé sur tout ce qui concerne l'assurance-chômage ? Connaissez-vous les conditions à remplir pour qu'un chômeur puisse être indemnisé par l'ASSEDIC ?

Le rapport avec la recherche d'emploi

Actuellement, souhaitez-vous travailler (même à temps partiel ou pour une courte période) ?

(Si non :

- *Pour quelles raisons (problèmes de santé, familiaux, projets de formation, etc.)*
- *Pensez-vous que plus tard vous pourriez envisager de travailler ?*

Si oui :

- *Cherchez-vous un type d'emploi précis, ou n'importe quel emploi ?*
- *Quel est le salaire minimum que vous êtes prêt à accepter ?*
- *Souhaitez-vous un travail à temps complet, à temps partiel (nombre d'heures), et pourquoi ?*
- *Souhaitez-vous des horaires particuliers (travail en journée, ou posté, de nuit ...)?*
- *Envisagez-vous de vous éloigner de chez vous pour le travail ? Jusqu'à où (autre quartier, autre ville, autre région) ? Sinon, pour quelles raisons souhaitez-vous ne pas vous éloigner ?*

Faites-vous en ce moment des démarches de recherche d'emploi ?

En ce moment : depuis un mois ou deux

(Si oui, les décrire. Demander pourquoi ces méthodes sont utilisées et pas d'autres, telles que candidatures spontanées, visites directes aux employeurs, annonces de l'ANPE).

Est-il arrivé qu'on vous propose un emploi et que vous ne l'ayez pas accepté ? *(Si oui, quel type d'emploi, pour quelles raisons ?)*

Les conditions de vie actuelles et les relations avec la famille d'origine :

Les conditions de vie - le logement

Vivez-vous en couple ? Avez-vous des enfants à charge ? Vivez-vous avec d'autres personnes et si oui lesquelles ?

Êtes-vous locataire, propriétaire, hébergé, sans domicile ?

Pour les sans domicile

- Depuis quand et à la suite de quelles circonstances êtes-vous dans cette situation ?
- Est-ce qu'il vous arrive de dormir à l'hôtel, ou dans des foyers, ou chez de la famille ou des amis de temps en temps ?
- Pour le RMI, où êtes-vous domicilié ? (association, mairie, etc.)

Enquêteur : passer à la partie : la famille d'origine

Pour les personnes ayant un toit :

- Pensez-vous pouvoir rester dans votre logement actuel ?

Si oui : Le souhaitez-vous ?

Sinon : Pour quelles raisons ? (Problème de paiement des charges de logement avec les revenus actuels, problème des hébergés ne pouvant rester longtemps chez les personnes qui hébergent, etc.).

- Combien de pièces avez-vous, et pour combien de personnes ? Disposez-vous d'une pièce pour vous (*et éventuellement son conjoint*) ? Et pour vos enfants ?
- Vous trouvez-vous bien logé ? *Sinon, quels sont vos problèmes (manque de place, confort, bruit, voisinage, etc.) ?*

Seulement pour les personnes hébergées ou logées gratuitement :

- Par qui êtes-vous logé ?
- Est-ce que ça pose des problèmes, ou est-ce que ça se passe bien ?
- Vivez-vous dans le même logement que la (ou les) personne(s) qui vous hébergent ?
- La nourriture vous est-elle fournie ou l'achetez-vous vous-même ?
- Participez-vous financièrement aux dépenses pour le logement, la nourriture ? Sous quelle forme ?

Enquêteur : passer à la partie : la famille d'origine

Seulement pour les locataires ou accédants à la propriété;

- Avez-vous des difficultés pour payer votre loyer, vos charges de logement ? (*Si oui, est-ce qu'il y a des aides de la famille, des institutions*)?

Enquêteur : passer à la partie : la famille d'origine

La famille d'origine

En dehors des personnes avec qui vous vivez, avez-vous de la famille (*parents, grands-parents, frères et sœurs, grands enfants ou autres parents*) encore en vie ?

- Si la personne vit en couple, parler aussi de la famille du conjoint.
- Si la personne répond : plus de famille, demander s'ils sont morts ou inconnus ou si c'est qu'il n'y a plus de contacts. Dans ce dernier cas, continuer.

Si plus de famille : passer à la partie "Pour conclure."

Si la famille est encore en vie

- Votre famille sait-elle que vous percevez le RMI?
(*sinon : pourquoi*
Si oui: comment réagissent-ils)

- Comment décririez-vous la situation sociale de votre famille d'origine ?
 (*Si la personne ne sait comment répondre, on peut lui demander : "Est-ce que dans votre famille, ce sont des personnes assez aisées, pas très aisées mais ayant un emploi, des personnes au chômage, des petites retraites, des personnes ayant très peu de revenus, etc."*)

- Avez-vous des contacts avec la famille ?

Si perte de contact avec la famille :

- Depuis quand avez-vous perdu contact et dans quelles circonstances ?
 - Si vous deviez reprendre contact avec eux, pourriez-vous les retrouver ?
 - Est-ce que des amis vous aident financièrement ou en nature ? Si oui, type d'aide, fréquence .

Enquêteur : passer à la partie :

Pour tous ceux ayant une famille , qu'il y ait ou non des contacts :

Si encore en contact :

- A quelle fréquence avez-vous des contacts avec votre famille, avec qui, à quelles occasions ?
 - La famille (*d'origine*) intervient-elle dans les démarches de recherche d'emploi (*frein, ou au contraire aident en donnant des conseils ou des encouragements, en donnant des informations, des moyens matériels*).
 - Est-ce qu'il vous arrive d'aider certaines personnes de la famille (*par exemple prêts d'argent, même des petites sommes, hébergement, aide en nourriture, invitations à manger, achats de vêtements, mise à disposition d'équipements tels que voiture ou téléphone, etc.*). Qui aidez-vous ? Cette aide est-elle régulière ou occasionnelle ?
 - Est-ce que certaines personnes de la famille vous aident matériellement (*par exemple prêts d'argent, même des petites sommes, hébergement, aide en nourriture, invitations à manger, achats de vêtements, mise à disposition d'équipements tels que voiture ou téléphone, etc.*).

Si la famille n'aide pas :

- Est-ce vous qui souhaitez éviter de solliciter l'aide de la famille, est-ce la famille qui ne peut ou ne veut aider ? Pourquoi. (*Famille n'ayant pas les moyens, plus de contacts, conséquences néfastes sur les relations avec sa famille, etc.*).

Enquêteur : passer à la partie :

Pour tous ceux ayant une famille , qu'il y ait ou non des contacts :

Si la famille aide :

- De qui vient cette aide ? Est-elle régulière ou occasionnelle ? Est-ce que ça se passe bien, ou est-ce que ça crée des problèmes (*par exemple un parent aide en cachette de l'autre parent*).
- Est-ce que ça vous gêne de demander de l'aide de votre famille, pour quelles raisons.

Pour tous ceux ayant une famille, qu'il y ait ou non des contacts :

La famille pourrait-elle aider davantage financièrement ? Ou a-t-elle trop peu de moyens pour le faire ?

S'il existait une loi obligeant les parents, ou les enfants déjà adultes, d'aider financièrement les personnes en situation de faibles revenus, est-ce que vous pensez que votre famille le ferait ? Ou est-ce que dans votre cas précis ça poserait des problèmes ?

Pour conclure :

Comment voyez-vous votre avenir ?

Qu'est-ce qui pourrait améliorer votre situation actuelle ?

Y-a-t-il un point important dont vous vouliez parler et qui n'a pas encore été abordé ?

ANNEXE 2

LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

[Entretien n°1 - Homme de 25 ans, hébergé chez ses parents, sort du service national, avant, études (bac+5, expertise comptable). Milieu ouvrier, enfant unique, a travaillé pendant ses études].

[Entretien n°2 - Femme de 29 ans, seule avec enfant, locataire (APL). Peu de goût pour les études, travail de type OS, distribution de prospectus ou CDD, secrétariat jusque mise en couple. RMI obtenu à la suite d'une information de la CAF après l'API, financièrement "juste mais se débrouille"].

[Entretien n°3 - Homme de 27 ans, BTS jusqu'à 24 ans, depuis petits boulots, armée. Hébergé, tension avec père au chômage (son père voudrait qu'il parte)].

[Entretien n°4 - Homme 28 ans, BTS informatique, puis un an d'école avant le service national. A "galéré" pour travailler et fait une formation d'un an financée par le Conseil Régional, suit au moment de l'entretien des cours du soir au CNAM].

[Entretien n°5 - Femme 25 ans, hébergée, études supérieures (licence). Exprime des doutes sur ses motivations. En CES. Pas de problème avec ses parents].

[Entretien n°6 - Homme 33 ans, gros problèmes psychiatriques, RMI après une prise en charge au titre de la COTOREP. Hébergé par ses parents. A connu différents statuts d'emploi : de CDI à CDD, remplacements, travail au noir, mais éprouve des difficultés au travail en raison de problèmes de santé].

[Entretien n°7 - Homme 29 ans, hébergé par sa mère (pension d'invalidité). Passionné par la musique. Rapport alimentaire au travail, beaucoup de changements d'emploi. RMI après son retour de l'étranger. En CES, aspire à un emploi stable].

[Entretien n°8 - Homme 25 ans, BTS + école de commerce. Hébergé par ses parents, sans conflits].

[Entretien n°9 - Homme, 27 ans, sort d'un troisième cycle universitaire. Est locataire. En cours de divorce. A fait deux ans de coopération à l'étranger, a travaillé l'été pendant ses études].

[Entretien n°10 - Homme, 31 ans, CAP de maçon raté, a fait beaucoup d'intérim, de CDD, avant de se retrouver au chômage de longue durée. Suit un stage de CAP électricité. Chez les parents depuis toujours (milieu ouvrier)].

[Entretien n°11 - Femme de 31 ans, trois enfants, locataire privé. séparée à cause de l'incarcération du mari. RMI suite API. Pas de qualification, échec scolaire, interruption d'activité à la naissance des enfants].

[Entretien n°12 - Femme de 26 ans, célibataire, hébergée par sa mère (parents séparés). En CES (contrats aidés, remplacements, etc.) Problèmes de santé mentale ayant occasionné des hospitalisations].

[Entretien n°13 - Femme de 33 ans, séparée, un enfant, locataire HLM. RMI suite API. A cessé le travail (ouvrière couture) à la naissance de l'enfant. Pas de famille].

[Entretien n°14 - Femme de 29 ans, mariée, deux jeunes enfants, viennent d'arriver d'Algérie où ils vivaient (elle française), "enfuis" suite menaces. Mal logés, petit logement inconfortable. Priorité : travail pour son conjoint. Elle n'a pratiquement jamais travaillé].

[Entretien n°15 - Femme de 29 ans, mariée, mari étranger possède depuis peu une carte de séjour. Enfant petit. Elle a connu plusieurs années de travail stable secrétariat. Puis a fait deux stages, sans débouchés. Mal logés].

[Entretien n°16 - Homme 41 ans, deux enfants, marié, en HLM. Ex-chauffeur routier, permis retiré à la suite de problèmes comportementaux, a connu ensuite une longue période de chômage, CES, en ce moment CRE].

[Entretien n°17 - Homme célibataire 26 ans, sort école de commerce bac+5 (un redoublement en faculté) et Service national, vit chez ses parents, sans problème].

[Entretien n°18 - Homme célibataire 54 ans, ouvrier du bâtiment, plus de 20 ans chez le même employeur, puis faillite de l'entreprise, CDD, intérim pendant 4 ans, puis chômage longue durée. Expulsion (cause dettes loyer), prise en charge dans foyer de réinsertion, CES maçonnerie].

[Entretien n°19 - Homme célibataire 28 ans, école ingénieur bac+5, chez ses parents, sans problème].

[Entretien n°20 - Homme de 39 ans, hébergé (retour chez sa mère suite à des dettes de logement). CAP bâtiment à 17 ans, depuis a beaucoup changé d'emploi, de lieu, dont 3 ans à son compte, faillite. Avant le RMI était chômeur longue durée].

[Entretien n°21 - Femme de 50 ans, a géré avec son mari plusieurs affaires de restauration. La dernière affaire a fait faillite. Ruinée, hébergée par son fils].

[Entretien n°22 - Femme de 44 ans, deux enfants à charge, vient d'une famille de nomades. En HLM. Jamais travaillé. Pas de perspectives d'emploi, illettrée].

[Entretien n°23 - Homme de 27 ans, hébergé (conflits). 4 ans études sans aucun diplôme, a été marié. Beaucoup de CDD, un CDI interrompu pour partir dans un DOM. A réussi un concours administratif].

[Entretien n°24 - Homme de 27 ans, hébergé, 4 ans études sans aucun diplôme, beaucoup de petits boulots, dont séjour à l'étranger, intérim, travail en usine à la chaîne. Cherche emploi stable].

[Entretien n°25 - Homme de 62 ans, sa femme n'a jamais travaillé. Locataire. Dans le bâtiment depuis qu'il est en France. Arrêt de travail suite problèmes de santé. Problèmes financiers, devront déménager].

[Entretien n°26 - Femme de 42 ans, a élevé seule quatre enfants, encore deux au foyer. En HLM. Famille de nomades, peu scolarisée, a travaillé de l'âge de 14 ans à son mariage (usine). Envisage peu de retravailler (aimerait en usine)].

[Entretien n°27 - Femme de 33 ans, séparée, deux enfants. RMI obtenu après l'API. N'envisage pas de retravailler dans l'immédiat, se débrouille avec l'argent qu'elle a. Mauvais contacts avec sa famille].

[Entretien n°28 - Homme de 25 ans, célibataire, sa sœur lui prête un logement et vit ailleurs. Nationalité française, mais famille à l'étranger. A le bac. Sort d'un stage].

[Entretien n°29 - Homme de 46 ans, divorcé, enfants adultes. Avant, cadre, puis à son compte comme négociant. L'entreprise a fermé, il s'est reconverti dans les missions humanitaires. Chez sa fille entre deux missions].

[Entretien n°30 - Homme 25 ans, école ingénieur, puis service national, puis ANPE-RMI. Hébergé, sans problème].

[Entretien n°31 - Homme 25 ans, a un BTS plus un an de spécialisation. Hébergé par sa mère].

[Entretien n°32 - Femme de 27 ans, boursière, fait une formation paramédicale en 1 an, objet de son contrat d'insertion. Locataire, origine ouvrière].

[Entretien n°33 - Femme de 25 ans, vit seule, locataire studio. Sort d'études (maîtrise), milieu modeste, parents séparés, a toujours travaillé pendant ses études. En CES].

[Entretien n°34 - Femme de 46 ans, deux enfants, propriétaire (l'ex-conjoint paye le logement), a interrompu ses études au moment de son mariage. Séparation en 1990. Depuis : enchaîne stage, CES, périodes d'indemnisation. Est en CES].

[Entretien n°35 - Femme de 25 ans, léger retard mental, sous tutelle, suivie par des travailleurs sociaux. En CES. A un enfant. Hébergée par parents (milieu pauvre), relations difficiles avec les parents].

[Entretien n°36 - Homme de 27 ans, hébergé dans un studio fourni par ses parents, famille aisée. Etudes jusqu'à 23 ans, DEUG. Problèmes de santé mentale].

[Entretien n°37 - Homme de 27 ans, vit chez ses parents, famille nombreuse, ouvrière. Sort juste d'un DESS gestion].

[Entretien n°38 - Homme de 30 ans, vit seul, locataire. A échoué au bac, puis l'a repassé par correspondance, a suivi trois formations qui le laissent désillusionné en raison de l'absence de débouchés. A connu des emplois précaires, des périodes de chômage].

[Entretien n°39 - Femme de 54 ans, en instance de divorce. Enfants avec le mari. Discontinuité d'activité depuis le mariage à cause d'une localisation rurale. Était secrétaire dans la fonction publique. En foyer, en CES. Attente COTOREP].

[Entretien n°40 - Homme de 26 ans, hébergé par ses parents (famille aisée). Etudes universitaires jusqu'à 23 ans, sans diplôme, service national 2 ans. Travaille en CES].

[Entretien n°41 - Homme de 52 ans, divorcé, locataire, enfants adultes qui l'aident. Niveau licence en droit, locataire. Longtemps directeur commercial d'un grand groupe d'assurances, s'est mis à son compte dans le conseil, et a fait faillite. Depuis : chômage et un emploi de VRP dont il démissionne, n'étant pas payé].

**ENTRANTS RÉCENTS AU RMI :
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES 41 ENTRETIENS**

Entretien	Sexe	Age	Niveau diplôme	Situation logement	Vie en couple	Enfants à charge	Véhicule	Téléphone	Problème de santé
N°1	Homme	25	8	Hébergé	Oui	Sans	Prêté	Oui	Non
N°2	Femme	29	6	Locataire	Non	1	Sans	Oui	Non
N°3	Homme	27	7	Hébergé	Non	Sans	A soi	Oui	Non
N°4	Homme	28	7	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°5	Femme	25	8	Hébergée	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°6	Homme	33	6	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Oui
N°7	Homme	29	6	Hébergé	Non	Sans	Prêté	oui	Non
N°8	Homme	25	9	Hébergé	Non	Sans	Sans	Oui	Non
N°9	Homme	27	9	Locataire	Non	Sans	Sans	Oui	Non
N°10	Homme	31	4	Hébergé	Non	Sans	Sans	Oui	Non
N°11	Femme	31	2	Locataire	Non	3	Prêté	Oui	Non
N°12	Femme	26	6	Hébergée	Non	Sans	Sans	Oui	Oui
N°13	Femme	33	4	Locataire	Nn	1	Sans	Oui	Non
N°14	Femme	29	2	Locataire	Oui	2	Sans	Sans	Non
N°15	Femme	29	6	Locataire	Oui	1	Sans	Oui	Non
N°16	Homme	41	4	Locataire	Oui	2	Sans	Oui	Non
N°17	Homme	26	9	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°18	Homme	54	3	Loc. foyer	Non	Sans	Sans	Sans	Non
N°19	Homme	28	9	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°20	Homme	39	4	Hébergé	Non	Sans	A soi	Oui	Non
N°21	Femme	50	4	Hébergée	Non	Sans	A soi	Oui	Non
N°22	Femme	44	1	Locataire	Non	2	Sans	Oui	Non
N°23	Homme	27	7	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°24	Homme	27	7	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°25	Homme	62	0	Locataire	Oui	Sans	Sans	Oui	Oui
N°26	Femme	42	2	Locataire	Non	2	Sans	Oui	Non
N°27	Femme	33	4	Locataire	Non	2	Sans	Oui	Non
N°28	Homme	25	5	Gratuit	Non	Sans	Sans	Oui	Non
N°29	Homme	46	6	Hébergé	Non	Sans	Sans	Oui	Non
N°30	Homme	25	8	Hébergé	Non	Sans	Sans	Oui	Non
N°31	Homme	25	8	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°32	Femme	27	7	Locataire	Non	Sans	Sans	Oui	Non
N°33	Femme	25	8	Locataire	Non	Sans	Sans	Oui	Non
N°34	Femme	46	7	Accession	Non	2	A soi	Oui	Non
N°35	Femme	25	2	Hébergée	Non	1	Sans	Sans	Non
N°36	Homme	27	7	Gratuit	Oui	Sans	Sans	Oui	Oui
N°37	Homme	27	9	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°38	Homme	30	7	Locataire	Non	Sans	A soi	Oui	Non
N°39	Femme	54	4	Loc. foyer	Non	Sans	Sans	Sans	Non
N°40	Homme	26	7	Hébergé	Non	Sans	Prêté	Oui	Non
N°41	Homme	52	7	Locataire	Non	Sans	Sans	Oui	Non

Niveau de diplôme :

0 Non scolarisé

1 Quelques années d'études primaires sans CEP

2 Filières spécialisées inadaptés : classe d'adaptation, SES, CPPN ...

3 Certificat d'Études Primaires

4 CAP, BEP, apprentissage, ou troisième, BEPC

5 Lycée sans bac

6 Bac ou niveau bac, classe de terminale

7 1 ou 2 années de fac, BTS

8 Licence, Maîtrise, équivalent

9 DESS, DEA, écoles d'ingénieur niveau bac+5 (2 ans prépa + 3 ans école)

